

06

Document de référence 2006



Teleperformance

action

réussite

stratégie





coleader
mondial

présent dans

42
pays

plus de

56 000

stations de travail

12

destinations
délocalisées

69 000*
collaborateurs

*hors intérimaires

sommaire

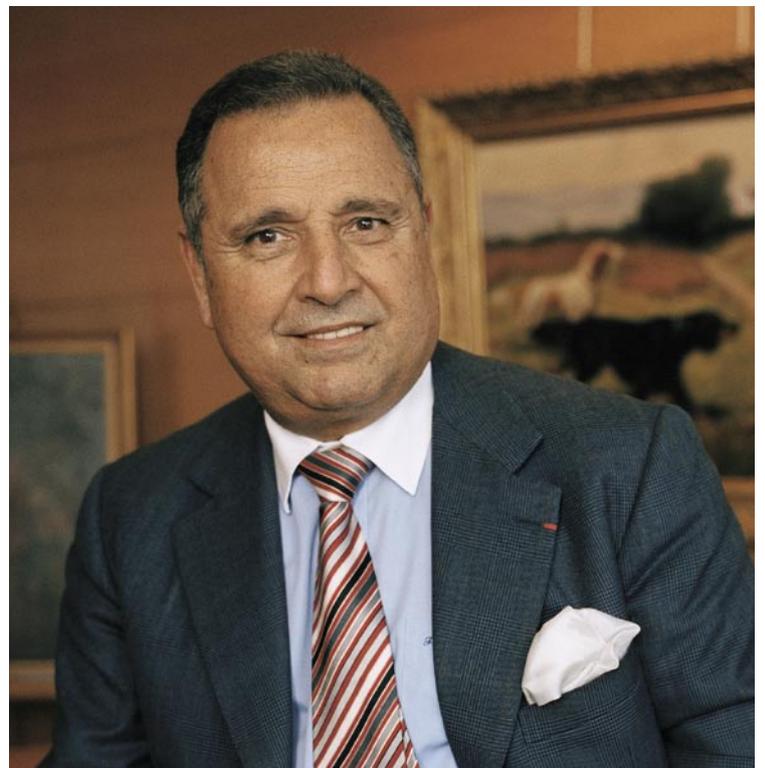
Document de référence 2006

1	Teleperformance en action	
1.1	Message du Président	8
1.2	Stratégie commerciale et positionnement	11
	- Le partenaire de la valeur ajoutée	11
	- L'expert de l'optimisation des modèles économiques	11
	- Le spécialiste des solutions de transformation d'activité	12
1.3	Les éléments clés du marché mondial	14
1.4	Objectifs et stratégies 2007	16
1.5	Données clés opérationnelles	18
2	Structures et informations clés	
2.1	Instances de management	24
2.2	Charte des valeurs clés	26
2.3	Organigramme simplifié	28
2.4	Actionnariat et activité boursière	30
3	Rapport financier	
3.1	Chiffres clés	34
3.2	Présentation des activités	36
3.3	Informations générales	42
3.4	Gouvernement d'entreprise	45
3.5	Actionnariat	63
3.6	Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte	70
3.7	Informations financières	
	- Comptes consolidés	85
	- Comptes sociaux	117
3.8	Attestation du responsable du document de référence	134
3.9	Table de concordance	135





Daniel Julien
Président du Conseil de surveillance



Jacques Berrebi
Vice-Président du Conseil de surveillance



réussite

Un futur plus fort

En 2006, le groupe Teleperformance est devenu le leader mondial des centres de contacts outsourcés.

Cette étape, remarquable en soi, trouve sa source dans les fondements mêmes de l'identité de notre groupe.

Les piliers de cette réussite sont

- des valeurs universelles : l'ouverture d'esprit, le respect de la différence, la transparence et l'exigence de soi ;
- l'engagement et le dévouement des équipes : le professionnalisme, la vision stratégique, la solidité opérationnelle et l'obsession du détail au quotidien ;
- la passion du service : la satisfaction de nos clients est notre finalité.

La mission première des managers de Teleperformance, tout autour du monde, est de promouvoir et de consolider sans cesse ces éléments de notre code génétique ; ils s'en acquittent partout avec modestie, avec cœur et avec détermination, et contribuent ainsi à créer un futur encore plus fort pour le bien de tous.

Que chacun en soit remercié, tout comme nous remercions chacun de nos clients, collaborateurs, partenaires et actionnaires pour leur contribution et leur confiance.

Daniel Julien

Jacques Berrebi



Teleperformance en action

1.1	Message du Président	8
1.2	Stratégie commerciale et positionnement	11
	- Le partenaire de la valeur ajoutée	11
	- L'expert de l'optimisation des modèles économiques	11
	- Le spécialiste des solutions de transformation d'activité	12
1.3	Les éléments clés du marché mondial	14
1.4	Objectifs et stratégies 2007	16
1.5	Données clés opérationnelles	18



message

I.1 Message du Président

Teleperformance devient le leader mondial des centres de contacts

2006 aura été une année de développement très soutenu pour Teleperformance. Animée par une puissante dynamique de croissance, avec un chiffre d'affaires en croissance globale de 15,8 % par rapport à 2005, dont 11,8 % de croissance organique, votre société partage aujourd'hui la tête du marché mondial des centres de contacts externalisés. La progression de notre marge opérationnelle, qui atteint 9,5 %, son meilleur niveau depuis cinq ans, démontre l'excellente gestion de l'entreprise et sa capacité à assumer son futur en consolidant ses positions.

Nous avons poursuivi notre politique de conquête grâce à la mise en place des nouveaux contrats signés en 2005 et à un taux de fidélisation

exceptionnel de nos clients. Au-delà de cette forte croissance qui dépasse celle du marché et de nos concurrents, nous avons réalisé une percée significative dans les secteurs de l'énergie, de la technologie et de l'automobile. Et si notre présence dans les télécommunications est toujours importante, elle se traduit, grâce à notre très grande connaissance du secteur, par une confirmation de notre rôle de « partenaire privilégié » par nos clients.

L'année 2006 a démontré une fois de plus notre volonté d'expansion géographique. Nous offrons désormais à nos clients le plus vaste réseau international du marché avec une présence dans 42 pays. Plusieurs acquisitions nous ont permis de renforcer notre position de leader en Europe, notamment avec l'achat de SCMG, numéro 1 en Suisse, et une prise de position significative sur les marchés émergents, avec l'intégration de Direct Star en Russie et de Photel en Hongrie. La fusion de nos deux filiales allemandes a permis de créer une structure plus performante sur l'un des marchés clés du management de la relation clients.

En ce qui concerne le marché américain, qui représente plus de 50 % du marché mondial, la fusion de TP USA et de Call Tech, nos deux plus importantes filiales américaines, a confirmé notre volonté de devenir rapidement l'un des premiers partenaires stratégiques en outsourcing sur ce marché.

Dans la même perspective, l'expansion de nos capacités aux Philippines et la création de Teleperformance Nearshore au Mexique ont amélioré de façon sensible notre offre de services délocalisés pour le marché nord-américain. Le lancement d'une start-up au Chili et le démarrage de nos activités en Chine sont également des avancées importantes, notamment dans la sécurisation de notre croissance future.

Au-delà de ce fort développement, 2006 constitue une année phare pour votre entreprise qui aujourd'hui est reconnue par les clients comme l'expert mondial du management de la relation clients. La mise en évidence de la valeur différentielle de Teleperformance, la rationalisation des centres et des méthodes de travail, ainsi que l'ajustement permanent des frais de structure nous ont permis de renforcer notre productivité et notre rentabilité. Nous avons également continué à investir sur le plan technologique et sur le plan humain en procédant cette année à plus de 10 000 recrutements dans le monde.

Tous les métiers de la relation clients ont contribué à cette performance : la gestion de service clients reste notre activité phare. Avec une progression de 5 points par rapport à 2005, elle représente aujourd'hui 54% de notre chiffre d'affaires. Cette évolution explique l'augmentation toujours constante de nos activités de réception d'appels qui culminent cette année à hauteur de 65%. Dans le domaine de l'assistance technique, qui est l'un des fers de lance de notre développement, nous avons conforté nos positions avec une croissance supérieure à la moyenne du groupe et de nouveaux développements sont attendus pour 2007. Enfin, le renforcement de notre offre de recouvrement de créances, avec le lancement de la marque Cash Performance en Europe, ainsi que la continuité de nos investissements en matière de réponse interactive aux États-Unis et en France sont deux axes de développement à moyen terme auxquels Teleperformance attache une importance particulière.

Nous sommes désormais en bonne position pour faire de Teleperformance la référence mondiale des centres de contacts et maintenir un rythme supérieur à celui du marché.

Croissance, performance, développement : ces trois principes vont orienter la stratégie du groupe en 2007 et guider son évolution dans les années à venir.

Nous souhaitons notamment :

- **Homogénéiser la couverture de l'offre** dans l'ensemble des pays, notamment en assistance technique et en recouvrement de créances.

- **Accélérer le programme de transformation d'activité** destiné aux centres de contacts internalisés, qui constituent toujours plus de 80% du marché global, au sein des pays à fort potentiel, comme les États-Unis, le Royaume-Uni, la France et l'Allemagne.

- **Continuer à développer nos solutions de délocalisations**, représentant aujourd'hui plus de 20% de nos capacités, notamment en Amérique du Sud.

- **Réaliser des tests de production en télétravail** à domicile afin de l'intégrer à notre offre de service dans trois ans.

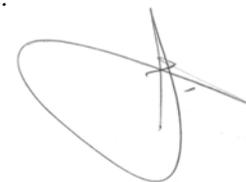
- **Maintenir une politique d'investissements technologiques** centrés sur la productivité mais également sur l'automatisation des centres de contacts.

En termes de croissance externe, grâce à votre confiance, l'augmentation de capital de 260 millions d'euros réalisée en novembre 2006, a été une des meilleures réussites de la Bourse de Paris. Cela nous donne désormais tous les moyens de mener à bien une politique ambitieuse en matière d'acquisitions pour nous permettre de créer un écart significatif avec nos concurrents et conforter notre position de leader mondial.

Cette stratégie a démarré dès le début de l'année 2007 avec l'acquisition de Twenty4help (Allemagne) qui va placer Teleperformance dans une position dominante sur le marché mondial de l'assistance technique. Elle sera poursuivie par d'autres opérations au cours de l'année. Les pays ciblés concernent les marchés les plus importants (Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et, éventuellement, France) et émergents (Europe de l'Est). Notre objectif est d'acquérir des entreprises de taille significative avec des niveaux de rentabilité comparables à ceux de notre groupe.

Durant cette année 2006, de nombreuses initiatives sociales et éducatives ont vu le jour au sein de votre société partout dans le monde. Que cela soit aux États-Unis par notre collaboration très active aux programmes « *Feed the children* » destinés aux enfants défavorisés, ou en France dans le soutien apporté par votre société à la *Fondation Hôpitaux de Paris* pour les personnes âgées dépendantes, Jacques Berrebi, Daniel Julien et moi-même sommes très attachés au rôle citoyen que se doit de jouer une entreprise comme la vôtre.

Enfin, je ne peux conclure ce mot sans faire référence à la qualité et à la motivation de nos collaborateurs ainsi que de leur management. Leur enthousiasme explique en grande partie les performances répétées, année après année, de Teleperformance, et je souhaite les saluer ici et leur dire combien ils sont l'âme de cette entreprise.



Christophe Allard
Président du Directoire

*Faire de Teleperformance la référence mondiale
des centres de contacts*





stratégie

1.2 Stratégie commerciale et positionnement

Le partenaire de la valeur ajoutée

Le management des relations clients est aujourd'hui plus que jamais inscrit dans la stratégie des entreprises. Satisfaction client et compétitivité constituent leurs principaux objectifs. Pour les atteindre, les entreprises cherchent à optimiser la productivité de leur centre de contacts, grâce à des indicateurs opérationnels, et à améliorer les méthodes de leurs collaborateurs par des formations continues ou des coachings individuels. Ces derniers s'appuient également sur des compétences en planification des ressources humaines, d'applications clients ou de solutions automatisées pour augmenter leur profitabilité.

Malgré ces efforts, 35 % des centres de contacts internalisés sont aujourd'hui lourdement déficitaires. Ainsi, les acteurs majeurs du marché mondial de l'outsourcing ne sont plus considérés actuellement uniquement comme des prestataires de services mais comme des partenaires incontournables représentant des garanties sociales et financières solides.

Dans la même perspective, grâce à leur productivité moyenne, nettement supérieure à celle des centres de contacts internalisés, les outsourcers constituent des alliés fournissant de nombreux avantages concurrentiels, aussi bien en termes de satisfaction client que de profitabilité.

L'expert de l'optimisation des modèles économiques

Coleader mondial, Teleperformance est aujourd'hui un partenaire délivrant des solutions de relations clients sources de valeur ajoutée. Véritable expert du management des centres de contacts, le groupe a développé des solutions d'optimisation des modèles économiques qui permettent la mise en place de prestations de qualité, tout en réduisant le coût de production.

Le choix géographique stratégique

Présent dans 42 pays dans le monde, Teleperformance possède la couverture géographique la plus vaste du marché. Le groupe est également en mesure de fournir des solutions dans plus de 60 langues. Ce réseau multiculturel offre à la gestion des relations clients un vaste choix d'implantations géographiques. Selon les exigences de qualité et les contraintes économiques de ses partenaires, Teleperformance propose trois solutions.

Les solutions domestiques : la gestion de la relation clients est effectuée dans le pays d'origine du consommateur par des téléconseillers qui partagent la même culture et la même langue que ce dernier. Cette solution est tout à fait adaptée au management de la relation clients focalisée sur la satisfaction du client.



Les solutions de proximité géographique: ces solutions offrent une alternative intéressante aux entreprises qui ne peuvent pas supporter les coûts de production de leur pays d'origine mais qui ne souhaitent cependant pas délocaliser leur gestion clients vers un pays éloigné. Les relations clients sont alors gérées par des agents situés dans un pays étranger mais culturellement et géographiquement proche du pays d'origine. Teleperformance réalise ce type de prestation en Tunisie pour la France et au Mexique ainsi qu'en République Dominicaine pour les États-Unis.

Les solutions de délocalisation: elles se traduisent par l'implantation d'un centre de contacts dans un pays en voie de développement où les compétences linguistiques sont similaires à celles du marché desservi. Elles associent des coûts de main-d'œuvre moins élevés à des performances comparables à celles du pays d'origine. Pour garantir une qualité de service identique, les sites délocalisés suivent les mêmes procédés de certification qualité que les sites domestiques. Aujourd'hui, les solutions de délocalisation représentent 21% des capacités globales de Teleperformance. En effet, le groupe propose les centres des Philippines et de l'Inde pour le marché anglophone des États-Unis et du Royaume-Uni, l'Argentine et le Chili pour le marché bilingue anglophone/hispanique des États-Unis, et l'Argentine pour le marché espagnol.

L'automatisation au service de la satisfaction client

Au sein de la relation clients, un certain nombre de tâches sont confiées aux agents alors qu'elles n'engendrent pas de valeur ajoutée et génèrent des responsabilités sociales importantes. Or ces actions, comme l'identification ou les paiements, peuvent être effectuées avec la même efficacité, voire avec un rendement supérieur, par une solution automatisée. L'automatisation n'est pas un

moyen uniquement destiné à réduire les coûts, elle contribue également à accroître la qualité de service et la satisfaction du client par la vitesse et la simplicité d'exécution. Teleperformance a développé une plate-forme technologique située au cœur même de son système et dédiée à l'automatisation. Son but est de réduire les interventions humaines dans les tâches récurrentes, afin que les collaborateurs se concentrent sur les contacts clients à haute valeur ajoutée.

Grâce aux innovations technologiques en matière de reconnaissance, de synthèse vocale, et à l'élaboration de scripts basés sur l'expertise du groupe dans le domaine de la relation clients, les solutions automatisées de Teleperformance proposent des prestations similaires à celles offertes par un téléconseiller. En effet, avec le Serveur Vocal Interactif Intelligent (SVI2), les consommateurs ont la possibilité de poser des questions ouvertes, de demander et de trouver de l'information, de signaler un problème, d'effectuer une réservation ou un paiement sécurisé, d'interrompre le serveur et de recevoir une assistance technique. Autrefois difficilement tolérées, ces solutions sont aujourd'hui de mieux en mieux acceptées par les consommateurs qui les perçoivent comme des médias pratiques, rapides et efficaces.

Le spécialiste des solutions de transformation d'activité

La valeur ajoutée de Teleperformance s'exprime aussi bien dans les programmes d'outsourcing que dans les solutions dédiées aux centres de contacts internalisés. Pour de nombreuses entreprises, le management de la relation clients représente toujours une activité sensible qu'elles préfèrent effectuer en interne. Or, face à une concurrence accrue qui met de plus en plus en avant les prestations de services clients et d'assistance technique, cette gestion peut s'avérer complexe à assumer.



Depuis plusieurs années, Teleperformance propose la solution du *Buy Out*: l'activité de la relation clients reste sous le contrôle de l'entreprise, toutefois Teleperformance se charge du management. Concrètement, le groupe fait l'acquisition de tout ou partie du centre de contacts clients (infrastructure et technologie) et embauche les salariés de l'entreprise dédiés à ce centre. Cette solution a pour objectif de transformer le centre de contacts clients en s'appuyant sur ses forces existantes, et de faire disparaître ses points faibles par la mise en œuvre des méthodes de management de Teleperformance, reconnues comme les plus efficaces du marché. Le *Buy Out* présente de nombreux avantages pour les entreprises: ces dernières peuvent se concentrer sur leur cœur de métier et, parallèlement, les contacts clients sont mieux exploités, les responsabilités sociales sont partagées et la rentabilité du centre est optimisée par la mise en place de nouvelles méthodes de travail. Dès la première année du contrat, l'activité du centre marque une progression de la rentabilité. Le fléchissement des coûts s'accroît et atteint la maturité de fonctionnement d'un centre de contacts externalisé. Véritable pionnier dans les solutions de transformation d'activité, Teleperformance réalise depuis plus de cinq ans des opérations de cette envergure et se félicite de leur succès. Dans la même perspective, le groupe met à la disposition des centres de contacts internalisés sa force majeure: ses techniques de management qui ont contribué à forger sa réputation d'expert. Avec la délégation de management, les experts en management opérationnel de Teleperformance intègrent le centre de contacts internalisé et apportent la globalité du savoir-faire du groupe.

Parallèlement, Teleperformance propose des services de support pouvant intervenir sur différents domaines, tels que l'approche conseil en ressources humaines ou bien en architecture technologique.

Teleperformance

SOLUTIONS GLOBALES DE TELEMARKETING & TELESERVICES



1.3 Les éléments clés du marché mondial

Un contexte favorable

En 2006, le marché des centres de contacts outsourcés a continué à progresser avec une croissance de +9% en volume par rapport à 2005 et +7,5% en valeur. Cet écart s'explique par la délocalisation de certaines opérations. Avec environ 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires, le marché des centres de contacts outsourcés continue sur sa lancée et démontre une fois encore son dynamisme. Plus de 50% des revenus sont réalisés dans la zone Nafta, près de 30% en Europe et 20% en Asie/Pacifique. Le marché des centres de contacts externalisés représente aujourd'hui moins de 20% du marché global.

Un marché toujours fragmenté qui tend à se consolider

Avec un chiffre d'affaires de 1,385 milliard d'euros, la part de marché de Teleperformance - leader mondial - est d'environ 3,5%. La fragmentation reste la principale caractéristique du marché. Toutefois, on observe les prémices d'une consolidation avec la fusion de certains acteurs et diverses acquisitions aussi bien locales qu'internationales.



Les analystes prévoient une croissance moyenne de 10% en volume en 2007 et pour les dix années à venir



La tendance à l'externalisation

La croissance du marché des centres de contacts outsourcés s'articule autour de 3 axes majeurs.

1. Le service clients et l'assistance technique constituent toujours les principaux moteurs de croissance du secteur. Après les importants volumes liés à l'équipement en ADSL, les demandes restent aujourd'hui soutenues par les usagers qui nécessitent toujours un accompagnement.

2. Si les télécommunications et les services financiers constituent la majorité du marché CRM outsourcé, l'externalisation de la gestion de la relation clients s'accélère dans les secteurs de l'énergie, de la santé et des services publics.

3. Les entreprises sont de plus en plus nombreuses à externaliser le management de leurs services clients, c'est-à-dire la gestion de leurs appels entrants.

Des perspectives positives

Les analystes d'IDC et Datamonitor prévoient une croissance moyenne de 10 % en volume en 2007 et pour les dix années à venir. Les services clients conserveront une progression régulière jusqu'en 2010* et représenteront toujours le principal moteur du marché. Dans quatre ans, l'assistance technique réalisera toujours un cinquième des revenus du secteur. Par ailleurs, la vente d'un produit ou d'un service additionnel s'intégrera dans les activités de services clients en réception d'appels. Enfin, les analystes envisagent un marché plus mondialisé avec une percée des pays émergents comme l'Europe de l'Est et l'Asie, notamment la Chine. Pour conclure, les analystes tablent sur une croissance constante et raisonnable de la délocalisation, qui restera principalement développée dans les pays hispaniques, asiatiques et d'Afrique du Nord.

** prévisions données par IDC/Datamonitor*

Objectifs

1.4 Objectifs et stratégies 2007



Objectifs 2007

Faire de Teleperformance la référence mondiale des centres de contacts

Les 3 leviers de notre succès

Le leadership

Teleperformance a l'ambition de demeurer dans le peloton de tête des outsourcers en maintenant un rythme de croissance organique supérieur à celui du marché. Parallèlement, afin de consolider sa position de leader, le groupe souhaite obtenir des résultats significatifs en termes d'acquisitions.

La compétitivité, fer de lance de la stratégie

Teleperformance est l'expert mondial du management de la relation clients source de valeur ajoutée. L'optimisation des modèles économiques avec les différentes stratégies d'implantation géographique, l'automatisation et les solutions de transformation d'activités constituent le socle de cette valeur ajoutée.

La profitabilité

En 2006, Teleperformance a réalisé 9,5% de marge opérationnelle. Le groupe reste particulièrement attaché au respect des critères financiers fondamentaux.

Stratégies 2007

Les stratégies de Teleperformance s'appuient sur le développement de son offre de services et un programme de croissance externe.

Elles se déclinent en six points

Le renforcement de l'offre à l'ensemble des pays

L'offre de services de Teleperformance couvre la totalité de la chaîne de la relation clients. L'objectif 2007 sera d'étendre la couverture de cette offre aux 42 pays, notamment en ce qui concerne l'assistance technique qui, aujourd'hui, est essentiellement produite en France et aux États-Unis.

L'acquisition en mars 2007 de **Twenty4help**, leader européen, va permettre à Teleperformance de se positionner comme l'expert de l'assistance technique. Il en sera de même pour le recouvrement de créances avec le lancement de la marque **Cash Performance** à l'échelle européenne.

L'accélération des solutions dédiées aux centres de contacts internalisés

La mise en place en 2006 de solutions de transformation d'activités destinées aux centres de contacts internalisés va s'accélérer dans les pays à fort potentiel comme les États-Unis, la France et l'Allemagne où ces propositions trouvent un écho favorable. En effet, certaines entreprises sont parfois confrontées à des problématiques de rentabilité et à des responsabilités sociales qui, dans un contexte concurrentiel intense, peuvent les freiner. Fort de trente années d'expérience, Teleperformance possède les connaissances, les méthodes et l'expertise nécessaires pour transformer ces centres de coûts en centres de profits.

Le développement raisonnable et raisonné du réseau délocalisé

En 2006, Teleperformance a augmenté de 27 % le nombre de stations de travail délocalisées pour atteindre 20 % de la capacité globale. Les marchés desservis sont principalement les États-Unis où la concurrence est très intense et oblige les marques à trouver des modèles économiques innovants et intelligents. En 2006, Teleperformance a augmenté ses capacités de production aux Philippines, en Tunisie et au Mexique avec la création de Teleperformance Latam Nearshore. En 2007, le groupe cherchera à étendre de manière raisonnée son réseau de délocalisation en Amérique du Sud et en Asie pour le marché américain, mais également en Afrique du Nord pour le marché français.

Le lancement du télétravail

Actuellement en test dans les filiales italiennes et américaines, les solutions de télétravail feront partie de l'offre de Teleperformance dans les trois prochaines années. Aujourd'hui, les technologies ont tellement évolué qu'elles permettent d'imaginer la possibilité d'un management - sécurisé et contrôlé - d'agents travaillant à leur domicile. L'objectif de Teleperformance sera de proposer ces solutions en alternative aux centres actuels.

Le maintien d'une politique d'investissement technologique

Le groupe a lancé en 2006 la start-up **Teleperformance Interactive en France**, destinée à proposer des solutions de relations clients automatisées. En 2007, Teleperformance cherchera non seulement à développer ces innovations en matière d'automatisation mais également à investir afin d'augmenter la production avec des technologies de pointe.

Une croissance externe ambitieuse

Le succès de l'augmentation de capital permet à Teleperformance d'envisager en 2007 une croissance externe dynamique et ambitieuse. Le groupe sera tout particulièrement attentif aux entreprises représentant un réel intérêt tactique par leur offre de services ou leur couverture géographique. Il s'intéressera en priorité à l'Allemagne, au Royaume-Uni et bien sûr au marché américain. De façon secondaire, d'autres pays ou régions pourront également être concernés (France, Europe du Sud ou Europe de l'Est). Ces acquisitions, dont les cibles envisagées sont pour la plupart au-delà de 100 millions de chiffre d'affaires, devront respecter les critères de Teleperformance : leurs niveaux de rentabilité devront être comparables à ceux du groupe et elles devront avoir un profil leur permettant d'intégrer les normes Teleperformance dans les douze à dix-huit mois suivant l'acquisition, afin de renforcer la qualité de l'ensemble du management du groupe.



données

1.5 Données clés opérationnelles de Teleperformance

1



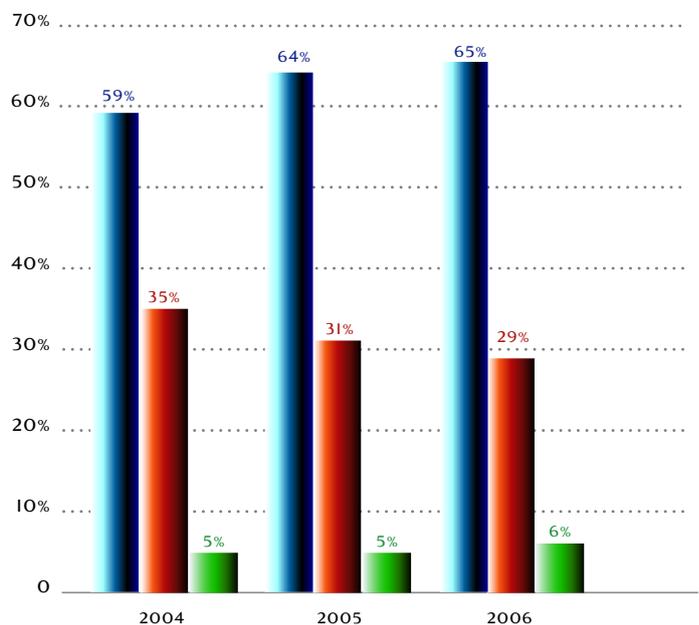
Le leader mondial des solutions CRM

- la plus vaste couverture géographique avec une présence dans 42 pays
- 263 centres de contacts
- 67 000 collaborateurs (hors intérimaires)
- plus de 60 langues et dialectes

2



Une activité qui continue de se concentrer sur la réception d'appels



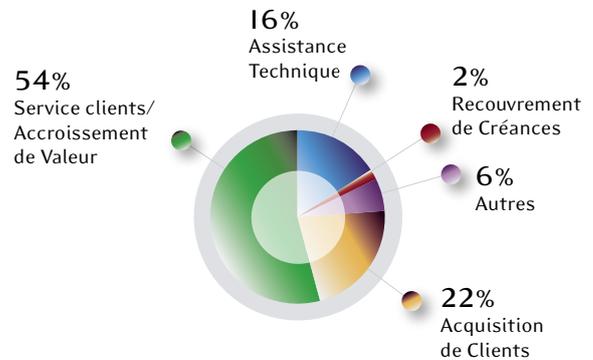
Avec 65 % de ses revenus, Teleperformance consolide en 2006 son activité Réception d'appels. L'activité Émission d'appels, quant à elle, perd 4 points par rapport à 2005 et 22 points par rapport à 2003. Cette tendance se vérifie dans toutes les régions du groupe (Europe, Nafta et reste du monde).

3

Une offre de service destinée à engendrer de la valeur client et à optimiser les modèles économiques



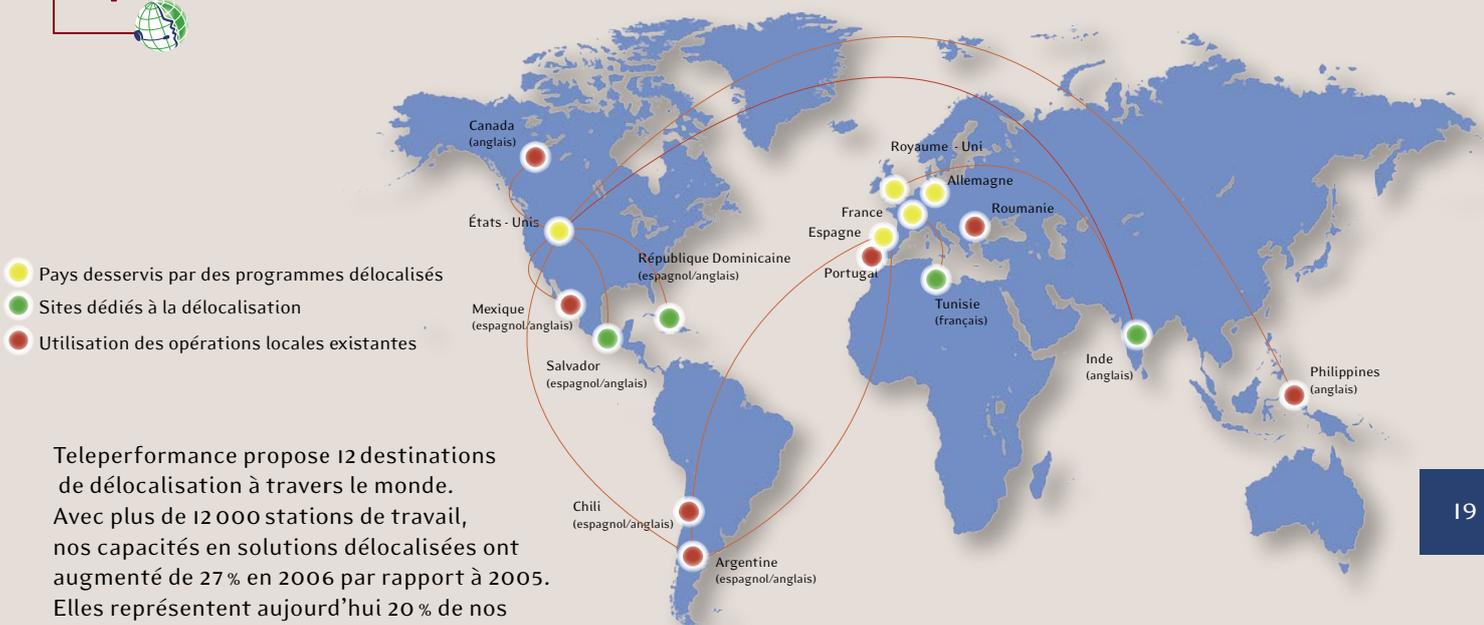
Spécialiste du management des centres de contacts, Teleperformance est en mesure de fournir la gamme complète de la chaîne de services de relations clients qui couvrent le cycle de vie. Les programmes de services client et l'accroissement de valeur client restent les principales activités du groupe dans toutes les régions.



	Europe	France	NAFTA	US	ROW
Acquisition de clients	31%	22%	15%	18%	12%
Services clients /Accroissement de valeur	45%	43%	58%	53%	73%
Assistance technique	16%	28%	18%	25%	10%
Recouvrement de créances	2%	1%	1%	0%	4%
Autre	6%	6%	8%	4%	0%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

4

Un réseau de solutions délocalisées vaste et diversifié



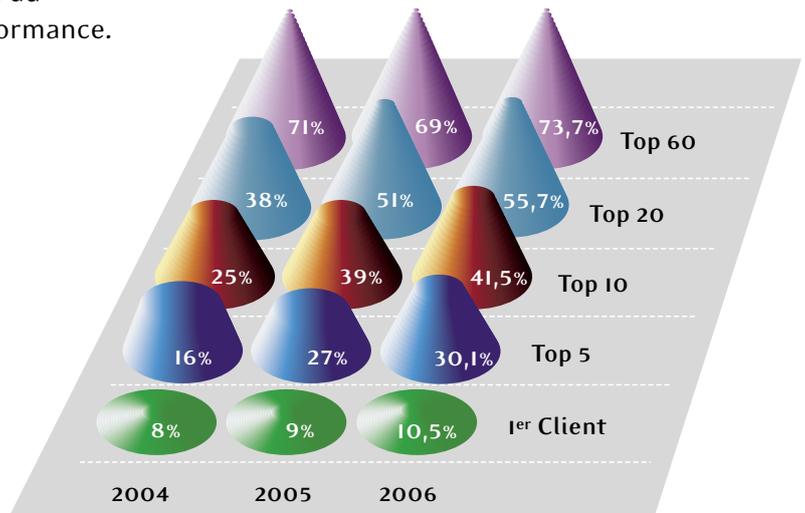
Teleperformance propose 12 destinations de délocalisation à travers le monde. Avec plus de 12 000 stations de travail, nos capacités en solutions délocalisées ont augmenté de 27% en 2006 par rapport à 2005. Elles représentent aujourd'hui 20% de nos capacités globales.

5



Des clients fidèles et stables

- 100 % des clients du Top 10 sont fidèles au groupe depuis plus de trois ans.
- Le client n°1 représente 10,5 % du chiffre d'affaires de Teleperformance.

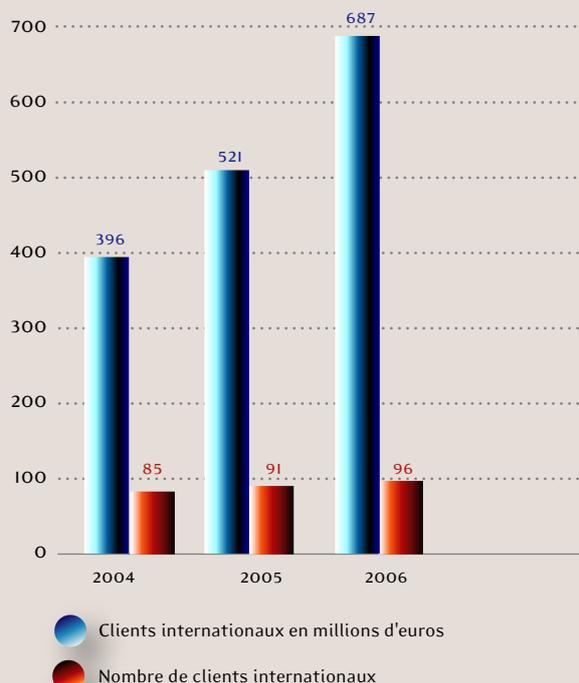


6



Une croissance constante des clients internationaux s'implantant dans plus de deux pays

En 2006, les clients internationaux de Teleperformance ont engendré une forte croissance du chiffre d'affaires (+ 32 %). Et si leur nombre a augmenté seulement de 5,5 % en 2006, 25 d'entre eux sont présents aujourd'hui dans plus de quatre pays.

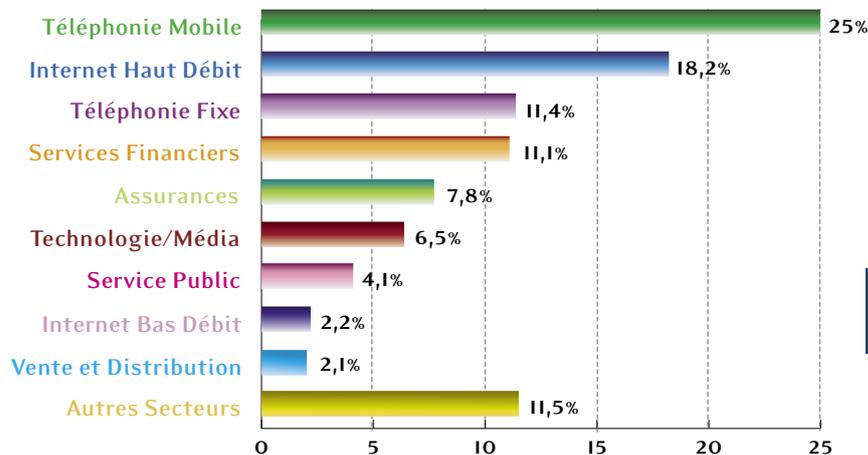




7 

Une présence dans les secteurs d'activités conforme au marché

En 2006, Teleperformance a connu une augmentation de 5 points par rapport à 2005 dans le secteur des télécommunications et fournisseurs d'accès Internet. Cette croissance est principalement due à la poussée Internet/ADSL/mobile qui nécessite un accompagnement des consommateurs. De même, Teleperformance a augmenté sa présence de deux points dans le secteur des assurances.





clés

Structures et informations clés

2.1	Instances de management	24
2.2	Charte des valeurs clés	26
2.3	Organigramme simplifié	28
2.4	Actionnariat et activité boursière	30

chapitre 2

2.1 Instances de management

leadership

Le Directoire



Christophe Allard
Président du Directoire



Michel Peschard
Membre du Directoire
et Secrétaire général



Olivier Douce
Membre du Directoire

Les directions fonctionnelles



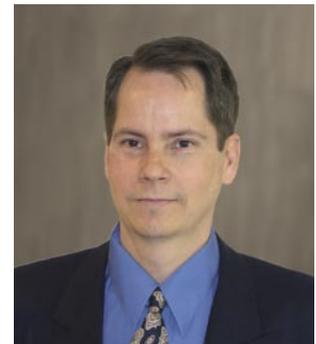
Corinne Gauch
Directrice juridique



Allison Junoy
Directrice juridique
internationale



Annette Engelsgaard
Directrice marketing
et méthodes



Charles J. Klotz
Directeur administratif
et financier des Amériques
et Asie-Pacifique

Le Conseil de surveillance



Daniel Julien
Président du Conseil de surveillance



Jacques Berrebi
Vice-Président
du Conseil de surveillance

Les membres du Conseil de surveillance



Martine Dassault



Daniel Bergstein



Bernard Canetti



Éric Delorme



Philippe Dominati



Philippe Ginestié



Alain Laguillaumie



Philippe Santini

clés

2.2 Charte des valeurs clés

Teleperformance s'engage à satisfaire et aller au-delà des attentes de ses clients en leur fournissant des solutions en centres de contacts dans le monde entier, 24h/24 et 7j/7. Ces solutions reposent non seulement sur un management de la relation clients de qualité supérieure, mais également sur le strict respect de valeurs garantes d'un ordre éthique et social de qualité.

1 Intégrité

Être transparent pour fonder ensemble des partenariats durables et efficaces.

2 Respect

Respecter les différences pour cibler les attentes de chaque consommateur.

4 Innovation

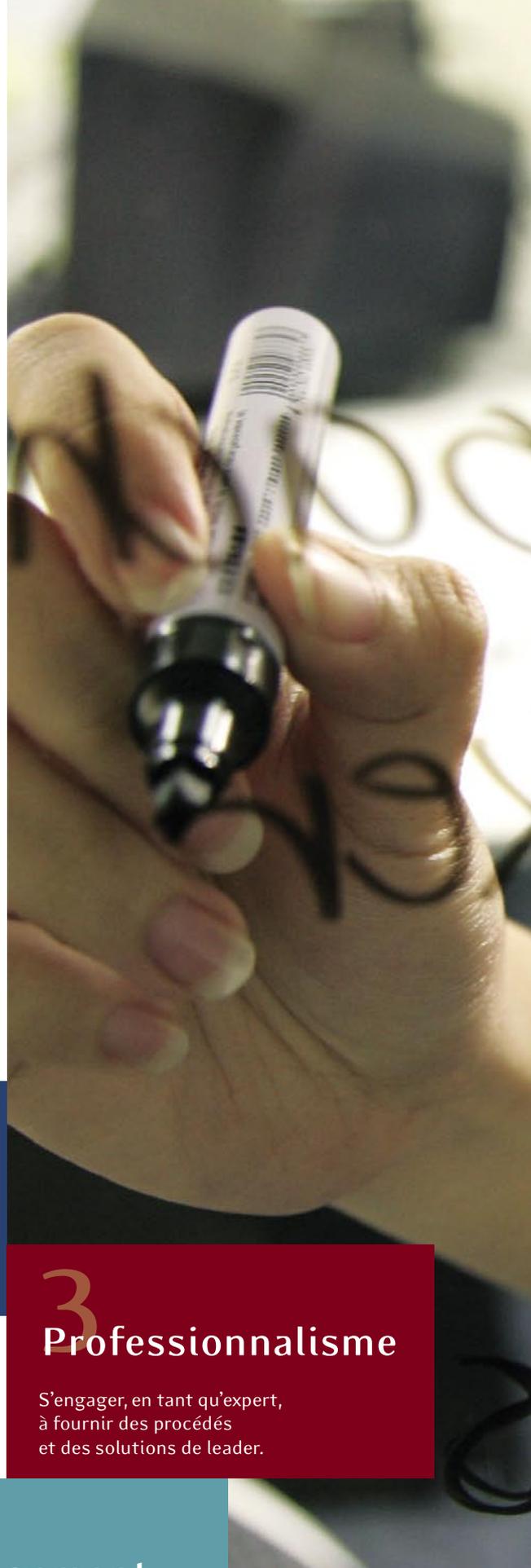
Dessiner et imaginer des solutions vecteurs de valeur ajoutée.

3 Professionnalisme

S'engager, en tant qu'expert, à fournir des procédés et des solutions de leader.

5 Engagement

Se surpasser pour répondre aux besoins de nos clients.





*Nos valeurs sont le fondement de notre groupe
et notre expertise doit servir vos ambitions*

centres de contacts

2.3 Organigramme simplifié (% de participation au 13 mars 2007)

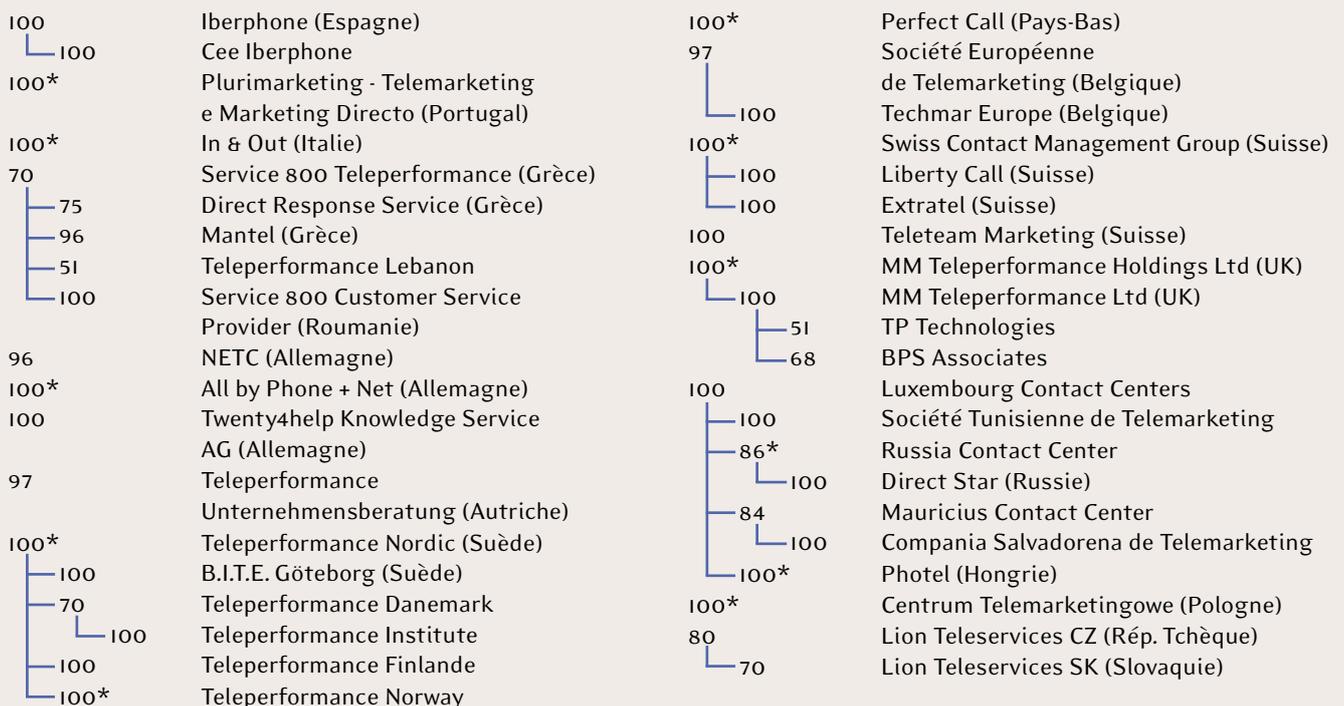
France



NAFTA



Europe



Asie/Pacifique

70	Telemarketing Asia (Singapour)
99	P.T. Telemarketing Indonesia
51	IMC Marketing (Corée)
100	IMC TM Inc.
60	Telephilippines
100	Teleperformance Australia
100	Teleperformance Groupe Inc. (T.G.I)
82	Hong Kong CRM Limited (Hong Kong)
100	North Asia United CRM Technologies (Beijing) Limited (Chine)

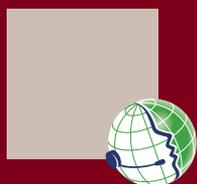
Amérique du Sud

84*	Sao Paulo Contact Center Ltda (Brésil)
100	Teleperformance CRM (Brésil)
100*	Full Sale Teleperformance Argentine
98	Software del Plata
100	TP Chili
92	Citytech (Argentine)

Autres activités

100	SR.Marketing Services
100*	Pédagogie du management (I.S.M.)
66	Groupe Présence Plus
100	Présence Plus
100	Start
50	Flexibreaks

* inclut les engagements de rachat des participations minoritaires (voir note q de l'annexe aux comptes consolidés page 95)

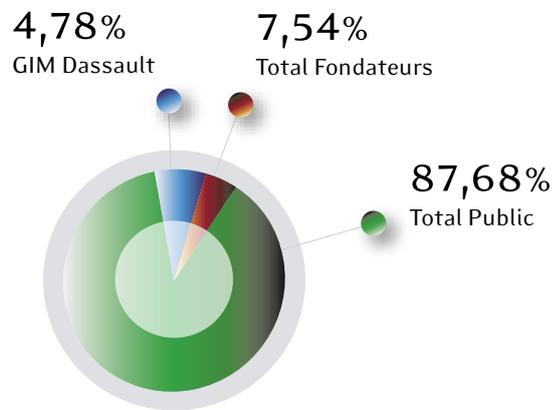


bourse

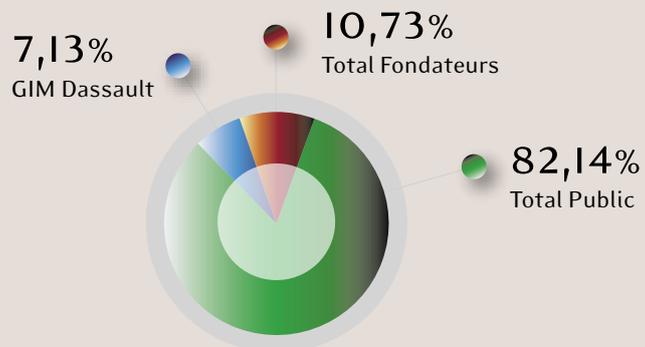
2.4 Actionnariat et activité boursière



Répartition du capital



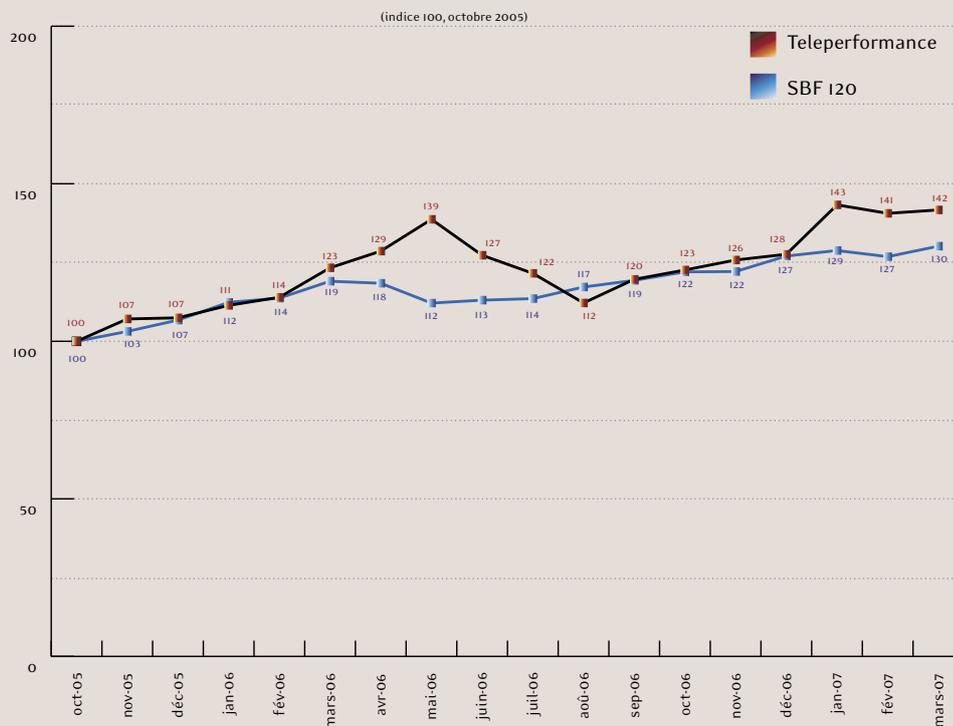
Répartition des droits de vote



3



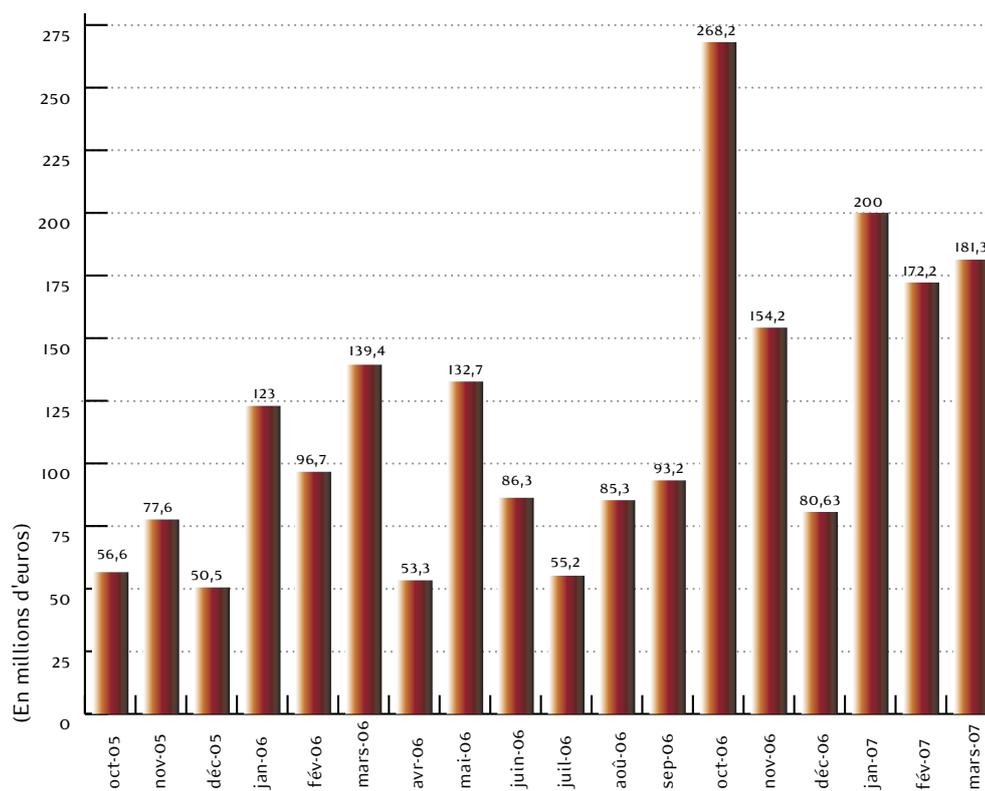
Parcours boursier du titre d'octobre 2005 à mars 2007



4



Capitaux échangés par mois





chapitre 3

3

Sommaire

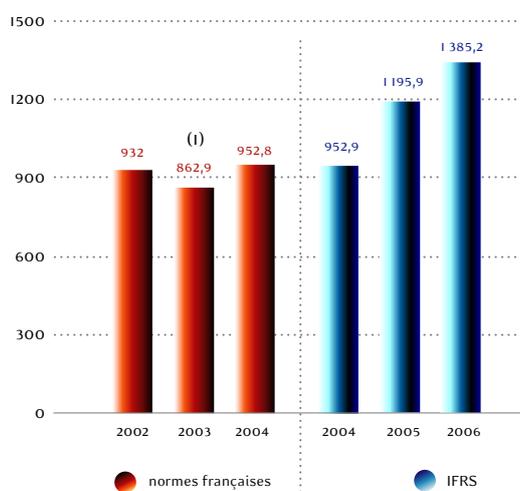
Rapport financier

3.1	Chiffres clés : Informations financières sélectionnées	34
3.2	Présentation des activités	
a	Historique et activité de la Société	36
b	Organigramme	36
c	Positionnement et activité du Groupe	36
d	Soldes intermédiaires de gestion des principales filiales	37
e	Facteurs de risque	37
f	Propriétés immobilières et équipements	41
3.3	Informations générales	
a	Concernant la Société	42
b	Concernant le capital	43
3.4	Gouvernement d'entreprise	
a	Organes de direction et de surveillance	45
b	Contrôleurs légaux des comptes	50
c	Rémunérations des organes de Direction et de surveillance	51
d	Rapport du Président du Conseil de surveillance sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et sur le contrôle interne	52
e	Effectif, participation au capital, options sur actions	61
3.5	Actionnariat	
a	Répartition du capital et des droits de vote	63
b	Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions	65
c	Conventions et engagements avec les parties liées	67
d	Cotation boursière	67
e	Dividendes	69
f	Communication avec les actionnaires	69
3.6	Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2007	
a	Rapport de gestion du Directoire	70
b	Rapport spéciaux du Directoire	79
c	Rapport du Conseil de surveillance	80
d	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	81
e	Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions	82
f	Texte des résolutions	82
3.7	Informations financières	
a	Comptes consolidés et rapports des Commissaires aux comptes	85
b	Comptes sociaux et rapports des Commissaires aux comptes	117
3.8	Attestation du responsable du document de référence	134
3.9	Table de concordance	135

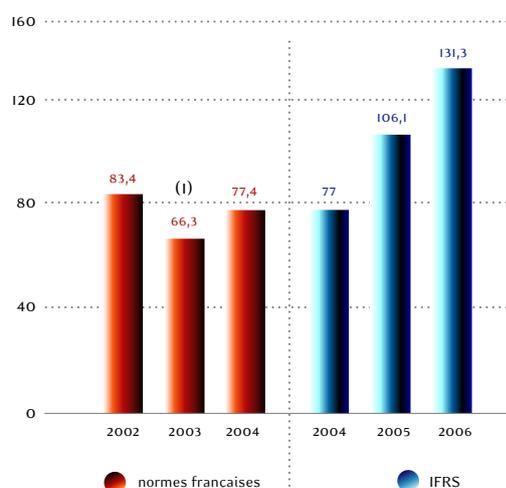
3.1 Chiffres clés

3.1.1 Informations financières sélectionnées

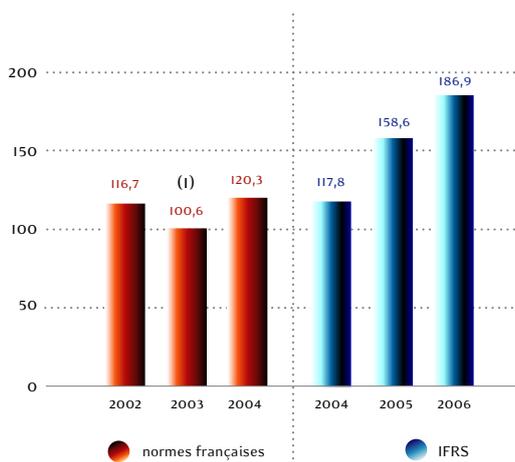
CHIFFRE D'AFFAIRES (en Millions d'euros)



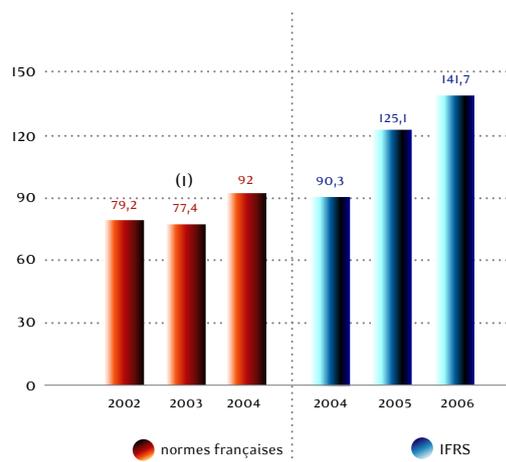
EBITA* (en Millions d'euros)



EBITDA** (en Millions d'euros)



CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (en Millions d'euros)



*EBITA

- en normes françaises : résultat d'exploitation avant amortissement des écarts d'acquisition
- en normes IFRS : résultat opérationnel

**EBITDA : EBITA augmenté des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles

(i) cessions significatives dans la division Marketing Services et Santé

Informations financières sélectionnées

En Millions d'euros

	2006	2005
CHIFFRE CLÉS CONSOLIDÉS (EN MILLIONS D'EUROS)		
- Chiffre d'affaires	1 385,2	1 195,9
- Résultat opérationnel	131,3	106,1
- Résultat opérationnel (en % du chiffre d'affaires)	9,5%	8,9%
- Résultat opérationnel avant amortissement (en % du chiffre d'affaires)	13,5%	13,3%
- Résultat net de l'ensemble consolidé	74,1	62,3
- Résultat net part du groupe	70,9	58,2
DONNÉES PAR ACTION (EN EUROS)		
- Résultat net par action	1,90	1,65
- Résultat net dilué par action	1,69	1,49
- Dividende par action	0,37	0,30
ACTIF (EN MILLIONS D'EUROS)		
Total actif non courant	499,2	490,2
Total actif courant	833,2	569,5
Total actif	1 332,4	1 059,7
CAPITAUX PROPRES ET DETTE NETTE (EN MILLIONS D'EUROS)		
- Capitaux propres part du groupe	726,4	426,7
- Intérêts minoritaires	13,0	14,0
- Capitaux propres	739,4	440,7
- Dette nette		
· Excédent net de trésorerie	128,0	-
· Endettement net	-	178,6
FLUX DE TRÉSORERIE (EN MILLIONS D'EUROS)		
- Capacité d'autofinancement	141,7	125,1
- Flux de trésorerie d'exploitation	142,2	102,7
- Investissements d'exploitation (net)	-59,5	-47,5
- Investissements financiers (net)	-22,8	-9,2

activité

3.2 Présentation de l'activité

3.2.1

Historique et activités de la société

La société Teleperformance est issue de la fusion-absorption intervenue en juin 1990 entre la société Jaurès Participations Conseils, la société S.D.P.S. et sa filiale cotée, la société Rochefortaise SA. La majorité du capital de cette nouvelle entité détenue par les dirigeants et les fondateurs a été regroupée à l'occasion de cette opération au sein d'une société holding, la société Eurofid.

Le 17 juin 1996, Eurofid a été absorbée par la société Rochefortaise Communication (anciennement Rochefortaise SA).

Il a été ensuite procédé au cours de l'exercice 1999 à différentes opérations de restructuration interne, ayant eu pour conséquence de :

- simplifier l'organigramme juridique, en regroupant par ligne d'activité les différents métiers de la communication ;
- recentrer dans la société cotée l'activité principale du groupe (la Division « Centres de Contacts ») ;
- rassembler dans la société cotée Teleperformance l'ensemble du patrimoine immobilier essentiellement à usage locatif du groupe.

Depuis 2003, le groupe s'est progressivement désengagé des activités de Marketing Services & Santé devenues non stratégiques, de sorte que ces activités représentent moins de 1 % du chiffre d'affaires réalisé en 2006.

La société a changé le 1^{er} juin 2006 sa dénomination sociale en Teleperformance.

3.2.2

Activité de Teleperformance et relations avec ses filiales

A l'exception de son activité immobilière, Teleperformance est une société holding simple ayant une activité commerciale limitée à quelques contrats internationaux, la gestion de son fonds de commerce en France ayant été donnée en location gérance à sa filiale Teleperformance France, détenue à 100 %.

Elle assure l'animation de son réseau, le contrôle des filiales, les services juridiques en France, ainsi que la gestion financière globale. Elle a conclu à ce titre avec ses filiales des contrats d'assistance technique.

La note 14 de l'annexe aux comptes sociaux donne le détail des relations de la société avec ses filiales.

La répartition par zone géographique des principaux actifs et dettes du groupe au 31 décembre 2006 est la suivante (exprimés en milliers d'euros) :

	Europe	Nafta	Reste du Monde	Société Teleperformance	Total consolidé
Goodwill net	121 930	200 123	13 494	263	335 810
Endettement financier hors groupe (*)	58 552	57 046	13 949	201 250	330 797
Trésorerie au bilan (*)	76 664	32 578	10 027	314 931	434 200
Dividendes versés à Teleperformance	10 736	7 162	751		18 649

(*) net de concours bancaires

3.2.3

Organigramme

Un organigramme simplifié du groupe est présenté à la page 28 du présent rapport.

3.2.4

Positionnement et activité du Groupe

Teleperformance est actuellement le 2^{ème} acteur mondial du marché de l'outsourcing des centres de contacts dédiés au Management de la Relation Client. Ce marché est estimé à 50 Milliards d'USD (source IDC et Datamonitor). Le groupe Teleperformance représente environ 4 % de ce marché.

Les cinq premiers acteurs du marché (sources : publications des sociétés), classés par ordre décroissant du chiffre d'affaires exprimé en USD, sont les suivants :

	Pays	Chiffre d'affaires 2006 (en Millions d'USD)	Parts de marché
Convergys(*)	USA	1 803	3,6 %
Teleperformance(**)	France	1 738	3,5 %
West Corporation(***)	USA	1 248	2,5 %
Teletech	USA	1 211	2,4 %
Sitel(****)	USA	1 100	2,2 %

(*) CMG Division (Customer Management Group)

(**) Chiffres convertis en USD sur la base de 1€=1,2546USD (taux moyen 2006)

(***) Hors activité du Teleconferencing représentant un chiffre d'affaires de 608 millions d'USD

(****) La société Sitel a fusionné avec la société ClientLogic à effet du 30 janvier 2007

Le développement du groupe a été réalisé à la fois par croissance interne et externe. Il a été financé sur fonds propres et en faisant appel au marché à quatre reprises :

- en juin 1997 en émettant un emprunt obligataire convertible de 200 millions de Francs (30,5 Millions d'€),
- en mars 2000 dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire d'un montant de 151 Millions d'€,
- en décembre 2003 en émettant une « OCEANE » d'un montant de 158,7 Millions d'€,
- en novembre 2006 en procédant à une augmentation de capital en numéraire pour un montant de 259 Millions d'€.

La priorité est donnée tant à la croissance externe qu'interne, avec pour objectif de prendre le leadership mondial. La société souhaite, suite à l'augmentation de capital intervenue en novembre 2006, amplifier son programme d'acquisition, plus particulièrement dans l'assistance technique, et le recouvrement de créances (debt collection).

Le programme de développement s'appuie également sur un renforcement de la couverture géographique par le biais d'acquisitions ou de startups. Le montant des investissements d'exploitation, et l'effectif moyen des deux derniers exercices figurent en page 35 dans la partie *chiffres clés sélectionnés* du présent document. Ces investissements sont financés sur les fonds propres du groupe et par appel au marché.

Teleperformance est totalement indépendant en tant que prestataire de services à l'égard de brevets et de licences dans le cadre de l'exploitation de ses activités.

La progression en pourcentage du chiffre d'affaires des trois derniers exercices ressort respectivement à :

En %	2004		2005		2006	
	Publié	comparable	Publié	comparable	Publié	comparable
Centres de Contacts	+23	+12,6	+28	+13,2	+16,4	+11,8
Marketing Services & Santé(*)	-72,4	-11,3	-55	-9,7	-29,7	+2,2
Total Groupe	+10,4	+11,6	+25,5	+12,9	+15,8	+11,8
% réalisé à l'international	76		77		79	

(*) Désengagement progressif depuis 2003

3.2.5 Soldes intermédiaires de gestion des principales filiales

Les soldes intermédiaires de gestion des filiales dont le chiffre d'affaires est supérieur à 10 % du chiffre d'affaires consolidé se présentent comme suit :

	TP France (en 000 €)	TP USA (en 000 USD)
Chiffre d'affaires	138 441	375 582
Résultat opérationnel	-3 981	44 071
Résultat avant impôt	-4 598	38 521
Résultat après impôt	-3 514	23 116

3.2.6 Facteurs de risque

I. Risques de marché

1.1 Risque de liquidité

La gestion de la trésorerie à court terme est assurée par la direction opérationnelle des filiales. Toute opération de financement à moyen ou long terme est autorisée et gérée par la direction générale du Groupe.

Les informations relatives au risque de liquidité figurent dans la note III.11 de l'annexe aux comptes consolidés, et comprennent :

- L'échéancier de l'endettement financier net,
- Le détail des principaux emprunts,
- Les clauses de défaut et d'exigibilité anticipée,
- Le détail des principales lignes de crédit,
- Les caractéristiques de l'Océane.

L'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 259 Millions d'€ réalisée en novembre 2006 a apporté au groupe les disponibilités qu'il estimait nécessaires pour mener à bien la réalisation du programme d'acquisitions qu'il s'est fixé.

La mise en œuvre par le Groupe de la clause d'amortissement anticipé de l'Océane s'est traduite par la conversion quasi-totale de cette dernière en février 2007. Cette conversion a ainsi contribué à renforcer les fonds propres du Groupe.

A l'issue de ces deux opérations, la situation financière du Groupe est particulièrement solide ; cela a permis au Groupe de négocier début 2007 auprès d'établissements financiers deux lignes de crédit complémentaires d'un montant global de 160 Millions d'euros, utilisables sur une durée de cinq ans : une ligne de 60 Millions d'euros remboursable in fine, et une ligne de 100 Millions d'euros qui fait l'objet d'un plafond d'utilisation réduit de 20 Millions d'euros par année.

1.2 Risque de taux

L'exposition du groupe à une variation de 1% du taux d'intérêt sur la base de la situation au 31 décembre 2006, correspondant aux emprunts auprès des établissements de crédits et aux crédits baux, figure en note III.11 de l'annexe aux comptes consolidés.

1.3 Risques de change

Le groupe est exposé aux risques de change suivants :

- Risques liés aux opérations de financement des filiales,
- Risques liés aux engagements de rachat auprès des minoritaires,
- Risques liés aux opérations commerciales effectuées dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement,
- Risques de conversion dans le cadre de la consolidation.

1.3.1 Risques liés aux opérations de financement des filiales

Afin de limiter son exposition au risque de change, le Groupe effectue des emprunts ou avances en devises destinés à couvrir des prêts effectués à des filiales, libellés dans la même devise et de même échéance, ou procède à des couvertures de change sous forme de swaps.

Pour limiter l'exposition du Groupe au risque de change, il a été procédé à des opérations de couvertures sur les opérations de financement suivantes réalisées en faveur des filiales :

(En milliers de devises)	Montants nets au 31 décembre 2006
Actifs financiers	
* Prêts et avances groupe	
Dollar américain	(*) (**) (***) 20 154
Livre sterling	(****) 17 132
Dettes financières	
* Emprunts auprès des établissements de crédit	
Dollar américain	(*) (***) 5 154
Livre sterling	(****) 1 762

(*) Des prêts pour un montant global de 3,3 Millions de USD consentis aux filiales américaines (dont Merkafon de Mexico pour 3,2 Millions de USD, et FST pour un montant de 0,1 Million de USD) sont couverts par des emprunts contractés auprès d'établissements financiers, libellés dans la même devise.

(**) Un prêt de 15 Millions de USD consenti à la filiale américaine TGI a fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'un swap.

(***) Un prêt consenti à la société Telephilippines pour 1,8 Million de USD a fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'une avance en devise.

(****) Le prêt en livres sterling consenti à la filiale anglaise MM GROUP (17,1 Millions de £) a fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'un swap à hauteur de 13,2 Millions de £, et par une avance en devise pour 1,8 Million de £.

1.3.2 Risques liés aux engagements de rachat auprès des minoritaires

La dette enregistrée au 31 décembre 2006 en dette financière pour un montant de 48 636 K€ dans le cadre du rachat de participations minoritaires se ventile, par principale devise, comme suit :

Devise	Dollar US	Real brésilien	Couronne suédoise	Peso argentin	Couronne norvégienne	Franc suisse	Euro
En Milliers	26 155	5 677	7 782	4 624	36 731	7 791	10 323

Les principaux engagements de rachat auprès des minoritaires concernent pour l'essentiel des filiales situées hors zone euro. Le principal risque lié à ces engagements porte, en ce qui concerne ces filiales, sur l'évolution du cours de la devise dans laquelle la dette est libellée.

La variation du taux de change a contribué à diminuer de 2,4 Millions d'euros l'évaluation de la dette liée aux engagements de rachat entre 2005 et 2006.

Par ailleurs, le prix de rachat des participations minoritaires étant fonction de la rentabilité de la filiale, le Groupe ne supporte pas de risque à ce titre en cas de baisse des performances de la filiale.

1.3.3 Risques liés aux opérations commerciales effectuées dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement

Le développement dans certaines sociétés du Groupe d'opérations facturées dans une devise différente de celle de leur monnaie de fonctionnement a conduit le Groupe à initier une étude, actuellement en cours, dont l'objet est de déterminer les effets sur le résultat opérationnel des variations des taux de change liés à ces transactions commerciales. Il n'a été procédé à aucune couverture de change sur ces opérations au titre de l'exercice 2006.

1.3.4 Risque de conversion dans le cadre de la consolidation

En ce qui concerne l'effet de conversion sur le chiffre d'affaires consolidé du groupe, le tableau ci-dessous indique la

répartition du chiffre d'affaires par devise, en équivalent euro, au cours des trois derniers exercices (exprimé en Millions d'euros) :

	2004		2005		2006	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Euro	390,5	41,0 %	457,3	38,2 %	513,1	37,0 %
USD	296,2	31,0 %	368,5	30,8 %	410,9	29,7 %
Real Brésilien	49,1	5,2 %	113,8	9,5 %	133,4	9,6 %
Peso Mexicain	65,6	6,9 %	76,7	6,4 %	89,1	6,4 %
Livre anglaise	51,0	5,4 %	71,9	6,0 %	75,8	5,5 %
Dollar canadien	19,7	2,1 %	35,4	3,0 %	76,2	5,5 %
Autres	80,7	8,4 %	72,2	6,1 %	86,7	6,3 %
Total	952,8	100 %	1 195,8	100 %	1 385,2	100 %

L'impact de l'évolution des taux de change sur le chiffre d'affaires, le résultat avant impôt et le résultat net par groupe réalisé au titre de l'exercice 2006 est indiqué en note IX.1 de l'annexe aux comptes consolidés du présent document.

Au 31 décembre 2006, l'exposition du groupe au risque de change se résume ainsi (exprimé en Millions d'euros) :

Devise	Euro	Dollar US	Livre anglaise	Peso Mexicain	Real brésilien	Dollar canadien	Autres
Actifs	1 020,9	95,6	46,3	40,9	34,7	31,4	62,5
Passifs	377,1	78,8	22,2	11,3	27,2	29,0	47,3
Position nette avant gestion	643,8	16,8	24,1	29,6	7,5	2,4	15,2
Position hors bilan	- 4,2						
Position nette après gestion	639,6	16,8	24,1	29,6	7,5	2,4	15,2

1.4 Risque sur action

La société n'est pas exposée à un risque sur actions : elle ne détient pas de portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions. Elle détient, au 31 mars 2007, 16 200 actions Teleperformance à un prix de revient unitaire de 32,415 €, qui ont été acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place en janvier 2007.

Il n'existe pas de clauses, auxquelles l'émetteur est partie prenante, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

2. Risques liés à l'activité

Notre secteur d'activité est un secteur très concurrentiel

Le marché des centres de contacts externalisés est un marché fragmenté et concurrentiel. Le Groupe est en concurrence sur ce marché avec d'autres groupes internationaux tant pour conserver ses clients actuels, que pour en conquérir de nouveaux.

Face à cette concurrence et à la pression des prix qui en résulte, le Groupe poursuit le développement de son réseau international. Il continue également à développer son réseau délocalisé pour ses trois principales langues d'activité, que sont l'anglais, l'espagnol et le français.

Notre secteur d'activité est soumis aux lois et réglementations des pays dans lesquels notre Groupe opère

Dans chaque pays où le Groupe opère, le secteur des centres de contacts est soumis à des lois et des réglementations particulières.

Les gouvernements et les autorités de régulation envisagent régulièrement d'adopter des réglementations ayant pour objet de mieux protéger les consommateurs, comme ce fut le cas aux Etats-Unis qui avaient adopté en 2003 une réglementation donnant la possibilité aux particuliers qui le souhaitaient de ne plus être sollicités dans le cadre d'opérations de télémarketing.

Des plans d'actions ont été aussitôt mis en place pour en limiter l'impact. Ces plans ont conduit depuis trois ans à réduire sensiblement ce risque pour le Groupe dans ce pays, où les activités de réception d'appels représentent à présent 76% de l'activité globale du Groupe contre 38% en 2003.

Des réglementations similaires, à celles en vigueur aux Etats-Unis peuvent être adoptées dans d'autres pays du monde. C'est pourquoi, le Groupe suit avec beaucoup d'attention leur évolution et continue de développer très fortement sur l'ensemble de son réseau ses activités de réception d'appels. Celles-ci ont augmenté de +47% depuis 2003 et elles représentent aujourd'hui 65% de l'ensemble des activités du Groupe.

Pour autant, l'adoption dans un ou plusieurs pays de toute législation ou réglementation ayant un caractère restrictif sur les activités du Groupe pourrait affecter le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe si ce dernier ne parvenait pas à s'y adapter rapidement.

Notre activité est liée à celle de nos clients et à leur succès

Le développement de notre activité dépend également du succès de nos clients et des contrats qu'ils nous confient. Aussi, malgré les clauses contractuelles garantissant un certain volume d'activité, nous n'avons aucune assurance que le volume confié ne fasse pas l'objet de révision de la part de nos clients.

Par ailleurs, une pression sur les prix existant dans les secteurs d'activité de nos clients, notamment dans le domaine des télécommunications, pourrait se répercuter sur notre activité et impacter nos résultats.

Une part non négligeable des revenus du Groupe provient de clients importants

Répartition par clients

Le portefeuille client a évolué comme suit (en pourcentage du chiffre d'affaires annuel) :

	2005	2006
1 ^{er} client (*)	9 %	10,5 %
Top 10	39 %	41,5 %
Top 20	51 %	55,7 %
Top 60	69 %	73,7 %

(*) Le premier client de Teleperformance est Sprint Nextel.

Le premier client du Groupe représente 10,5% du chiffre d'affaires réalisé en 2006 et les dix premiers clients, 41,5%. La réduction de certains contrats avec des clients significatifs, voire leur perte, pourrait impacter les résultats du Groupe.

Le développement de l'activité réception d'appels conduit à accroître les revenus récurrents du Groupe, en allongeant la durée des contrats. La durée de tels contrats varie entre deux et cinq ans.

En ce qui concerne les délais de règlements, ils dépendent de la localisation des centres de contacts et des clients et sont compris entre 70 et 90 jours.

Répartition par secteur d'activité

Le portefeuille client de la division centres de contacts a évolué comme suit (en pourcentage du chiffre d'affaires annuel) :

Secteurs d'activité	2005	2006
Télécoms, Internet Services Providers	52,0 %	56,9 %
Services Financiers	15,1 %	11,1 %
Technologie/media	8,3 %	6,5 %
Assurances	5,9 %	7,8 %
Autres	18,7 %	17,7 %
Total	100,0 %	100,0 %

Nos clients opèrent dans des secteurs susceptibles de connaître des regroupements par opérations de fusion/acquisition ou de rachat. Ces opérations de consolidation d'entreprises au niveau mondial ne nous permettent pas de dire si celles-ci entraîneraient un accroissement ou une diminution d'activité.

Notre activité repose sur un service sans faille pour nos clients

Nous délivrons nos services à nos clients à travers une plateforme technologique complexe, qui intègre différents aspects des technologies de l'information : téléphonie, équipement informatique et logiciels performants. Ne pas s'adapter aux nouvelles avancées technologiques pourrait nuire à notre activité et aux résultats de nos opérations.

Un nombre important de nos filiales sont reliées en réseau par des lignes spécialisées. Toute rupture significative de service au niveau de notre plateforme technologique, qui viendrait interrompre l'activité dans nos centres d'appels, eux-mêmes pouvant être sujets à des dégâts naturels ou autres, pourrait impacter les résultats du groupe.

Le Groupe s'assure que toutes les sécurités et assurances nécessaires soient prises dans le cadre de ses activités. Pour autant, rien ne peut garantir que de tels risques ne surviennent pas et influent négativement sur son activité et ses résultats.

Protection des données personnelles

Notre activité nous conduit à traiter, enrichir, ou transmettre des informations personnelles concernant les consommateurs de nos clients. Nos filiales prennent les mesures opérationnelles pour éviter tout accès non autorisé à ces données, et nous nous attachons à respecter pleinement les réglementations spécifiques existant dans les différents pays où nous intervenons, ainsi que les procédures de sécurité définies contractuellement avec nos clients.

Pour autant, il doit être compris que tout accès ou utilisation non autorisé de ces données pourrait avoir des conséquences légales qui seraient susceptibles d'affecter les performances du groupe.

L'activité du Groupe est fortement tributaire de ses dirigeants et collaborateurs

Dans un secteur qui se caractérise par la grande mobilité de ses employés, notre succès dépend en grande partie de notre capacité à recruter, embaucher et retenir des employés qualifiés. De fait, un accroissement significatif du taux de turnover des employés accroîtrait nos coûts de recrutement et de formation, dégraderait les services délivrés aux clients et impacterait nos résultats opérationnels.

Notre réussite repose également sur notre capacité à retenir des cadres capables de développer notre activité.

Aussi, si le Groupe perdait le concours de certains dirigeants, ou n'était plus en mesure de retenir ses collaborateurs, cela pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités et ses résultats.

Le développement par acquisitions d'entreprises peut présenter des risques

Dans le cadre de sa stratégie, le Groupe procède à une po-

litique de croissance externe. L'identification des cibles à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition pourrait être erronée. Par ailleurs, l'intégration d'une nouvelle société acquise au sein du Groupe pourrait s'avérer difficile ou ne pas produire la totalité des synergies attendues.

Les écarts d'acquisition inscrits au bilan du Groupe pour les entreprises acquises peuvent devoir être dépréciés

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du bilan du Groupe font l'objet chaque année d'une évaluation pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Les hypothèses faites en vue d'estimer les résultats et les flux de trésorerie prévisionnels lors de ces réévaluations peuvent ne pas être confirmées par les résultats réels ultérieurs. Si le Groupe était amené à opérer de telles dépréciations, la perte comptable en découlant impacterait les résultats du Groupe.

Le Groupe est exposé à un certain nombre de risques liés à ses opérations à l'international

Dans le cadre de son développement, le Groupe gère une partie de ses opérations à l'international et notamment dans certains pays émergents. Certains risques inhérents à la conduite de ces opérations dans ces pays, comme des délais de règlement tardifs des factures, l'instabilité sociale, politique et économique, ou des changements inattendus dans les réglementations, pourraient avoir des conséquences sur ces opérations et affecter les résultats du Groupe dans la mesure où l'assurance ou la couverture de risque pourraient s'avérer impossible.

3. Risques industriels et liés à l'environnement

Il n'existe pas, à notre connaissance, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du Groupe ou de la société.

4. Autres Risques

4.1 Fournisseurs

Les fournisseurs les plus importants du Groupe sont des opérateurs téléphoniques. Il n'y a pas de fournisseurs prépondérants. France Telecom, 1^{er} fournisseur du groupe, représente environ 2,4 % du montant des achats du groupe.

4.2 Risques juridiques

Pour la société et ses filiales, il n'existe pas :

- de réglementations juridiques particulières et/ou d'autorisation pour l'exercice des activités, à l'exception de celles mentionnées ci-dessus dans la partie risques liés à l'activité.
- de contraintes spécifiques de confidentialité,
- de liens de dépendance,
- de dispositions fiscales dérogatoires particulières,
- d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens, ou dont elle est menacée,

susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des douze derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

4.3 Assurance - Couvertures des risques

Le Groupe et les sociétés qui le composent sont normalement assurés dans le cadre de chacune des législations nationales.

Le Groupe n'a recours à aucune société captive. Il n'existe pas de risques significatifs non assurés, ni de risques significatifs assurés en interne.

Le montant des primes annuelles payées par les sociétés de la Division Centres de Contacts au titre des trois derniers exercices a évolué comme suit (exprimé en milliers d'euros) :

		Multirisques Responsabilité Civile	Assurance Perte d'exploitation	Véhicules	Total
2004	Prime	1 453	188	223	1 864
	Franchise	1 036	224	33	1 293
2005	Prime	1 973	269	250	2 492
	Franchise	1 004	54	28	1 077
2006	Prime	2 046	402	239	2 687
	Franchise	1 007	61	42	1 110

4.4 Risques sociaux

Dans le cadre normal de ses activités, le groupe est engagé dans un certain nombre de litiges à caractère social. Ces litiges font l'objet de provisions pour risques nécessaires.

3.2.7

Propriétés immobilières et équipements

Le groupe dispose d'environ 56 600 stations de travail informatisées réparties sur 263 centres de contacts implantés dans 42 pays, dont 91 sont gérés directement chez les clients.

Les locaux exploités par les sociétés du Groupe font généralement l'objet de locations immobilières. Le groupe est par ailleurs propriétaire d'un immeuble d'exploitation situé à Lyon (France), et ne détient plus après la cession intervenue en 2006 que deux ensembles immobiliers de placement à Puteaux (Région Parisienne).

infos

3.3 informations générales

3.3.1

Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination sociale

TELEPERFORMANCE

(par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 1er juin 2006)

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Ces organes sont présentés au chapitre *Gouvernement d'entreprise*.

La société a été créée en 1910 ; sa date d'expiration est le 9 octobre 2059, sauf prorogation ou dissolution anticipée

Siège Social

6,8 rue Firmin Gillot
75 015 PARIS

Objet social résumé

«Toutes activités en qualité de prestataire de services dans le domaine de la communication et de la publicité grand public ou spécialisée, notamment la conception et la réalisation d'actions promotionnelles, de relations publiques, de marketing, de télémarketing et téléservices ». (Article 2 des Statuts)

Numéro du Registre du Commerce et des Sociétés

PARIS B 301 292 702
Code A.P.E : 744B

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la société

Siège social
6,8 rue Firmin Gillot
75 015 PARIS

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, soit une durée de 12 mois

Répartition statutaire des Bénéfices

Aucune disposition statutaire particulière

Assemblées Générales

Mode de convocation

La convocation des Assemblées est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du Siège Social, ainsi qu'au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée.

La société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, 35 jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R225-73 du Code de commerce.

Les actionnaires titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont en outre convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire, ou sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

Conditions d'admission

Les Assemblées Générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, pourvu qu'elles soient libérées.

Il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L228-1 du code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier, en annexe au formulaire de vote par correspondance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'Assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à la Loi tout actionnaire peut se faire représenter ou voter par correspondance.

Conditions d'exercice du droit de vote - Droit de vote double

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Un droit de vote double est conféré à toutes actions libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire de nationalité Française ou ressortissant d'un état membre de l'union Européenne.

Cette disposition a été introduite dans les statuts de la Société par décision de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 juin 1996.

Les actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en raison d'actions anciennes assorties d'un droit de vote double bénéficient d'un droit de vote double (article 35.2 des statuts).

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale, conformément à l'article L225-124 du Code de commerce.

Seuils statutaires devant être déclarés en cas de franchissement de seuil

Absence d'obligation statutaire en cas de détention d'une fraction inférieure au vingtième du capital.

Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires sont modifiés dans les conditions prévues par la Loi.

3.3.2

Renseignements de caractère général concernant le capital

I Conditions spécifiques de modifications du capital

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions sont régies par les prescriptions légales, sans restriction particulière.

2. Tableau d'évolution du capital

L'évolution du capital depuis 2001 est présentée ci-dessous :

<i>Evolution du capital</i>	<i>Nature des opérations</i>	<i>Augmentation du capital</i>	<i>Prime d'émission</i>	<i>Montant du capital</i>	<i>Nombre d'actions</i>
01.01.2001	Conversion de 118 674 obligations et Création de 949 392 actions nouvelles	2 373 480 €	4 410 921 €	83 748 540 €	33 499 416
31.12.2001	Conversion de 17 421 obligations et Création de 139 368 actions nouvelles	348 520 €	647 510 €	84 096 960 €	33 638 784
31.12.2002	Conversion de 32 479 obligations et Émission de 259 832 actions Plans d'options du 20 août 1997 et du 21 juillet 1997 Émission de 1 087 224 actions	649 580 € 2 718 060 €	1 207 244 € 3 293 193 €	84 746 540 € 87 464 600 €	33 898 616 34 985 840
22.04.2003	Conversion de 8 484 Obligations et Création de 67 872 actions	169 680 €	315 350 €	87 634 280 €	35 053 712
22.04.2003	Plans d'options du 20 août et 21 juillet 1997 Émission de 9 336 actions	23 340 €	12 791 €	87 657 620 €	35 063 048
01.09.2003	Plans d'options du 20 août et 21 juillet 1997 Émission de 249 368 actions	623 420 €	812 274 €	88 281 040 €	35 312 416
31.12.2003				88 281 040 €	35 312 416
31.12.2004				88 281 040 €	35 312 416
31.12.2005				88 281 040 €	35 312 416
06.06.2006	Conversion de 10 000 OCEANE et Création de 10 000 actions	25 000 €	186 000 €	25 000 €	10 000
04.10.2006	Conversion de 30 OCEANE et Création de 30 actions	75 €	558 €	75 €	30
03.11.2006	Augmentation de capital en numéraire et Création de 11 774 148 actions	29 435 370 €	229 595 886 €	29 435 370 €	11 774 148
4.12.2006	Conversion de 103 OCEANE et Création de 108 actions	270 €	1 856,01 €	270 €	108
31.12.2006	Conversion de 102 420 OCEANE et Création de 108 971 actions	272 427,50 €	1 888 522,74 €	272 427,50 €	108 971
31.12.2006				118 014 182,50 €	47 205 673
15.01.2007	Conversion de 96 600 OCEANE et Création de 102 782 actions	256 955 €	1 781 292,94 €	256 955 €	102 782
21.02.2007	Conversion de 7 296 656 OCEANE et Création de 7 763 583 actions	19 408 957,50 €	134 548 486,83 €	19 408 957,50 €	7 763 583
21.02.2007	Plan d'option du 25 juin 2001 Création de 3 992 actions	9 980,00 €	100 199,20 €	9 980,00 €	3 992
13.03.2007	Plan d'option du 25 juin 2001 Création de 26 710 actions	66 775,00 €	670 421,00 €	66 775,00 €	26 710
13 03 2007				137 756 850 €	55 102 740

A la connaissance de la société, il existe 210 000 actions nanties inscrites au nominatif pur à la date du présent document.

3 Capital social

Le montant du capital au 31 décembre 2006 est de 118 014 182,50 €, divisé en 47 205 673 actions d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Suite à la conversion de l'OCEANE et à la levée partielle des stock options du 25 juin 2001 le capital a été porté au 13 mars 2007 à 55 102 740 actions dont 7 897 067 actions avec jouissance au 1^{er} janvier 2007 (ces actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes après la distribution du dividende 2006 qui sera décidé lors de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2007).

3.1 Délégations de compétence et de pouvoirs en cours accordées par l'Assemblée au Directoire (art. L225-100 al-7 du code de Commerce) - Capital autorisé non émis au 31 décembre 2006

1. L'Assemblée générale mixte du 1er juin 2006 a autorisé plusieurs types d'émission :

- une émission d'actions ordinaires avec maintien du DPS, pour un montant en nominal maximum de 50 Millions d'€, avec augmentation du nombre d'actions à émettre en cas de demande excédentaire, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.
- une émission, avec maintien du DPS, de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès à des actions ordinaires, pour un montant maximum de 300 Millions d'€, avec augmentation du nombre de valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire, dans la limite de 15 % de l'émission initiale.
- une émission d'actions ordinaires (ou de valeur mobilières donnant accès à des actions), dans la limite de 10 % du capital, en vue de rémunérer des apports en nature de titres consentis à la Société lorsque l'article L225-148 n'est pas applicable.
- une augmentation de capital par incorporation de réserves pour un montant maximum de 140 Millions d'€.

Ces autorisations expireront le 1er août 2008.

La première autorisation a été partiellement utilisée par le Directoire qui a décidé le 5 octobre 2006 une augmentation de capital d'un montant nominal de 29 435 370 €, avec maintien du DPS, réalisée le 3 novembre 2006 par l'émission de 11 774 148 actions nouvelles de 2,50 € de nominal. Le montant nominal restant à utiliser sur cette autorisation se trouve ramené à 20 564 630 €.

2. L'Assemblée générale mixte du 1er juin 2006 a également autorisé le Directoire à procéder, dans un délai de 38 mois expirant le 1er août 2009, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et mandataires sociaux du Groupe ou de certaines catégories d'entre eux, dans la limite de 2,30 % du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire du 2 août 2006 a décidé l'attribution de 776 600 actions nouvelles représentant 2,20% du capital de la Société au 1er juin 2006, soit après ajustement du 6 novembre 2006 un nombre total de 826 666 actions nouvelles à émettre au profit de 169 managers et collaborateurs du Groupe suivant les moda-

lités décrites à la page 77 du présent document. Le solde d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre restant à utiliser se trouve ramené à 0,10 % du capital social de 88 281 040 € à la date du 1er juin 2006.

3.2 Capital potentiel au 31 décembre 2006

Au 31 décembre 2006, le nombre de titres susceptibles d'être émis s'élève à 10 343 301 actions, dont :

- 7 882 875 actions nouvelles provenant de la conversion des 7 408 773 obligations à option de conversion et/ou d'échange « OCEANE » émises le 3 décembre 2003, et restant en circulation,
 - 1 633 760 actions nouvelles provenant des levées d'options de souscription d'actions au titre des Plans d'options des 25 juin 2001 et 24 juin 2004 consentis aux salariés et mandataires sociaux du groupe,
 - 826 666 actions nouvelles, provenant de l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement aux salariés et mandataires sociaux du Groupe en date du 2 août 2006 et ajustées au 6 novembre 2006.
- Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel.

Entre le 1er janvier et le 13 mars 2007 inclus, il a été procédé à la création de 7 897 067 actions, dont 7 866 365 issues des conversions d'OCEANE et 30 702 issues de levées d'options, sur une émission potentielle de 10 343 301 actions nouvelles.

Suite à ces émissions et après déduction des 15 517 obligations remboursées, représentant une émission potentielle de 16 510 actions nouvelles, il reste au 13 mars une émission potentielle de 2 429 724 actions, dont :

- 1 603 058 actions nouvelles au titre des Plans d'option de souscriptions des 25 juin 2001 et 24 juin 2004,
- 826 666 actions nouvelles au titre du Plan d'attribution gratuite d'actions du 2 août 2006, ajusté le 6 novembre 2006.

4 Options de souscription d'actions et attributions d'actions gratuites consenties aux mandataires sociaux et salariés

En cas d'exercice de la totalité des options de souscription en circulation ou d'acquisition définitive de la totalité des actions gratuites attribuées, la dilution du capital existant au 13 mars 2007 serait de 4,22 %.

Le détail des différents plans de stock option et d'attribution gratuite figure à l'annexe VIII des comptes consolidés.

direction

3.4 Gouvernement d'entreprise

3.4.1

Organes de direction et de surveillance

Teleperformance est une société à Directoire et Conseil de surveillance. Elle se conforme, suite aux décisions successives du Conseil de surveillance, au régime de gouvernement d'entreprise tel que défini dans les recommandations du rapport Afep-Medef d'octobre 2003.

1. Le Conseil de surveillance

1.1 Composition du Conseil de surveillance

La composition du Conseil de surveillance de la société Teleperformance au 15 mars 2007 est la suivante :

<i>Prénom, Nom & Age</i>	<i>Première nomination / Fin de mandat</i>	<i>Fonction actuelle au sein de la société</i>	<i>Autres fonctions en cours exercées au cours du dernier exercice (article L225-102-1 du code de commerce)</i>	<i>Nombre d'actions détenues dans la société</i>
Daniel JULIEN 54 ans	26/06/2003- 30/06/2009	Président du Conseil de surveillance	<p>Mandats exercés au sein des sociétés françaises du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Néant <p>Mandats exercés au sein des sociétés étrangères du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de FST (TP Argentine), TP USA, MMCC Solutions Inc (TP Canada), - Directeur Général de TP Groupe Inc, - Administrateur de: Americall Group Inc, Voice FX, Nova Scotia, Americall de Mexico, CRM Services India Private, IMC Marketing Inc (TP Korea), Inverpanamerica, Merkafon de Mexico, Merkafon International, Merkafon Management Corporation, MMCC Solutions Philippines, TP Australia, Telephilippines Inc, Telemarketing Asia (Singapore), TP Bresil, Service 800, TP Indonesia. <p>Mandats exercés hors du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de : CREDIT DU NORD 	574 221
Jacques BERREBI 64 ans	02/04/2001- 30/06/2011	Vice-Président titulaire du Conseil de surveillance	<p>Mandats exercés au sein des sociétés françaises du Groupe : Néant</p> <p>Mandats exercés au sein des sociétés étrangères du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président du Conseil d'administration de la Société Tunisienne de Télémarketing, TP Groupe Inc, Russia Contact Center - Président du Conseil de Surveillance de TP Indonésia, - Administrateur de : FST (TP Argentina), Inverpanamerica, Merkafon de Mexico, Merkafon Management Corporation, TP Australia, Telephilippines Inc, TP Singapore, TP USA, Voice FX, CCBD (TP CRM), SPCC (Brazil), TP BT, MCCI (Canada), Luxembourg Contact Centers <p>Mandats exercés hors du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Délégué de BERCOM International, - Administrateur de I de B Life Store, Berpress, Berfilms, 	920 000

Nom & Prénom (Age)	Première nomination / Fin de mandat	Fonction actuelle au sein de la société	Autres fonctions en cours exercées au cours du dernier exercice (article L225-102-1 du code de commerce)	Nombre d'actions détenues dans la société
Philippe DOMINATI 53 ans	17/06/1996- 30/06/2008	Vice-Président suppléant du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : - Président de : SRMS - Administrateur de : IDCC, Groupe Présence Plus, Pédagogie du Management Mandats exercés hors du Groupe : Gérant de ISADO (SARL) et TROCADERO (SCP)	2 134
Martine DASSAULT 51 ans Indépendant	24/06/2002- 30/06/2008	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : Néant	2 000
Philippe SANTINI 64 ans Indépendant	30/09/2002- 30/06/2011	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : - Président directeur général de Groupe Industrie Services Info, - Président du conseil d'administration de Aprovia, - Président des SAS Aprovia Gun, Aprovia GT, Bedouk Editions, - Président du GIE Emploi Pro - Membre du conseil de surveillance de SIAL, - Administrateur de Groupe Tests, Cadre-On-Line.	1 500
Philippe GINESTIE 64 ans	25/06/2001- 30/06/2007	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : - Administrateur de HR Oblig., Cotrafi, ANBLAN, Gondrand SA et C Group - Membre du Conseil de Surveillance de Aurel Leven Nexstage Private Equity	2 752
Alain LAGUILLAUMIE 64 ans	17/06/1996- 30/06/2008	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : - Président du Conseil d'Administration de B.J.L. - Président de la SAS CAP 33, - Administrateur de Hebrard - Gérant de Auguste Cestas, Bellefont-Belcier.	12 897
Daniel BERGSTEIN 64 ans Indépendant	30/09/2002- 30/06/2011	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : - Avocat Associé de Paul Hasting, Cabinet d'avocats international, résidant à NEW YORK. - Administrateur de MxEnergy Inc, Cequel III LLC, Cebridge Connections LLC, Catalyst Partners Inc, Foundation Fighting Blindness.	1 000
Eric DELORME 53 ans Indépendant	23/06/2005- 30/06/2011	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : - Gérant de la SARL ED Associés	1 406
Bernard CANETTI 58 ans Indépendant	23/06/2005- 30/06/2011	Membre du Conseil de surveillance	Mandats exercés au sein du Groupe : Néant Mandats exercés hors du Groupe : - Président du Conseil d'administration des Editions ATLAS	9 482

Le Conseil de surveillance est composé de dix membres dont cinq sont qualifiés d'indépendants au regard des critères proposés dans le rapport Bouton.

Il n'y a pas de membres du Conseil de surveillance cooptés au cours de l'exercice.

L'Assemblée générale mixte du 1er Juin 2006 a ramené la durée de leur mandat de six à quatre ans.

Chaque membre du Conseil doit détenir au minimum 1 000 actions, conformément aux dispositions statutaires.

Autres informations sur les membres du Conseil

Informations supplémentaires visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004.

1. Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et ayant expiré

Prénom, Nom & Age

Daniel JULIEN	<p>Mandats exercés au sein des sociétés françaises du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de TP France - Représentant permanent de Teleperformance au sein de Business Fil, Multilignes conseil, New way, SRMS, SRBV, Synerfil - Président de Business Response Inc, Marcom, TP USA - Administrateur de : BITE(suède), CKAPT (Bresil), Market USA, SAC, Newton 21 UK, Startel (Nouvelle Zélande), TP Finland, TP Danmark, TP Italie, TP Norway, Teomac, Fonomerk, Grandi Numeri, Iberphone, Perfectcall, Call Tech, Noble Systems Corp.
Jacques BERREBI	<p>Mandats exercés au sein des sociétés du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de SRMS, Rochefortaise Santé - Représentant permanent de Newton 21 Europe au sein de CCP Marketing et Caudroy Colas Partners - Président de Newton 21 Europe - Président de : Iberphone (Espagne) - Administrateur de : Business Response Inc, Market USA, Marcom, NSDI, SAC (USA), CKAPT (Bresil), Newton 21 UK, Startel Communications (Nouvelle Zelande), Noble Systems, Call tech, Americall Group Inc, CTM, Iberphone, Service 800. <p>Mandats exercés hors Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président de Ciber Creation Inc et Post A Photos LCC, - Gérant de Jacdom International Consulting, - Administrateur délégué de MBI et ICB
Philippe DOMINATI	<p>Mandats exercés au sein du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de : OPTIMIZE, Design Board, - Membre du Conseil des SAS Akoa et Akoa Interactive
Philippe SANTINI	<p>Mandats exercés hors Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président des SAS Aprovia Groupe Exposium/GE/GM/Usine Nouvelle/ Groupe Moniteur/Groupe Italia/ Groupe France Agricole, - Administrateur de : Dynaction, Gisi, PCAS, Exposium,
Philippe GINESTIE	<p>Mandats exercés hors Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Membre du Conseil de Surveillance de Castorama et Dubois Investissement, Sport et Nature International, - Administrateur de : CGroup HK, A.R.A.A., R.S.A., Dynaction.
Alain LAGUILLAUMIE	<p>Mandats exercés hors Groupe : Président du Conseil d'Administration de GIPSO</p>
Daniel BERGSTEIN	<p>Mandats exercés hors Groupe : Président de MxEnergy Inc, Administrateur de Fairpoint Communication</p>
Eric DELORME	<p>Mandats exercés hors Groupe : Directeur Général de CALLISTO</p>

2. A la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil de surveillance de la Société actuellement en fonction n'a indiqué à la Société avoir, au cours des cinq derniers exercices, fait l'objet d'une condamnation, été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ou fait l'objet d'une incrimination, sanction publique ou décision d'empêchement, tels que visés au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004.

3. Il n'a pas été porté à la connaissance de la Société par les membres du Conseil de surveillance de conflits d'intérêts potentiels entre leurs devoirs à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés.

4. Restrictions concernant la cession de participation dans le capital de l'émetteur pendant un certain laps de temps : Néant.

5. Il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Conseil de surveillance à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

6. Aucun membre du Conseil de surveillance de la Société n'a signalé l'existence d'un accord avec un principal actionnaire, client ou fournisseur de la Société en vertu duquel il a été sélectionné en tant que mandataire.

7. Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la Société exploité dans le cadre du Groupe.

1.2 Fonctionnement du Conseil de Surveillance

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance, ainsi que des comités spécialisés sont développées dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et sur le contrôle interne page 52 du présent document.

2 Le Directoire

2.1 Composition

La composition du Directoire de la société Teleperformance au 15 mars 2007 est la suivante :

Prénom Nom et Age	Première nomination / Fin de mandat	Fonction actuelle au sein de la société	Autres fonctions en cours exercées au cours du dernier exercice (article L225-102-1 du code de commerce)	Nombre d'actions détenues dans la société
Christophe ALLARD 48 ans	26/06/2003- 30/06/2008	Président du Directoire	Mandats exercés au sein des sociétés du Groupe : France - Administrateur de Techcity Solutions, SR.MS, SGP (Groupe Présence Plus), Akoa, Pédagogie du Management, l'Institut du Call Center, Rochefortaise Santé, Infomobile, TP France, - Membre du Conseil des SAS Akoa Interactive, Synerfil, Comunicator et Martiniquaise de Centres d'Appels, International - Administrateur de : Iberphone, Techcity Solutions Bénélux, Americall Group inc, B.I.T.E. Goteborg, Inverpanamerica, Merkafon de Mexico, Plurimarketing, TP. Australia, MMCC Solutions inc (TP Canada), Société Tunisienne de Télémarketing, TP Denmark, TP Finland, TP Group Inc, TP Norway, Telephilippines, TP USA, Perfectcall, Service 800, In & Out Spa, MMTP Holdings, Voice Fx, CRM India, MMTP (UK), Société européenne de Télémarketing, TP Nordic, Swiss Contact Management Group, Russia Contact Center, Photel, Techmar, Lion Téléservice CZ, et Centrum Télémarketingowe. Mandats exercés hors du Groupe : - Président de la SAS BOOMERANG	4 062
Olivier DOUCE 49 ans	17/06/1996- 30/06/2008	Membre du Directoire	Mandats exercés au sein des sociétés françaises du Groupe : - Président Directeur Général de NEW WAY - Administrateur de : ROCHEFORTAISE SANTE, J.R.T. PARTICIPATIONS, SRMS, TELEPERFORMANCE FRANCE, TP. NORD et sa filiale TP EST, Mandats exercés hors du Groupe : - Président de la SAS ANGYAL - Administrateur de AWARE, - Gérant de ALWAYS (EURL), DAVIC MUSIC, EDITIONS «COUPS DE SOLEIL», SCGFC Victor DOUCE, SCI DOUCE	1 989 980
Michel PESCHARD 57 ans	26/06/2003- 30/06/2008	Membre du Directoire	Mandats exercés au sein des sociétés du Groupe : - Président Directeur Général de ROCHEFORTAISE SANTE - Administrateur de : JRT PARTICIPATION, TECHCITY SOLUTIONS, GROUPE PRESENCE PLUS, SRMS	8 667

Autres informations sur les membres du Directoire

Informations supplémentaires visées au point 14.1 de l'annexe I du Règlement (CE) n° 809/2004 du 29 avril 2004

1. Mandats exercés au cours des cinq dernières années et ayant expiré.

Prénom, Nom

<p>Christophe ALLARD</p>	<p>Mandats exercés au sein des sociétés françaises du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Président Directeur Général de SR. BV (société absorbée) - Administrateur ou représentant permanent de Filiales cédées de SRMS : Anacom, Information Presse Service, Optimise, Passion Company, Pyramide Kheops, Socio, Akoa et Akoa Interactive. - Administrateur ou représentant permanent de Pronytel (société absorbée), TP France, TP Midi Aquitaine, TP Ouest, TP Nord, TP Est, PGS, Business Fil, Multilignes Conseil, Design Board <p>Mandats exercés au sein des sociétés étrangères du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de : TP Allemagne, Techcity Solution Nordic, Grandi Numeri, CallTech, et Télémarketing Asia - Administrateur de filiales absorbées : CKAPT Bresil, Marcom, Market USA, Business Response Inc, Teomac
<p>Olivier DOUCE</p>	<p>Mandats exercés au sein des sociétés françaises du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de FCS - Représentant permanent de : <ul style="list-style-type: none"> · Aljac au sein de Edimark et MPI, · Passion company au sein de WSA, · SRMS au sein de Aljac, Comunicator, Multilignes conseil, Pentagone, PGS, Reactif, Tirage, TP Azur · Rochefortaise Santé au sein de JR Troubat, MCH, Passion Company, S2l Santé, socio · Teleperformance au sein de CDTM Editions, Pronytel, TP Ouest, TP Rhone Alpes, TP Midi Aquitaine <p>Mandats exercés hors du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de Charlestown, Desirade et BCD Associés.
<p>Michel PESCHARD</p>	<p>Mandats exercés au sein des sociétés du Groupe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administrateur de : SRBV, OPTIMISE, SYNERFIL & BUSINESS FIL, DESIGN BOARD, Infomobile, FCS - Président de la SAS Synerfil Multi Info.

2. A la connaissance de la Société, aucun membre du Directoire de la Société actuellement en fonction n'a indiqué à la Société avoir, au cours des cinq derniers exercices, fait l'objet d'une condamnation, été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, ou fait l'objet d'une incrimination, sanction publique ou décision d'empêchement, tels que visés au point 14.1 de l'annexe I du règlement (CE) n°809/2004 du 29 avril 2004.

3. Il n'a pas été porté à la connaissance de la société par les membres du Directoire de conflits d'intérêts potentiels entre leurs devoirs à l'égard de l'émetteur et leurs intérêts privés.

4. Il n'existe pas de restrictions concernant la cession de participation dans le capital de l'émetteur pendant un certain laps de temps.

5. Il n'existe pas de contrat de service liant un membre du Directoire à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages particuliers.

6. Aucun membre du Directoire de la Société n'a signalé l'existence d'un accord avec un principal actionnaire, client ou fournisseur de la Société en vertu duquel il a été sélectionné en tant que mandataire.

7. Il n'existe pas d'actif appartenant directement ou indirectement aux dirigeants de la Société exploité dans le cadre du Groupe.

2.2 Fonctionnement du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour 4 ans par le Conseil de surveillance, statuant sur avis préalable du Comité des rémunérations et des nominations, la limite d'âge étant fixée à 70 ans. Ils sont rééligibles. Le Directoire est actuellement composé de trois membres. Le Président du Directoire représente la Société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil de Surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire, qui portent alors le titre de Directeur Général.

Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il présente une fois par trimestre un rapport d'activité au Conseil de Surveillance. Il lui présente également, aux fins de vérification et de contrôle, dans les trois mois de la clôture de chaque exercice les comptes annuels sociaux et consolidés et, dans les trois mois (ramenés à deux à compter de 2007) suivant la fin du premier semestre de l'exercice en cours, les comptes semestriels consolidés ; ces présentations sont complétées des documents de gestion prévisionnelle et rapport explicatif visés à l'article L232-2 alinéa 3 du Code de commerce. Le Directoire convoque toutes Assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions

3.4.2 Contrôleurs légaux des comptes

Mandat des commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes

Titulaires	Suppléants	Date de début du 1 ^{er} mandat	Date d'expiration du mandat en cours
KPMG 11 rue Archimède Domaine de Pelus 33 692 Mérignac Cedex Tél: 05.56.18.81.81	SCP de commissaires aux comptes, Jean-Claude ANDRE et autres 2bis rue de Villiers 92309 LEVALLOIS PERRET	25 juin 1987	2 011
BDO MG SOFINTEX 23, rue de Lille 94 701 Maisons Alfort Tél: 01 45 18 33 10	M Joël ASSAYAH 25, Quai Carnot 92 210 SAINT CLOUD	30 juin 1999	2 011

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux au titre de l'exercice 2006 se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

	KPMG		BDO MG SOFINTEX	
	Montant	%	Montant	%
- Commissariat aux comptes, certification, Examen des comptes individuels et consolidés	1 184	89,6 %	828	95 %
- Autres missions accessoires et autres missions d'audit	88	6,7 %	44	5 %
- Sous total	1 272	96,3 %	872	100 %
Autres prestations, le cas échéant				
- Juridique, fiscal, social,	49	3,7 %	-	-
- Technologie de l'information	-	-	-	-
- Audit interne- autres	-	-	-	-
- Sous total	49	3,7 %	-	-
Total	1 321	100 %	872	100 %

3.4.3

Rémunérations des organes de Direction et de Surveillance

La rémunération du Président et du Vice Président du Conseil de surveillance ainsi que, sur proposition du Comité des rémunérations et des nominations, celle des membres du Directoire est fixée par le Conseil de surveillance.

Les rémunérations globales du Président et du Vice Président ainsi que celles des membres du Directoire, au titre de l'ensemble des fonctions qu'ils exercent au sein du groupe, sont également arrêtées par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des rémunérations.

Par ailleurs le Conseil de Surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées à ceux-ci sous forme de jetons de présence par l'Assemblée des actionnaires.

Le Conseil tient compte de l'assiduité des membres dans la répartition de ces jetons de présence. Il peut allouer aux membres des Comités une part supérieure à celle des autres. Il peut

être alloué par le Conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce Conseil. Ces rémunérations exceptionnelles sont soumises aux dispositions des conventions réglementées.

L'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2007 proposera au titre des jetons de présence de l'année 2006 une rémunération globale de 140 000 €. Au titre de l'exercice 2005 le montant global des jetons de présence alloué au Conseil de surveillance est de 100 000 €, dont 56 550 € versés aux membres des Comités spécialisés.

Rémunération brute totale et avantages de toute nature alloués par la Société et ses filiales au cours de chacun des trois derniers exercices à chaque membre des organes de direction et de surveillance (article L225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^{ème} alinéas).

Rémunérations allouées en 2006

	<i>Fixe</i>	<i>variable</i>	<i>Jeton de présence</i>	<i>Total</i>
Christophe ALLARD	1 338 528 €	534 175 €	-	1 872 703 €
Daniel JULIEN	1 730 134 €	683 371 €	5 100 €	2 418 605 €
Jacques BERREBI	1 207 528 €	804 291 €	22 500 €	2 034 319 €
Michel PESCHARD	257 328 €	95 000 €	-	352 328 €
Olivier DOUCE	88 140 €		-	88 140 €
Philippe DOMINATI	99 000 €		22 500 €	121 500 €
Philippe SANTINI			12 650 €	12 650 €
Martine DASSAULT			12 650 €	12 650 €
Philippe GINESTIE			5 100 €	5 100 €
Alain LAGUILLAUMIE			3 950 €	3 950 €
Michel RENARD			1 650 €	1 650 €
Daniel BERGSTEIN			3 950 €	3 950 €
Eric DELORME			8 300 €	8 300 €
Bernard CANETTI			1 650 €	1 650 €

Rappel des rémunérations globales allouées par la Société et ses filiales en 2004 et 2005

	2004	2005
Christophe ALLARD	1 118 000 €	1 583 233 €
Daniel JULIEN (*)	1 472 000 €	1 949 871 €
Jacques BERREBI (*)	587 000 €	1 135 752 €
Olivier DOUCE	86 000 €	85 891 €
Michel PESCHARD	228 000 €	347 328 €
Philippe DOMINATI (*)	106 500 €	119 500 €
Autres membres du conseil de surveillance (jetons de présence)	46 500 €	38 000 €

* dont jetons de présence

Il n'existe, pour l'ensemble des personnes indiquées ci-dessus :
 - aucune prime d'arrivée,
 - aucun avantage en nature en rémunération de services,
 - aucun régime complémentaire de retraite en dehors des régimes légaux.

Le Conseil de surveillance du 16 mars 2006 a autorisé les conventions de non concurrence de MM Daniel Julien, Jacques Berrebi et Christophe Allard.

Les caractéristiques de ces conventions sont les suivantes :
 - Préavis réciproque de neuf mois en cas de cessation des fonctions du dirigeant au sein du Groupe Teleperformance,
 - Engagement de non concurrence en cas de cessation des fonctions,
 - Engagement de non débauchage d'un cadre supérieur du Groupe Teleperformance,

- Limitation de cette obligation de non concurrence et de non débauchage aux pays où le Groupe exercera une activité au moment de la cessation des fonctions du dirigeant,
- Durée de cet engagement de non concurrence et de non débauchage fixée à deux ans, sauf à ce que le Groupe Teleperformance décide de la réduire à une année,
- Indemnisation fixée au titre de la 1ère année à une somme égale aux rémunérations totales, toutes charges incluses versées au cours de l'année civile précédant sa cessation de fonctions, diminuées des retenues et charges de toute nature liées au versement de cette indemnité ; cette indemnité est portée à 150% de ladite somme au titre de la deuxième année.

Le Conseil de surveillance du 16 mars 2006 a autorisé la modification du contrat de travail de M Michel Peschard. Les caractéristiques de cet avenant sont les suivantes : Préavis réciproque de douze mois en cas de cessation des fonctions et ce dans tous les cas de rupture.

En cas de licenciement, et si le préavis de douze mois est respecté ou réduit d'un commun accord, octroi d'une indemnité supplémentaire aux indemnités légales et conventionnelles égale à la rémunération totale perçue au cours de l'année précédant la cessation des fonctions.

A compter de 60 ans, dans tous les cas de rupture et si le préavis est respecté ou réduit d'un commun accord, octroi d'une indemnité supplémentaire aux indemnités légales et conventionnelles égale à la rémunération totale perçue au cours de l'année précédant la cessation des fonctions.

Les engagements relatifs à cette modification du contrat de travail concernant Monsieur Michel Peschard sont provisionnés dans les comptes de la société Teleperformance.

Ces conventions et modifications ont été approuvées par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006.

Le Conseil de surveillance du 23 juin 2005 a adopté les propositions du Comité des rémunérations du 22 juin 2005 sur le principe et les modalités de calcul d'une rémunération variable annuelle à allouer à certains membres des organes de direction de surveillance en complément de leur rémunération fixe.

Cette partie variable est déterminée sur la base de réalisations d'objectifs d'ordre qualitatif et quantitatif appréciés par ce même Comité à la clôture de chaque exercice.

Ce bonus concerne MM Christophe Allard, Daniel Julien, Jacques Berrebi et Michel Peschard.

3.4.4

Rapport du Président du Conseil de surveillance

En application des dispositions de l'article L225-68, alinéa 7 du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été préparé avec l'appui de la Direction Administrative et Financière et sur la base des comptes rendus des travaux du Comité d'Audit. L'élaboration de ce rapport a aussi été appuyée par des réunions avec la Direction Générale et les Commissaires aux Comptes de la Société.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

I.1. Composition et réunions du Conseil

I.1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil de Surveillance est composé des 10 membres ci-après, étant précisé que les fonctions exercées par chacun d'eux dans toute autre société du Groupe ou hors Groupe, sont mentionnées dans le présent document au chapitre 3.4 *Gouvernement d'entreprise*, pages 45 à 48 :

Daniel JULIEN	Président du Conseil de surveillance
Jacques BERREBI	Vice-Président titulaire du Conseil de surveillance
Philippe DOMINATI	Vice Président suppléant du Conseil de surveillance
Alain LAGUILLAUMIE	Membre du Conseil de surveillance
Philippe GINESTIE	Membre du Conseil de surveillance
Martine DASSAULT	Membre indépendant du Conseil de surveillance
Bernard CANETTI	Membre indépendant du Conseil de surveillance
Eric DELORME	Membre indépendant du Conseil de surveillance
Philippe SANTINI	Membre indépendant du Conseil de surveillance
Daniel BERGSTEIN	Membre indépendant du Conseil de surveillance

Les critères d'indépendance des Membres du Conseil ont été réexaminés au cours de la réunion du Conseil qui s'est tenue le 16 mars 2006, après avis du Comité des nominations et des rémunérations.

Les règles de fonctionnement du Conseil de surveillance sont fixées par un règlement intérieur adopté le 26 juin 2003, modifié en date du 18 mars 2005, et devant être à nouveau modifié au cours de l'année 2007. Les règles en vigueur à la date du présent rapport sont développées dans la seconde partie de ce rapport.

1.1.2. Réunions du Conseil

L'article 27 des statuts prévoit que le Conseil doit se réunir aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. En pratique, il se réunit au moins quatre fois par an.

Les Membres du Directoire sont invités à participer à toutes ces réunions notamment pour présenter les comptes ainsi que leurs rapports et fournir toutes explications ou informations permettant au Conseil d'exercer sa mission de contrôle permanent sur la gestion du Directoire. En outre, lors de ces réunions, le Directoire présente au Conseil les opérations réalisées, en cours ou projetées en France et à l'international, dans le cadre du développement du Groupe.

Au cours de l'année 2006, le Conseil de surveillance s'est réuni 7 fois. L'agenda de ces réunions a été le suivant :

Le Conseil du 16 mars 2006 a délibéré sur les points principaux ci-après :

- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005, après compte rendu du Comité d'audit sur ces comptes ; examen des documents et propositions de résolutions présentés par le Directoire et/ou le Conseil de surveillance à l'Assemblée générale mixte appelée à se réunir le 1^{er} juin 2006,
- Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société et du Groupe au cours du quatrième trimestre 2005,
- Examen des documents de gestion prévisionnelle et du rapport explicatif du Directoire,
- Point sur l'application par la Société des recommandations Afep-Medef sur le Gouvernement d'entreprise,
- Rapport du Comité des nominations et des rémunérations :
- Examen des critères d'indépendance des membres du Conseil de surveillance,
- Examen des mandats des membres des Comités spécialisés,
- Attribution aux principaux dirigeants des bonus 2005,
- Examen du rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et le contrôle interne,
- Point sur les cautions, avals et garanties autorisés et à autoriser,
- Point sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et des Comités spécialisés,
- Conventions règlementées.

Le Conseil du 1^{er} juin 2006 a délibéré sur les points principaux ci-après :

- Répartition des jetons de présence,
- Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société et du Groupe au cours du premier trimestre 2006,
- Autorisations diverses à conférer au Directoire.

Le Conseil du 7 juin 2006 a délibéré sur le point principal ci-après :

- Avis consultatif à donner sur l'augmentation du capital social par le Directoire par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2006 ; Autorisation de signature du contrat de garantie lié à cette augmentation de capital.

Le Conseil du 18 juillet 2006 a délibéré sur le point principal ci-après :

- Examen d'un projet d'attribution gratuite d'actions.

Le Conseil du 25 septembre 2006 a délibéré sur les points principaux ci-après :

- Examen des comptes semestriels et prévisions actualisées de l'exercice 2006 de la Société et du Groupe Teleperformance, après compte rendu du Comité d'audit sur ces comptes.
- Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société et du Groupe au cours du deuxième trimestre 2006,
- Examen des documents de gestion prévisionnelle et du rapport explicatif du Directoire,
- Autorisations à conférer au Directoire.

Le Conseil du 4 octobre 2006 a délibéré sur le point principal ci-après :

- Avis consultatif à donner sur l'augmentation du capital social par le Directoire par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2006 ; Autorisation de signature du contrat de garantie lié à cette augmentation de capital.

Le Conseil du 12 décembre 2006 a délibéré sur les points principaux ci-après :

- Examen des résultats sociaux et consolidés au 30 Septembre 2006 et actualisation des prévisions au 31 décembre 2006 ; rapport du Comité d'audit,
- Examen des prévisions 2007 présentées par le Directoire,
- Examen du rapport du Directoire sur l'activité de la Société et du Groupe au cours du troisième trimestre 2006,
- Rapport du Comité des rémunérations et nominations : examen des rémunérations des Membres du Directoire,
- Examen des rémunérations du Président et du Vice Président du Conseil de surveillance,
- Autorisations à conférer au Directoire.

1.1.3 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent généralement au siège social, sur une durée de trois à quatre heures.

Les procès-verbaux des délibérations du Conseil sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Membres du Conseil, aux commissaires aux comptes et aux Membres du Directoire.

1.2 Convocations, information du Conseil et décisions adoptées

1.2.1 Convocations des Membres du Conseil et des Commissaires aux comptes

Le calendrier des réunions annuelles du Conseil de surveillance est communiqué plusieurs mois à l'avance aux Membres du Conseil de surveillance, aux Commissaires aux comptes ainsi qu'aux Membres du Directoire.

En outre, les Membres du Conseil sont convoqués par lettre simple avant chaque réunion.

Les Commissaires aux comptes sont convoqués conformément à l'article L225-238 du Code du commerce, par lettre recommandée AR, aux réunions du Conseil de surveillance appelées à examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels. En pratique, les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre RAR à toutes les réunions du Conseil.

Le taux moyen de présence des Membres du Conseil de surveillance s'est élevé à près de 80 % sur les sept réunions de 2006. Les deux Commissaires aux comptes de la Société ont assisté à toutes ces réunions à l'exception des Conseils des 7 juin et 18 juillet 2006 (absents excusés) et du Conseil du 4 octobre 2006 (un seul commissaire présent).

1.2.2 Information des Membres du Conseil

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Membres du Conseil de surveillance sont communiqués avant chaque réunion, à l'exception des informations de nature confidentielle qui ne sont communiquées qu'en séance.

1.2.3 Décisions adoptées par le Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil de surveillance a approuvé et/ou adopté l'ensemble des documents et projets présentés par le Directoire. En outre, le Conseil a adopté les principales décisions suivantes :

Conseil du 16 mars 2006 :

- Inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée générale mixte appelée à se réunir le 1^{er} juin 2006 (i) de la modification de l'article 24 des statuts afin de ramener de 6 à 4 ans la durée des mandats des Membres du Conseil de surveillance, conformément aux recommandations Afep-Medef sur le Gouvernement d'entreprise, (ii) d'une proposition de prorogation d'au moins un an des Plans « A » et « B » d'options de souscription d'actions du 25 juin 2001 et (iii) d'une proposition visant à déléguer au Directoire les autorisations nécessaires aux fins de procéder en une ou plusieurs fois à une ou plusieurs attribution(s) gratuite(s) d'actions existantes ou à émettre dans la limite de 2,30 % du capital.
- Approbation, avec application immédiate, des cinq propositions retenues par le Comité d'audit à partir du document Afep-Medef d'octobre 2003 sur le Gouvernement des Entreprises cotées.
- Examen des critères d'indépendance des Membres du Conseil de surveillance, au vu des conclusions établies par le Comité des nominations et rémunérations sur la base des questionnaires adressés préalablement à chacun d'eux : Confirmation en qualité de Membres indépendants de Madame Martine DASSAULT, Messieurs Philippe SANTINI, Daniel BERGSTEIN, Bernard CANETTI et Eric DELORME ; Nomination de Madame Martine DASSAULT en qualité de 5^{ème} et nouveau membre du Comité d'audit ; Reconduction de Monsieur Philippe SANTINI dans ses fonctions de Président du Comité d'audit.
- Examen du compte rendu du Comité des rémunérations et nominations et approbation des bonus 2005 alloués aux principaux dirigeants du Groupe sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs fixés par le Conseil de surveillance du 23 juin 2005.
- Examen et approbation du rapport du président du Conseil sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne au cours de l'exercice 2005.
- Analyse des réponses apportées par les Membres du Conseil au questionnaire adressé préalablement à chacun d'eux sur le fonctionnement du Conseil de surveillance et des Comités spécialisés : deux améliorations ont été votées sur le fonctionnement du Conseil de surveillance.

- Examen des conditions et autorisations données dans le cadre des conventions réglementées par l'article L225-86 et suivants du Code de commerce, sur la conclusion de conventions de non concurrence avec MM Daniel JULIEN, Jacques BERREBI et Christophe ALLARD et sur la modification du contrat de travail de M Michel PESCHARD.

Conseil du 1^{er} juin 2006 :

- Caution autorisée en faveur d'une filiale étrangère en garantie d'un emprunt bancaire.
- Confirmation des autorisations données le 14 décembre 2005 sur la vente d'un immeuble et de six parkings à Pu-teaux.
- Autorisations données sur :
 - La vente des actions détenues par la Société dans la société de droit espagnol « Hotel Byblos Andaluz SA ».
 - La négociation et la recherche de repreneur(s) sur les dernières filiales du secteur Marketing Services.
- Autorisations données dans le cadre des conventions réglementées sur :
 - La cession d'une filiale du secteur Marketing Services.
 - L'étude d'un projet de cession des activités « Etudes » réalisées en France, en Italie / Allemagne et en Tunisie.
 - La modification de la garantie de la Société sur le contrat IBM.

Conseil du 7 juin 2006 :

- Analyse et avis favorable donné sur un projet d'augmentation du capital social présenté par le Directoire, par émission d'actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sur délégation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006. (NB : Cette opération a été reportée à une date ultérieure sur décision du Directoire du 8 juin 2006)

Conseil du 18 juillet 2006 :

- Approbation du rapport du Comité des rémunérations et nominations sur la politique générale d'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de certains salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans les limites et conditions autorisées par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006, soit jusqu'à concurrence de 2,30 % du capital social au 1^{er} juin 2006 et approbation des suggestions du Comité sur le nombre d'actions à attribuer spécialement au Président et à un Membre du Directoire ainsi qu'aux deux principaux dirigeants de la filiale TGI chargée du développement des zones NAFTA/Asie/Pacifique.
- Analyse des modalités et conditions de rachat des participations détenues par les actionnaires minoritaires d'une filiale étrangère.

Conseil du 25 septembre 2006 :

- Examen et approbation d'une lettre d'intention relative aux modalités et conditions de rachat des participations détenues par les actionnaires minoritaires d'une filiale étrangère.
- Examen, approbation et autorisation des modalités et conditions de cession des activités Etudes en France, Italie / Allemagne et Tunisie (Convention réglementée).

Conseil du 4 octobre 2006 :

- Analyse et avis favorable donné sur un projet d'augmentation du capital social présenté par le Directoire, sur délé- gation de l'Assemblée générale mixte du 1er juin 2006, par l'émission d'actions ordinaires avec maintien du droit pré- férentiel de souscription des actionnaires, à hauteur d'un montant nominal global maximal de 29 435 370 €.
- Présentation et avis favorable donné à la conclusion par la Société d'un contrat de garantie dans le cadre de l'aug- mentation de capital sus visée.

Conseil du 12 décembre 2006 :

- Examen des rémunérations des Membres du Directoire pour 2006 et 2007.
- Rémunérations du Président et du vice Président du Conseil pour 2007
- Autorisations conférées au Directoire sur les opérations suivantes :
 - Ouverture de deux lignes de crédit.
 - Mise en place d'un contrat de liquidité.
 - Souscription de la Société à une augmentation de ca- pital en numéraire d'une filiale étrangère permettant à cette dernière de racheter les actions des minoritaires au sein de sa propre filiale.
 - Remboursement anticipé, à compter du 31 décembre 2006, de la totalité des OCEANE restant en circulation après la date limite d'exercice du droit d'attribution sti- pulée au contrat d'émission de l'emprunt obligataire du 3 décembre 2003.

1.3 Comités spécialisés

Les deux comités spécialisés du Conseil sont composés ainsi qu'il suit à la date du présent rapport :

1.3.1 Comité des Rémunérations et des Nominations

Jacques BERREBI	Président
Philippe DOMINATI	Membre
Martine DASSAULT	Membre indépendant
Daniel BERGSTEIN	Membre indépendant

1.3.2 Comité d'Audit

Philippe SANTINI	Président, indépendant
Philippe DOMINATI	Membre
Jacques BERREBI	Membre
Eric DELORME	Membre indépendant
Martine DASSAULT	Membre indépendant

Le rôle, le fonctionnement et les avis donnés par ces comi- tés figurent dans la seconde partie de ce rapport.

2. Les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

2.1 Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et risques

2.1.1 Objectifs

Les procédures de contrôle interne mises en œuvre au sein du Groupe, c'est-à-dire de la société-mère et des sociétés intégrées dans les comptes consolidés, sont destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la maîtrise des risques,
- le respect des politiques de gestion,
- la sauvegarde des actifs,
- la prévention et la détection des fraudes et des erreurs,
- l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comp- tables.
- l'établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Pour autant, comme tout système de contrôle interne, il ne peut fournir une garantie absolue que tous les risques sont complètement éliminés, et notamment ceux décrits ci-dessous.

2.1.2 Risques

Les facteurs de risque sont analysés et développés au para- graphe 3 .2.6 du chapitre *Présentation de l'activité*.

Le Management de la Société a revu et analysé les princi- paux risques liés à l'activité et à l'environnement du Groupe. La synthèse de cette analyse a fait l'objet d'une présen- tation à tous les managers du Groupe. Celle-ci indique en premier lieu les évolutions technologiques et économiques en termes d'organisation (outsourcing, offshoring, logisti- que...). Elle présente ensuite les principaux enjeux, risques et opportunités auxquels le Groupe doit répondre pour conserver ses avantages concurrentiels, en continuant à renforcer ses process opérationnels.

Les risques identifiés sont analysés au travers de procédu- res spécifiques, qui font l'objet de contrôles par le Mana- gement local ou de la Société par le biais des procédures décentralisées et centralisées décrites dans la partie 2.3 de ce rapport. Deux principaux risques liés à la réglementa- tion et à la concurrence subsistent.

Risques liés à la réglementation

Les filiales du Groupe sont soumises dans chacun des pays où elles opèrent aux réglementations applicables lo- calement au titre de leurs activités. Elles doivent donc se conformer aux normes locales et respecter les réglementa- tions requises dans chaque pays.

Aux Etats-Unis, des réglementations permettant aux par- ticuliers qui le souhaitent de ne plus être sollicités dans le cadre d'opérations de télémarketing ont été adoptées en 2003. Des plans d'actions ont été aussitôt mis en place pour limiter leur impact en développant nos activités de ré- ception d'appels (service clients et assistance technique). Ces plans ont conduit depuis trois ans à réduire sensible- ment ce risque pour le Groupe sur ce territoire, où les acti- vités de réception d'appels représentent à présent 76 % de notre activité contre 38 % en 2003.

Des réglementations similaires à celle sus visée des Etats- Unis, peuvent être adoptées dans d'autres pays du monde. C'est pourquoi, le Groupe suit avec beaucoup d'attention leur évolution et continue de développer très fortement sur l'ensemble de son réseau ses activités de réception d'appels. Celles-ci ont augmenté de +47% depuis 2003 et elles représentent aujourd'hui 64 % de l'ensemble des acti- vités du Groupe.

De façon générale, le Groupe continue de se concentrer sur ces activités de réception d'appels, qui constituent par ailleurs les principaux moteurs de croissance du secteur.

Risques liés à la concurrence

Face à la forte concurrence et à la pression des prix qui en résulte, dans le cadre de nouveaux contrats ou lors de leur renouvellement, le Groupe poursuit le développement continu de son réseau délocalisé pour ses trois principales langues d'activité, que sont l'anglais, l'espagnol et le français.

2.2 Les différents organes exerçant des activités de contrôle

2.2.1 Le Directoire et le Conseil de Surveillance

Un système dualiste

Teleperformance est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance. Ce système dualiste favorise une séparation claire des tâches entre les fonctions de direction et de gestion de la société, assumées par le Directoire, et la fonction de contrôle exercée par le Conseil de surveillance.

Ces deux organes suivent régulièrement et attentivement la performance du Groupe et considèrent l'ensemble des types de risques afférents à notre activité qu'ils soient commerciaux, opérationnels, juridiques ou sociaux.

Les règles de fonctionnement

Les règles de fonctionnement du Directoire et du Conseil de surveillance, ainsi que les droits et les devoirs de leurs membres, figurent dans les statuts.

Lors de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006, deux articles des statuts, concernant les règles de fonctionnement du Directoire et du Conseil de surveillance ont été modifiés. Il s'agit des articles 18 et 27.

L'article 18 prévoit à présent que la Présidence et la Direction générale peuvent être retirée à tout moment aux membres du Directoire qui en sont investis, par simple décision du Conseil de surveillance, et non plus par l'Assemblée.

L'article 27 prévoit la tenue des Conseils de surveillance par l'utilisation de moyens de télécommunications, notamment par conférences téléphoniques. Toutefois, la présence effective ou par représentation sera nécessaire dans les cas prévus par la loi.

Le Règlement intérieur relatif au Conseil de surveillance, en cours de modification, complétera les règles figurant dans les statuts.

Conformément aux recommandations du rapport Afep-Medef d'octobre 2003 « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées », le Conseil a consacré le 16 mars 2006 - et consacrera chaque année - un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et celui des Comités spécialisés. Ce débat a porté principalement sur la composition du Conseil, le déroulement de ses missions et attributions, la nature et le format de ses réunions, la régularité et la pertinence des informations fournies, les relations du Conseil avec le Directoire ainsi que l'organisation et le fonctionnement des Comités.

Un document présentant la synthèse des réponses et commentaires exprimés par les membres du Conseil, à partir du questionnaire qui leur avait été préalablement adressé, a été examiné. Il a été suggéré notamment d'inviter, le cas échéant, un manager du Groupe pour contribuer à enrichir certaines délibérations du Conseil.

Lors de la séance du 16 mars 2006, le conseil a approuvé l'ensemble des propositions retenues par le Comité d'audit et notamment celles figurant dans le rapport Afep-Medef. L'article 24 sur la durée des mandats des membres du Conseil de surveillance a ainsi été modifié lors de l'Assemblée du 1^{er} juin 2006. Prenant en compte la recommandation de l'Afep-Medef, qui souhaite que les actionnaires se prononcent avec une fréquence suffisante sur l'élection ou le renouvellement des administrateurs (ou Membres du Conseil de surveillance), la durée des mandats a été réduite de six à quatre ans.

La notion de Membres indépendants du Conseil de surveillance définie dans le Règlement intérieur sera modifiée selon les mêmes critères que ceux figurant dans le rapport Afep-Medef.

En cas de relation économique entre un Membre du Conseil de Surveillance et le Groupe, son caractère significatif est apprécié par le Conseil de surveillance, après avis du Comité des rémunérations et des nominations, qui se réfère à la définition du rapport Afep-Medef, selon lequel un administrateur est qualifié d'indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Le Conseil de surveillance tient compte de l'assiduité de ses Membres aux séances du Conseil et des Comités spécialisés pour la répartition des jetons de présence.

Les Membres du Conseil de surveillance (y compris les représentants permanents des personnes morales au Conseil de surveillance) et du Directoire de Teleperformance se sont vus rappeler leur obligation de détention d'actions Teleperformance et de la mise au nominatif de la totalité des actions qu'ils détiennent ainsi que leurs enfants mineurs et leur conjoint.

Ces mêmes Membres ont été informés de l'obligation qui leur incombe de déclarer directement à l'Autorité des marchés financiers les opérations sur titres Teleperformance réalisées par eux ou des personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels étroits.

Les statuts de la société ont été mis à jour en ce sens pour prendre en compte les dispositions légales en vigueur issues notamment de l'Ordonnance du 24 juin 2004 et la loi Breton du 26 juillet 2005.

Dans le cadre de son contrôle permanent de la gestion et conformément à son Règlement intérieur, le Conseil de surveillance :

- émet un avis, lorsqu'il le juge souhaitable, sur l'opportunité des choix stratégiques qui lui sont soumis (options stratégiques, budget annuel et toute opération significative envisagée par le Directoire non prévue au budget ou s'inscrivant en dehors de la stratégie annoncée),
- émet un avis à posteriori sur l'opportunité des décisions de gestion dont il a connaissance en particulier grâce au rapport trimestriel que lui remet le Directoire,
- contrôle le respect de l'égalité entre actionnaires,
- présente ses observations à l'Assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires sur le rapport du Directoire et les comptes,
- et approuve le projet de rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil et le contrôle interne.

Limitation conventionnelle des pouvoirs du Directoire

Le Directoire n'est autorisé à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations de la Société, et à constituer des sûretés en vue de garantir les engagements pris par la Société elle-même que dans la limite de 1,5 Million d'euros par engagement. Lorsqu'un de ces engagements excède ce plafond, il ne peut être consenti par le Directoire que sur autorisation préalable du Conseil de surveillance, conformément à l'article 28.2 des statuts.

Les cautions, avals et garanties donnés par la Société sur les engagements d'un tiers, notamment d'une société du Groupe, ne peuvent être accordés par le Directoire que dans la limite globale annuelle de vingt Millions d'euros fixée par le Conseil de Surveillance, ou sur autorisation spéciale du Conseil.

L'article 15 des statuts dispose que les Membres du Directoire sont révocables par l'Assemblée des actionnaires ainsi que par le Conseil de surveillance.

L'article 18 des statuts dispose que la Présidence et la Direction Générale peuvent être retirés à tout moment, à ceux qui en sont investis au sein du Directoire, par décision du Conseil de surveillance.

2.2.2 Le Comité d'audit et le Comité des rémunérations et des nominations

Pour l'accomplissement de sa mission, le Conseil de surveillance se fait assister de deux comités spécialisés permanents qui lui sont rattachés :

- le Comité d'audit,
- le Comité des rémunérations et des nominations.

Le Comité d'Audit

L'activité du Comité d'audit s'inscrit dans le cadre formalisé de son Règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil de surveillance du 26 juin 2003 et modifié en date du 18 mars 2005. Une mise à jour est en cours.

Le Comité d'audit a pour mission de préparer et de faciliter le travail de contrôle du Conseil de surveillance. A ce titre, il rend compte au Conseil de surveillance de ses travaux, notamment ceux relatifs :

- aux comptes consolidés et sociaux,
- et à la revue du dispositif de contrôle interne au sein du Groupe.

Au cours de l'année 2006, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Le taux d'assiduité aux réunions du Comité d'audit s'élève à 93 % pour l'année 2006. Ces réunions ont fait l'objet de *Rapports d'activité* détaillés qui ont été présentés aux réunions du Conseil de surveillance.

Le Comité d'audit a examiné l'ensemble des sujets appelant une attention particulière et qui sont décrits ci-dessous. Le Comité a été en mesure d'indiquer au Conseil de surveillance qu'il n'avait pas d'opposition à formuler les concernant.

Les sujets suivants ont été traités :

- revue du Rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne,
- arrêté du planning de l'audit interne 2006 et examen détaillé des programmes de travail d'audit,
- point sur le rapport Afep-Medef « Le Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » et revue des propositions à présenter au Conseil,

- compte-rendu des missions 2006 de l'audit interne et examen des conclusions des rapports,

- présentation de leurs travaux par les Commissaires aux comptes,

- examen de l'arrêté des comptes de l'exercice 2005 incluant la structure financière du Groupe et revue du communiqué de presse sur l'exercice 2005 « Réalisations supérieures aux objectifs annoncés en novembre 2005 »,

- point sur les travaux relatifs au dispositif de contrôle interne, réalisés par le Groupe de place sous l'égide de l'AMF,

- examen de l'arrêté des comptes consolidés du Groupe au 1^{er} semestre 2006,

- point sur le lancement de l'augmentation de capital pour financer le programme de développement du Groupe

- revue et examen des travaux sur le management du risque de change,

- point sur le nouveau site internet du Groupe et notamment sur sa partie consacrée à la communication financière.

Les Commissaires aux comptes ont participé à l'ensemble de ces réunions. Ils ont fait part de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes au Comité, auquel ils ont communiqué à cette occasion les points significatifs des résultats et des estimations comptables retenues. Ils ont par ailleurs participé, le cas échéant, aux débats sur les sujets liés au contrôle interne au sein du Groupe.

Le département d'audit interne

Le département d'audit interne a été créé en 2003. Il est rattaché hiérarchiquement à un membre du Directoire et rapporte fonctionnellement au Comité d'audit. Le département d'audit interne assure les missions inscrites dans le planning annuel validé par le Management du Groupe et revu par le Comité d'audit.

Les règles de fonctionnement du département d'Audit interne ont été définies au sein de sa *Charte*, qui fait référence aux normes professionnelles de l'IFACI. Cette *Charte*, ainsi que la Politique d'audit interne du Groupe, exposent les principes de l'audit interne et le fonctionnement des principaux organes impliqués dans le suivi du dispositif du contrôle interne du Groupe.

Ces deux référentiels sont disponibles sur l'intranet du Groupe. Les moyens mis en œuvre, les méthodologies employées et les modes de communication des résultats des missions d'audit interne sont ainsi mis à la disposition des managers du Groupe.

Dans le cadre de ses missions, l'audit interne définit en collaboration avec les directions locales et sous la supervision du Management du Groupe, des plans d'actions destinés à améliorer en permanence les processus de contrôle interne. En 2006, 19 missions d'audit ont été réalisées par les structures d'audit de Paris et de Miami, auprès des filiales du Groupe.

Ces interventions ont porté principalement sur les procédures de contrôle mises en place localement. Le département d'audit interne contribue à développer les référentiels de contrôle interne communs pour tout le Groupe.

Le Comité des rémunérations et des nominations

Le Comité des rémunérations et des nominations émet notamment un avis sur :

- la détermination des rémunérations et avantages en nature des Membres du Directoire et des principaux dirigeants des filiales du Groupe,
- les candidats aux postes de Membres du Directoire et du Conseil de surveillance,
- la politique générale d'attribution des options d'achat ou de souscription d'actions et d'attribution gratuite d'actions.

Le fonctionnement du Comité des rémunérations et des nominations est fixé par son Règlement intérieur qui a été adopté par le Conseil de surveillance dans sa séance du 26 juin 2003. Une mise à jour est en cours.

Au cours de l'année 2006, le Comité des rémunérations et des nominations s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité s'élève à 91 % pour l'année 2006. Les sujets suivants ont été traités :

- examen des critères d'indépendance des membres du conseil et des mandats des membres des comités spécialisés,
- analyse de la part variable de la rémunération des principaux dirigeants du Groupe sur la base des critères quantitatifs et qualitatifs fixés par le Conseil du 23 juin 2005,
- analyse de la politique et des conditions d'attribution gratuite d'actions ordinaires à certains salariés et mandataires sociaux.

Par ailleurs, une commission spéciale, comprenant un membre du Comité des rémunérations et deux autres membres indépendants du Conseil a examiné les clauses de non concurrence des principaux dirigeants et a remis au Conseil du 16 mars 2006 une étude complète à ce sujet.

2.2.3 Le Management exécutif du Groupe

Pour assurer un déploiement rapide et efficace des orientations stratégiques du Groupe, une organisation de management par région a été instituée dès 2003.

Pour la zone Europe, six directions régionales ont été définies :

- | | |
|-------------------|---------------------|
| - Scandinavie | - l'Europe centrale |
| - Royaume Uni | - l'Europe du sud |
| - Europe de l'Est | - Et la France |

Pour la zone Amérique et le reste du monde, une société de management (TGI) a été créée à Miami. Elle a été renforcée en 2005 avec la création d'une Direction Générale spécialement chargée de l'Amérique du Sud et du Mexique.

2.3 Les principales procédures de contrôle interne mises en place

2.3.1 Organisation générale

2.3.1.1 Description

Le développement du Groupe au cours des dernières années s'est largement réalisé au travers d'opérations de croissance externe.

Dans ce contexte, tout en définissant un contrôle au niveau du Groupe par le biais de procédures centralisées, le Groupe a également opté pour le maintien de procédures décentralisées au niveau de chaque filiale.

2.3.1.2 Des procédures centralisées

Les procédures de contrôle interne centralisées au niveau du Siège portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du Groupe. Ces procédures peuvent être de nature financière, juridique ou commerciale.

Procédures financières

La Direction financière du Groupe procède à la mise en place de procédures liées au risque de change et au risque de taux. Les objectifs de ces procédures sont triples : maîtriser les risques de change et de taux dans le groupe, préserver les marges commerciales et maîtriser le niveau des frais financiers. Cette année, l'examen de ces procédures s'est fait avec l'appui d'un cabinet externe spécialisé en ce domaine. Les résultats de cette analyse soulignent l'importance qu'il convient d'accorder dans le traitement prioritaire de certaines positions de change, notamment celles vis-à-vis du dollar.

Cette politique de gestion des risques de change et de taux s'inscrit dans un cadre de gestion applicable au Groupe, qui définit les cours ou les taux à protéger, la stratégie à adopter et les règles prudentielles à appliquer.

Les procédures financières, centralisées ou non, relatives au traitement de l'information financière sont détaillées dans une partie spécifique ci-après.

Procédures juridiques

La Direction juridique du Groupe a mis en œuvre depuis plusieurs années un système de surveillance des marques utilisées et déposées par les sociétés du Groupe, et notamment un système de surveillance mondiale de la dénomination sociale et de la marque « Teleperformance », ainsi que de son logo.

Une procédure définissant les habilitations des dirigeants des filiales à engager juridiquement ces dernières envers les tiers est mise en œuvre sous la supervision des Directions juridiques France et internationale et du Management du Groupe.

De même, afin de protéger le savoir-faire développé par le Groupe contre un éventuel transfert hors du groupe, les directions juridiques ont mis en œuvre une procédure de revue des contrats des managers des sociétés du Groupe. Pour réduire l'exposition aux risques juridiques inhérents aux contrats, le Groupe a également défini des principes pour la rédaction de certaines clauses présentant un risque spécifique lié à l'activité, ainsi que pour la rédaction des réponses aux appels d'offres. Toute dérogation à ces principes est soumise à une procédure d'approbation spécifique.

Procédures commerciales

Pour gérer ses processus commerciaux, la Société a élaboré un ensemble de meilleures pratiques à suivre. Celles-ci sont regroupées dans un support formalisé, qui permet une approche normalisée du suivi des appels d'offres. Cette approche permet de contrôler le processus décisionnel, ainsi que le contrôle des principaux contrats récemment signés.

Les appels d'offres internationaux et significatifs sont suivis directement à partir des sièges de Paris ou Miami.

2.3.1.3 Des procédures décentralisées

Les procédures de contrôle interne sont décentralisées au niveau de chaque filiale, dans laquelle le management est responsable de leur mise en place afin de prévenir les risques et de respecter la législation locale en vigueur.

Les travaux d'identification et de suivi des principaux risques sont menés à partir d'études ou de matrices d'analyse communes au Groupe. Les travaux sont validés lors des Conseils d'administration de chaque filiale, où les mesures à prendre, ainsi définies, font l'objet d'un plan d'action annuel. Dans ce cadre, des procédures de contrôle juridique et opérationnel permettent de s'assurer du déroulement correct des opérations des filiales sur leur marché, en prenant en compte la législation sociale, ainsi que les facteurs humains et sociaux.

2.3.2 Les procédures de contrôle relatives au traitement de l'information financière

2.3.2.1 Un système de consolidation et de gestion unifié

Présentation

Le reporting mensuel, les budgets ainsi que la consolidation des données comptables sont gérés sur un même système informatique, connu sur le marché et utilisé dans d'autres groupes cotés. Il a été mis en place pour le passage aux normes IFRS.

Les contrôles

Les objectifs du système de consolidation et de gestion en terme de contrôle sont les suivants :

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales,
- accélérer le traitement des informations remontées,
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution formatés,
- gérer les normes comptables internationales (IFRS). Les définitions et les principes comptables sont accessibles sur le logiciel par tous les utilisateurs.

Ces outils sont destinés à améliorer la fiabilité des informations transmises, ainsi qu'à en accélérer le traitement.

Formation et homogénéisation

Des sessions de formation, réunissant les responsables financiers des filiales du groupe, ont été tenues afin de garantir la bonne utilisation du système et d'améliorer la diffusion des règles Groupe.

2.3.2.2 Procédure de reporting

Présentation

Les filiales préparent mensuellement un reporting financier détaillé selon le modèle retenu par le Groupe. Ce modèle a été développé de façon à permettre l'analyse précise de la formation des flux financiers, ainsi que celle des résultats en les comparant aux budgets.

La procédure de reporting vise ainsi à fournir à la Direction une analyse détaillée de l'évolution des résultats, de certains indicateurs-clés et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les étapes du reporting

Les étapes du reporting peuvent être résumées comme suit :

- Établissement et approbation d'un budget détaillé annuel, qui est ensuite mensualisé,
- Reporting mensuel en matière de résultat, trésorerie et investissement,
- Analyse détaillée des écarts au minimum tous les trois mois lors des comités de direction,
- Révision budgétaire périodique lors des comités de direction.

Le contrôle des étapes du reporting

Les résultats et les prévisions sont revus sur une base mensuelle de façon à s'assurer que les objectifs sont atteints. Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des résultats mensuels réalisés. Le suivi régulier des résultats permet de prendre, le cas échéant, les mesures correctives nécessaires.

2.3.2.3 Procédure de remontée et de consolidation d'information

Présentation

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la Direction financière sur la base des états financiers audités des filiales.

Les états financiers sont préparés par les filiales en conformité avec les règles comptables du Groupe selon un calendrier défini par la Direction financière.

Les principales options et estimations comptables, retenues par le Groupe, sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les commissaires aux comptes.

Les contrôles du Groupe

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par l'équipe de consolidation au Siège qui effectue des contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques préalablement à la consolidation des états financiers.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier de consolidation intermédiaire. La Direction financière du Groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Par ailleurs, les managers des filiales s'engagent de manière formalisée auprès de la Direction du Groupe sur l'image fidèle donnée par ces états financiers, ainsi que sur l'absence de fraudes et le respect des textes légaux et réglementaires.

En dernier lieu, les comptes consolidés sont présentés par le Directeur financier du Groupe au Comité d'audit qui les examine, en préparation des réunions et délibérations du Directoire, qui les arrête et du Conseil de surveillance qui les approuve.

Les contrôles externes

Les Commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue des comptes consolidés. Les états transmis par les filiales font l'objet d'une revue systématique de la part des auditeurs locaux.

Les Commissaires aux comptes établissent dans le cadre de leur mission des lettres de recommandation sur les procédures et les comptes qui font l'objet d'un suivi lors des conseils d'administration des filiales, dans lesquelles sont

présents des membres de la Direction générale du groupe. Par ailleurs, des lettres d'affirmation sont également signées par les dirigeants des sociétés du Groupe à l'attention des Commissaires aux comptes. Elles attestent du respect des règles comptables du Groupe et de l'absence de déficience majeure dans le dispositif de contrôle interne de la filiale.

2.3.3 Les procédures de management et de métier

2.3.3.1 Des normes au cœur du contrôle interne

Une meilleure maîtrise de l'activité

Qu'elles soient applicables plus précisément au management, comme les normes ISO 9001 ou au métier du télémarketing, comme la norme COPC (Customer Operations Performance Center), ces normes internationales reconnues permettent une meilleure maîtrise de l'activité et font à ce titre partie intégrante du contrôle interne.

Un facteur de cohérence

L'application de ces normes permet d'instituer une plus grande cohérence au sein du réseau mondial de notre société. Elle permet aussi d'offrir un contrôle de qualité supérieur.

2.3.3.2 ISO 9001

Une norme de management

Les normes ISO de la série 9000 en vigueur dans 23 de nos filiales, représentant 70 % du chiffre d'affaires de Groupe, sont des normes de système de management, c'est-à-dire qu'elles se rapportent à ce que l'entité fait pour gérer ses processus ou activités.

Ces normes reposent sur huit principes. Parmi ceux-ci, trois sont liés directement à la notion de contrôle interne. Il s'agit des principes de :

- Leadership,
- Implication du personnel,
- Approche processus.

Une amélioration du contrôle interne

Le principe de « Leadership » suppose que les dirigeants créent et maintiennent un environnement interne dans lequel les personnes peuvent pleinement s'impliquer dans la réalisation des objectifs de l'entité. De ce principe découle que des valeurs communes et des modèles de comportement fondés sur l'équité et l'éthique à tous les niveaux de l'entité sont créés et entretenus.

L'« Approche processus » de la norme ISO suppose que des responsabilités claires pour la gestion des activités clés sont établies. De même, les risques, les conséquences et les impacts des activités sur les clients, les fournisseurs et les autres parties intéressées sont évalués.

2.3.3.3 COPC

Une norme de métier

Notre Société a annoncé en date du 20 janvier 2004 son partenariat avec Le Customer Operations Performance Center Inc. (COPC), basé à Amherst, New York, en vue d'obtenir la certification COPC-2000® dans ses centres

de contacts spécialisés en réception d'appels dans la zone Amérique.

La norme COPC-2000® fournit à la direction des centres de contacts les informations nécessaires à l'amélioration du rendement opérationnel. La certification COPC prévoit aussi un modèle de gestion globale des performances reliant tous les domaines de l'entreprise.

Amélioration de la qualité du service

Depuis 2005, Teleperformance continue la certification de ses centres de contacts spécialisés en réception d'appels dans la zone Amérique via la procédure de certification COPC-2000 multi-sites. En 2006, le Groupe a également adopté cette démarche de certification pour la zone Europe. Cette procédure de certification multi-sites permet au Groupe de développer sa propre équipe d'auditeurs internes COPC et d'accroître ainsi son efficacité dans l'ensemble des sociétés concernées par cette certification.

Autres certifications métiers

Dans le cadre de ses opérations, Teleperformance vise toujours à obtenir, lorsqu'elles existent, les certifications délivrées par ses clients. Ces certifications, et notamment celles obtenues dernièrement aux Etats-Unis et au Mexique dans le domaine des services de paiement, sont le gage du respect de procédures strictes de contrôle, visant à garantir le respect constant des normes et processus de sécurité et/ou de qualité.

2.4 Perspectives

L'harmonisation et l'amélioration en continu de notre dispositif de contrôle interne, que ce soit dans le cadre de la mise en œuvre des normes de métier ou des normes Groupe, sont les deux axes que le Groupe continuera à développer en 2007, au regard de la recommandation de l'AMF du 22 janvier 2007 sur « *Le dispositif de contrôle interne : Cadre de référence* ».

Par cette démarche, le Groupe entend être à même d'optimiser les conditions lui permettant la poursuite d'une création de valeur durable.

Rapport des commissaires aux comptes (article L225-235 du Code de commerce)

sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Teleperformance S.A., et en application des dispositions de l'article L225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du Conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de

surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L225-68 du Code de commerce.

Mérignac et Maisons-Alfort, le 27 avril 2007

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

BDO MG Sofintex

Eric Junières
Associé

Jean Guez
Associé

3.4.5

Effectif, Participations au capital, Options sur actions

I. Effectif

Répartition de l'effectif au 31 décembre par catégorie

Les effectifs sont présentés en détail au chapitre 3-6 *Rapports et Résolutions soumis à l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2007*.

Participation au capital

Accords de participation des salariés au capital: Néant

Participation au capital des organes de direction et de surveillance

A la date du 13 mars 2007, sur la base des déclarations des intéressés et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres des organes de direction de

surveillance détient 3 515 651 actions, soit 6,38 % du capital et 9,66 % des droits de vote.

2. Options de souscription d'actions

2.1. De la société

Au 15 mars 2007, il existe 2 429 724 actions nouvelles potentielles au titre des quatre plans d'options et d'attribution détaillés ci après :

a. Plan « A » d'options de souscription d'actions de Teleperformance décidé par le Directoire du 25 juin 2001 sur autorisation de l'A.G.E du même jour.

Le Directoire du 25 juin 2001 sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du même jour a décidé d'annuler le plan d'options consenti le 13 juillet 2000 portant sur 595.750 actions nouvelles au prix unitaire de 41,20 €, et d'attribuer dans les mêmes proportions aux 435 managers et collaborateurs du Groupe ayant renoncé individuellement à leurs options du 13 juillet 2000 un nouveau plan d'options de souscriptions d'actions de Teleperformance portant sur le même nombre d'actions au prix unitaire de 29,37 €. La date d'échéance de ce plan initialement fixée au 25 juin 2006 a été prorogée jusqu'au 25 juin 2007 inclus, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006. Par ailleurs le nombre d'actions nouvelles attribuées dans le cadre de ce plan a été ajusté à la suite de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2006 et porté à 634 161 actions au prix unitaire ajusté de 27,60 €. Ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice 2006.

b. Plan « B » d'options de souscription d'actions de Teleperformance décidé par le Directoire du 25 juin 2001 sur autorisation de l'A.G.E du même jour.

Le Directoire du 25 juin 2001 sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du même jour a décidé d'attribuer un plan d'options de souscriptions d'actions de Teleperformance portant sur 239 000 actions nouvelles au prix unitaire de 29,37 €, attribuées à 52 managers et collaborateurs du Groupe. La date d'échéance de ce plan initialement fixée au 25 juin 2006 a été prorogée jusqu'au 25 juin 2007 inclus, suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006. Par ailleurs le nombre d'actions nouvelles attribuées dans le cadre de ce plan a été ajusté à la suite de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2006 et porté à 254 349 actions au prix unitaire ajusté de 27,60 €. Ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice 2006.

Il a été levé, au 13 mars 2007, 30 702 actions nouvelles au titre des deux plans d'option « A » et « B » décidés par le Directoire du 25 juin 2001, avec jouissance au 1^{er} janvier 2007.

c. Plan d'options de souscription d'actions de Teleperformance décidé par le Directoire du 24 juin 2004 sur autorisation de l'A.G.E du même jour.

Le Directoire du 24 juin 2004 sur autorisation de l'Assemblée générale extraordinaire du même jour a décidé d'attribuer un plan d'options de souscriptions d'actions de Teleperformance portant sur 700 000 actions nouvelles au prix unitaire de 18,46 €, attribuées à 86 managers et collaborateurs du Groupe. Le nombre d'actions nouvelles attribuées dans le cadre de ce plan a été ajusté à la suite de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2006, et porté à 745 250 actions au prix unitaire ajusté de 17,34 €.

Les levées d'option ne pourront être exercées qu'à compter du 25 juin 2008.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers	<i>Nombre d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées</i>
Options consenties durant l'exercice 2006 aux mandataires sociaux	Néant
Options levées durant l'exercice 2006 par les mandataires sociaux	Néant
Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	<i>Nombres d'options attribuées/souscrites</i>
Options consenties durant l'exercice 2006 par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans le périmètre dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	Néant
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice 2006, par les dix salariés de l'émetteur et de ces Sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	Néant

d. Plan d'attribution gratuite d'actions nouvelles décidé par le Directoire du 2 août 2006 sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 1er juin 2006.

Le Directoire du 2 août 2006, sur autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006 dans la limite de 2,30% du capital social à la date de l'Assemblée, a décidé d'attribuer gratuitement 776 600 actions nouvelles de 2,50 € de nominal à émettre au profit de 169 managers et collaborateurs du Groupe.

L'attribution définitive des actions est subordonnée aux conditions fixées par le Directoire, et interviendra au terme d'une période d'acquisition de deux ans. Une fois attribuées, les actions seront incessibles pendant deux années.

Elles seront entièrement assimilées aux actions anciennes à compter de la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice précédant celui au cours duquel elles seront émises.

Le nombre d'actions nouvelles attribuées dans le cadre de ce Plan a été ajusté par décision du Directoire à **826 666 actions gratuites** à la suite de l'augmentation de capital réalisée en novembre 2006.

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social en 2006

- Christophe Allard
- Daniel Julien*
- Jacques Berrebi*
- Michel Peschard

Nombre d'actions attribuées et ajustées

84 093
84 093
80 900
13 838

Actions gratuites attribuées aux dix premiers salariés non mandataires sociaux de la Société

22 354

* Au titre de leur fonction de dirigeant au sein de la filiale TGI (USA)

2.2. Plans d'options de souscription d'actions consentis par des sociétés contrôlées majoritairement

Il n'existe aucun plan d'options d'actions consentis par des sociétés contrôlées majoritairement.

3.5.1

Répartition du capital et des droits de vote

I. Evolution de la répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant indique la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années :

Actionnaires	Au 18.03.2005			Au 16.03.2006			Au 13.03.2007				
	Capital souscrit			Capital souscrit			Capital souscrit			Base diluée	
	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% de capital
M. Jacques BERREBI	2 599 585	7,36	5,98	966 693	2,74	2,50	920 000	1,67	2,41	1 000 900	1,74
M. Olivier DOUCE	2 469 550	6,99	9,64	2 111 980	5,98	9,0	1 989 980	3,61	5,69	1 989 980	3,46
M. Daniel JULIEN	1 518 436	4,30	6,79	574 221	1,63	2,27	574 221	1,04	1,49	658 314	1,14
Groupe BNP PARIBAS	3 571 823	10,11	15,68	-	-	-	-	-	-	-	-
Groupe Industriel Marcel DASSAULT (1)	2 829 672	8,01	10,14	2 294 308	6,50	10,0	2 632 901	4,78	7,13	2 632 901	4,58
Mme Sylvie DOUCE	751 306	2,13	1,73	670 236	1,90	1,73	670 236	1,22	1,14	670 236	1,16
Autres actionnaires nominatifs avec droit de vote :											
- double	170 541	0,48	0,79	154 488	0,44	0,80	163 471	0,30	0,55	163 471	0,28
- simple	90 726	0,26	0,21	65 289	0,18	0,17	52 231	0,09	0,09	52 231	0,08
Autres porteurs	21 310 777	60,36	49,04	28 475 201	80,63	73,53	48 099 700	87,29	81,50	50 364 431	87,54
TOTAUX	35 312 416	100	100	35 312 416	100	100	55 102 740	100	100	57 532 464	100

(1) Société holding financière et immobilière, située 9 rond point des Champs Elysées

A la date du 11 janvier 2006, ODDO Asset Management détenait 5,20 % du capital, soit 1 836 060 actions représentant 4,22 % des droits de vote.

Au 13 mars 2007, l'ensemble des membres du Directoire et du Conseil de surveillance détient 6,38 % du capital, et 9,66 % des droits de vote.

La société détient à cette date 13 000 actions en auto contrôle dans le cadre du contrat de liquidité.

A la connaissance de la société, les salariés du groupe, non mandataires sociaux de Teleperformance, détiennent à

cette même date 32 302 actions nominatives, correspondant notamment aux levées d'options qui ont été exercées dans le cadre des plans d'options.

Aucune de ces actions ne fait l'objet d'une gestion collective dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

Il n'existe pas de pactes d'actionnaires ayant fait l'objet d'une déclaration auprès des Autorités Boursières ou de pactes de quelque nature que ce soit (dont ceux résultant de la loi DUTREIL).

Il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure à celle du visa du présent document, entraîner un changement de son contrôle.

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote sauf si, remplissant les conditions de détention prévues par les statuts, une action confère à son détenteur un droit de vote double.

Les principaux actionnaires ne disposent pas de droits de vote différents des autres détenteurs d'actions.

Les conditions d'obtention des droits de vote double sont détaillées au chapitre 3.3 *Informations générales*.

2. Mouvements significatifs intervenus dans les trois ans sur la répartition du capital

- MM Jacques Berrebi et Daniel Julien ont procédé le 5 janvier 2006 à la cession d'un bloc de 2 Millions d'actions représentant 5,7% du capital de Teleperformance, sous la forme d'un placement privé,

- Le groupe BNP Paribas a progressivement cédé, entre le 5 janvier et le 1^{er} mars 2006, sa participation dans Teleperformance, pour ne détenir à cette date que 0,12% du capital et 0,11% des droits de vote,

- Dans le cadre de l'augmentation de capital en numéraire réalisée le 3 novembre 2006, Monsieur Jacques Berrebi et le Groupe GIM Dassault ont exercé tout ou partie des droits préférentiels de souscription attachés à leurs actions :

- M Jacques Berrebi a souscrit à hauteur de 33 307 actions nouvelles,
- Le groupe GIM DASSAULT a souscrit 764 769 actions nouvelles à 22 € l'action

3. Franchissements de seuil :

La société a été informé des franchissements de seuil suivants :

Au cours de l'exercice 2006 :

Société ODDO Asset Management : le 11 janvier 2006, franchissement à la hausse du seuil de 5% en capital à la suite de l'acquisition de 195 000 actions dans le cadre d'une opération de placement intervenue le 5 janvier 2006 ; La société Oddo & Cie a déclaré à cette occasion détenir à la date de l'opération 1 836 060 titres, représentant 5,2% du capital et 4,22% des droit de vote.

Monsieur Jacques Berrebi : le 10 janvier 2006, franchissement à la baisse du seuil de 5% en capital et droit de vote à la suite de la cession de 1 200 000 actions dans le cadre d'une opération de placement intervenue le 5 janvier 2006 ; Jacques Berrebi a déclaré à cette occasion détenir à la date de l'opération 966 693 titres, représentant 2,74% du capital et 2,22% des droits de vote.

Monsieur Daniel Julien : le 10 janvier 2006, franchissement à la baisse du seuil de 5% en droit de vote à la suite de la cession de 800 000 actions dans le cadre d'une opération de placement intervenue le 5 janvier 2006 ; Daniel Julien a déclaré à cette occasion détenir à la date de l'opération 574 221 titres, représentant 1,63% du capital et 2,02% des droits de vote.

Groupe BNP PARIBAS : le 13 janvier 2006, franchissement à la baisse du seuil de 15% en droit de vote suite à une cession d'actions intervenue le 5 janvier 2006.

Le groupe BNP Paribas a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 3 271 371 titres, représentant 9,26% du capital et 14,82% des droits de vote.

Groupe BNP PARIBAS : le 31 janvier 2006, franchissement à la baisse du seuil de 10% en droit de vote par sa filiale Société Centrale d'Investissement ,suite à une cession d'actions intervenue le 24 janvier 2006.

Le groupe BNP Paribas a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 2 808 761 titres, représentant 7,95% du capital et 12,71% des droits de vote.

Groupe BNP PARIBAS : le 9 février 2006, franchissement à la baisse du seuil de 5% en capital par sa filiale Société Centrale d'Investissement, suite à une cession d'actions intervenue le 3 février 2006.

Le groupe BNP Paribas a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 2 413 087 titres, représentant 6,83% du capital et 10,88% des droits de vote.

Groupe BNP PARIBAS : le 15 février 2006, franchissement à la baisse du seuil de 10% en droit de vote, suite à une cession d'actions intervenue le 9 février 2006.

Le groupe BNP Paribas a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 1 989 204 titres, représentant 5,63% du capital et 8,93% des droits de vote.

Groupe BNP PARIBAS : le 23 février 2006, franchissement à la baisse du seuil de 5% en capital et en droit de vote par sa filiale Société Centrale d'Investissement ,suite à une cession d'actions intervenue le 17 février 2006.

Le groupe BNP Paribas a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 1 712 718 titres, représentant 4,68% du capital et 7,68% des droits de vote.

Groupe BNP PARIBAS : le 8 mars 2006, franchissement à la baisse du seuil de 5% en droit de vote ,suite à une cession d'actions intervenue le 1er mars 2006.

Le groupe BNP Paribas a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 43 826 titres, représentant 0,12% du capital et 0,11% des droits de vote.

Groupe industriel Marcel DASSAULT : le 6 novembre 2006, franchissement à la baisse du seuil de 10% en droit de vote, suite à une augmentation de capital en numéraire.

Le groupe GIM DASSAULT a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 3 059 077 titres, représentant 6,50% du capital et 9,08% des droits de vote

Au cours de l'exercice 2007 :

Groupe industriel Marcel DASSAULT : le 23 février 2007, franchissement à la baisse du seuil de 5% en capital, suite à une augmentation de capital consécutive à la conversion de l'Océane intervenue le 14 février 2007.

Le groupe GIM DASSAULT a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 2 632 901 titres, représentant 4,78% du capital et 7,13% des droits de vote.

Monsieur Olivier Douce : le 4 avril 2007 à titre de régularisation, franchissement à la baisse du seuil de 5% en capital, suite à l'augmentation de capital consécutive à la conversion de l'Océane intervenue le 14 février 2007.

Monsieur Olivier Douce a déclaré à cette occasion détenir globalement à la date de l'opération 1 989 980 titres, représentant 3,61% du capital et 5,69% des droits de vote.

Société ODDO Asset Management : le 18 avril 2007 à titre de régularisation, franchissement à la baisse du seuil de 5% du capital, suite à l'augmentation de capital en numéraire du 6 novembre 2006.

ODDO Asset Management a déclaré à cette occasion détenir pour le compte de fonds dont elle assure la gestion 2 246 949 actions représentant 4,08% du capital et 3,81% des droits de vote.

3.5.2 Rapport spécial concernant le Programme de Rachat d'actions

1. Programme de rachat en cours

L'Assemblée générale mixte du 1er juin 2006, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, a décidé dans sa dixième résolution, que la Société pourra acheter ses propres actions en vue :

- D'annuler toutes ou partie des dites actions dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de 24 mois, conformément à l'autorisation donnée pour une durée de vingt six mois au Directoire aux termes de la 31^{ème} résolution de la même Assemblée,
- De mettre en place ou d'honorer des programmes d'opérations sur actions ou autres allocations d'actions (notamment options d'achat ou attributions gratuites d'actions) au profit des salariés et mandataires sociaux du Groupe,
- De mettre en place ou d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital,
- De les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- De donner mandat à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante pour intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les modalités du programme de rachat répondent aux caractéristiques suivantes autorisées par l'Assemblée du 1^{er} juin 2006 :

- Le prix maximal d'achat par action est fixé à 40 € hors frais.
- Le montant des fonds que la Société pourra affecter au rachat ne pourra excéder 141 249 640 €.
- Le nombre maximal d'actions susceptible d'être rachetées ne pourra excéder la limite de 10% du nombre total des actions composant le capital social à la date de réalisation de ces achats.
- Le nombre d'actions pouvant être achetées par la Société en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange ne pourra excéder 5% des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit.
- Le nombre maximal d'actions détenues par la société à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social.

L'Assemblée Générale du 1er juin 2006 a fixé à 18 mois à compter du même jour la durée de validité de cette autorisation, soit jusqu'au 30 novembre 2007.

2. Bilan du programme

La Société n'est pas intervenue sur le Marché du Titre au cours de l'exercice 2006 dans le cadre de cette autorisation. Un contrat de liquidité avec la société ODDO Corporate Finance a été mis en place à compter du 8 janvier 2007 conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des marchés financiers.

Les moyens qui ont été affectés au compte de liquidité comprennent des liquidités pour un montant de 2 Millions d'euros, ainsi que les 1 500 actions provenant du précédent programme de rachat.

Tableau de déclaration synthétique

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées du 1^{er} juin 2006 au 31 mars 2007 :

Les seules opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat en cours concernent le contrat de liquidité mis en place depuis le 8 janvier avec la société ODDO Corporate Finance.

Situation au 31 mars 2007

Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus en portefeuille	16 200
Nombre de titres autodétenus au début du programme	1 500
Nombre de titres achetés depuis le début du programme	993 620
Nombre de titres vendus depuis le début du programme	979 220
Valeur comptable du portefeuille	525 123 €
Valeur de marché du portefeuille	534 600 €

3. Descriptif du nouveau programme de rachat en application des articles 241-I et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

Objectifs du programme de rachat d'actions.

Il sera proposé à L'Assemblée générale mixte du 1er juin 2007 de renouveler le programme de rachats à compter du 1er juin 2007 pour une nouvelle période de 18 mois, répondant aux mêmes objectifs que le précédent programme.

Les modalités du programme de rachat seront identiques, à l'exception du montant maximal des fonds que la société pourra consacrer au rachat de ses propres actions, lequel est proposé à hauteur de 220 410 960 euros.

Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 1^{er} juin 2007 au travers des résolutions suivantes ainsi rédigées.

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

DIXIEME RESOLUTION

Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

1. Décide que la Société pourra acheter ses propres actions en vertu de la présente résolution, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en conformité avec le droit positif, en vue :

- d'annuler les actions rachetées, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée de la treizième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature,

- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux, notamment :

- en proposant aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des articles L225-180 ou L233-16 du Code de commerce, d'acquérir des actions, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L443-1 et suivants du Code du travail,

- en consentant des options d'achat d'actions et en attribuant gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux autorisés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des articles L225-177 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce,

- de mettre en place ou d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,

- de donner mandat à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante pour intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,

- plus généralement, de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

2. Décide que :

- le prix maximal d'achat par action est fixé à 40 €, hors frais,

- le montant des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 220 410 960 euros,

- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées et détenues par la Société dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, étant précisé que le nombre d'actions que la Société pourra acheter pendant la durée du programme de rachat en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % des actions composant le capital de la Société,

- le nombre maximal d'actions détenues par la Société à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social,

- les acquisitions, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans les limites et selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur. Ces opérations pourront être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

3. Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006 dans sa dixième résolution.

4. Donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, pour réaliser ces opérations, effectuer toutes formalités et déclarations, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire TREIZIEME RESOLUTION :

Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'annuler, dans la limite de 10 % par période de 24 mois, des actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, notamment à l'article L225-209 du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire, à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises par elle au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la dixième résolution ordinaire de la présente Assemblée générale, ou déjà détenues par elle dans le cadre d'autorisations antérieures, dans la limite de

10% du nombre total d'actions par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10% du capital annulé.

2. Fixe à 26 mois à compter de ce jour la durée de la présente autorisation qui annule pour la période non écoulée et remplace celle accordée par l'Assemblée générale du 1er juin 2006 dans sa trente et unième résolution ayant le même objet.

3. Donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Modalités

Part maximale du capital à acquérir et montant maximal payable par Teleperformance

En application des dispositions de l'article L225-209 du code de commerce, la part maximale du capital que Teleperformance est susceptible d'acquérir est de 10% du capital social, soit 5 510 274 actions à la date de l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2007 (dans l'hypothèse d'aucune levée d'options depuis le 13 mars 2007). Il est précisé que la limite des 10% devra être appliquée à un capital qui sera ajusté, le cas échéant, des opérations l'affectant postérieurement au 1^{er} juin 2007. La société s'engage, en application de la loi, à ne pas dépasser la limite de 10% du total de ses propres actions, en autodétention directe et indirecte, ni plus de 10% d'une catégorie déterminée. Compte tenu du nombre de titres déjà détenu (qui s'élevait au 31 mars 2007 à 16 200 actions représentant 0,03% du capital), le montant maximum théorique autorisé serait de 219 150 960 euros représentant 5 494 074 actions ou 9,97% du capital social dans la limite du montant des réserves disponibles autres que la réserve légale. Le prix d'achat maximum hors frais par action serait de 40 euros. La société détient, à ce jour, 16 200 actions propres représentant 0,03% du capital social et déclare respecter les dispositions de l'article L225-210 du code de commerce. La Société s'engage également à maintenir un flottant suffisant qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris S.A.

La Société ne détiendra pas directement et indirectement plus de 10% de son capital social conformément aux dispositions de l'article L225-210 du code de commerce.

Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par intervention sur le marché ou autrement, notamment par achat de blocs de titres pouvant porter sur l'intégralité des titres détenus dans le cadre du programme (à l'exception des rachats effectués par animation du marché), y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, à tout moment y compris en période d'offre publique dans les limites que pourraient permettre la réglementation boursière et pour tout ou partie des actions susceptibles d'être rachetées, toujours dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il est précisé qu'aucune vente d'options de vente ne sera utilisée dans le cadre du programme de rachat et qu'aucun produit dérivé ne sera utilisé dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif d'animation du marché au travers du contrat de liquidité. En tout état de cause, la Société s'engage à ne pas accroître la volatilité de son titre du fait de l'utilisation de produits dérivés.

Durée et calendrier du programme de rachat

Aux termes de la résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2007 de la Société, l'autorisation de procéder à des rachats d'actions de la société sera consentie au Directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de la date de la dite Assemblée.

3.5.3 Conventions et engagements réglementés avec les parties liées

La liste des conventions et engagements réglementés visés aux articles L225-39, L225-115, L225-42-1 et L225-22-1 du code de commerce, mise à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention ou aucun engagement susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

En particulier, aucune convention ou engagement ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 10% des droits de vote de la Société.

Le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés au titre de l'exercice 2006 figure en page 81 du présent document.

Les opérations avec les parties liées figurent à la note X de l'annexe aux comptes consolidés

3.5.4 Cotation boursière

1. Lieu de cotation

EURONEXT Bourse de Paris compartiment A depuis le 18 janvier 2007

Service à règlement différé (code ISIN : FR000051807)

Depuis le 21 octobre 2000, le titre fait partie de l'EURO-NEXT 150.

Depuis le 21 décembre 2000, le titre est l'un des constituants de l'indice SBF 120.

Depuis le 18 décembre 2001, le titre est rattaché au segment NEXTPRIME dans la nomenclature « Business Support Services »

Depuis le 20 décembre 2002, le titre fait partie du Midcac.

2. Code ISIN : FR0000051807

Actions ordinaires

Evolution mensuelle des cours réajustés de l'action sur les 18 derniers mois

	cours + Haut (en €)	Cours + Bas (en €)	Cours de Clôture (en €)	Transactions en nombre de Titres	Transactions en capitaux (en €)	Nombre de séances
2005						
Oct.	24,90	21,99	23,09	2 261 721	56 597 768	21
Nov.	25,54	22,64	24,72	2 978 853	77 627 633	22
Déc.	25,32	24,16	24,81	1 924 772	50 499 718	21
Total	25,54	18,00	24,81	24 407 736	586 226 715	257
2006						
Jan.	26,05	24,85	25,72	4 578 000	112 964 539	22
Fév.	26,63	25,30	26,31	3 479 422	96 663 148	20
Mars	29,48	26,26	28,47	4 740 404	139 396 810	23
Avril	30,89	28,03	29,69	1 712 613	53 336 208	18
Mai	33,73	29,11	32,02	3 980 831	132 691 471	22
Juin	32,01	26,50	29,39	2 777 229	86 285 535	22
Jui.	30,21	25,56	28,07	1 874 903	55 185 603	21
Aout	28,65	25,73	25,90	2 915 838	85 326 066	23
Sept.	28,85	25,94	27,62	3 180 378	93 224 503	21
Oct.	30,04	25,79	28,31	9 577 675	268 164 025	22
Nov.	31,10	27,60	29,04	5 255 201	154 205 189	22
Déc.	29,49	28,12	29,46	2 801 306	80 637 582	19
Total	33,73	24,85	29,46	46 873 800	1 368 080 680	255
2007						
Janv.	33,50	29,50	33,08	6 267 677	200 038 363	22
Fév.	34,57	30,50	32,46	5 162 176	172 217 476	20
Mars	33,49	30,15	32,71	5 686 909	181 343 421	22

Source Euronext Paris

3. Code ISIN : FR0010424556

Actions nouvelles avec jouissance au 1^{er} janvier 2007

Début de cotation : 23 février 2007

Cette ligne de cotation regroupe toutes les actions nouvelles provenant de la conversion des OCEANES radiées le 26 février 2007, ou de la levée des stock options intervenues depuis le 1^{er} janvier 2007.

Ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes après la mise en paiement du dividende afférent à l'exercice 2006 proposée le 4 juin 2007 par le Conseil de surveillance.

Evolution mensuelle des cours réajustés de l'action sur les 18 derniers mois

	cours + Haut (en €)	Cours + Bas (en €)	Cours de Clôture (en €)	Transactions en nombre de Titres	Transactions en capitaux (en €)	Nombre de séances
Février	33,00	30,08	31,22	26 307	808 708	4
Mars	32,55	29,50	32,35	59 476	1 857 637	20

Source Euronext Paris

4. Code ISIN : FR0010036954

OCEANES 3,25 %

Radiation intervenue le 26 février 2007

Sur autorisation du Conseil de surveillance, le Directoire a décidé le 14 janvier 2007 de procéder le 23 février 2007 à l'amortissement anticipé des 7 393 256 obligations restant en circulation, dans les conditions prescrites au contrat d'émission du 3 décembre 2003. Les porteurs avaient la possibilité de convertir ces obligations en actions jusqu'à la date du 14 février 2007. Un total de 7 377 739 obligations ont été converties.

Les 15 517 obligations non converties à cette date ont été remboursées le 23 février 2007.

Evolution des cours de l'OCEANE sur les 18 derniers mois

	cours + Haut (en €)	Cours + Bas (en €)	Cours de Clôture (en €)	Transactions en nombre de Titres	Transactions en capitaux (en €)	Nombre de séances
2005						
Oct.	27,10	26,50	26,50	3 485	93 669	3
Nov.	28,00	27,00	27,50	3 721	101 487	7
Déc.	28,75	26,20	27,60	1 567	42 450	10
2006						
Jan.	28,00	24,85	28,00	3 925	107 240	10
Fév.	28,50	26,25	28,00	949	26 319	5
Mars	32,00	27,85	32,00	5 870	171 999	9
Avril	32,40	28,00	32,00	995	31 640	4
Mai	35,00	31,58	33,00	3 504	116 350	7
Juin	31,50	29,70	30,70	1 465	44 672	7
Jui.	31,00	28,00	30,10	15 483	464 807	6
Aout	31,85	29,00	29,00	1 284	38 438	7
Sept.	30,52	29,00	30,20	1 504	45 056	8
Oct.	32,40	28,50	31,00	14 102	414 824	16
Nov.	32,99	30,00	30,00	5 835	179 734	9
Déc.	31,00	29,81	30,25	982	29 995	5
Total	35,00	24,85	30,25	55 898	1 671 075	93
2007						
Janv.	34,65	31,50	32,60	3 699	124 258	12
Fév.	35,00	28,45	28,45	1 158	38 999	9

Source Euronext Paris

3.5.5 Dividendes

I. Politique de dividende

La société poursuit sa politique d'augmentation significative du dividende et proposera à l'Assemblée générale du 1er juin 2007 un dividende en progression de 23 % par rapport à l'exercice précédent.

Ce dividende s'élèvera à 0,37 € par action, sur les 47 205 673 actions composant le capital social au 31 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dividendes versés par la société Teleperformance au titre des cinq derniers exercices :

Exercice	Dividende par action	50 %		Autres avoirs fiscaux	
		Avoir fiscal	Revenu global	Avoir fiscal	Revenu global
2002	0,18 €	0,09 €	0,27 €	0,018 €	0,198 €
2003	0,20 €	0,10 €	0,30 €		
2004	0,25 €	0,075 €	0,325 €		
2005	0,30 €		0,30 €		
2006	(*) 0,37 €		0,37 €		

(*) proposé à l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2007

Les dividendes non réclamés après cinq ans à compter de la mise en paiement sont prescrits, et sont reversés à l'Etat.

3.5.6 Communication avec les actionnaires

Documentations

La Société met à la disposition de ses actionnaires :

- le document de référence, édité en français et traduit en anglais,
 - un rapport semestriel qui paraît au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires,
 - des informations générales, économiques et financières sur le Groupe, sur le site web www.teleperformance.com.
- Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'Assemblées générales, rapports des Commissaires aux Comptes) peuvent être consultés à la Direction Juridique, au siège social.

Calendrier indicatif des annonces financières au cours des exercices 2006/2007

Publications trimestrielles

1^{er} trimestre : 14 Mai 2007

2^{ème} trimestre : 14 août 2007

3^{ème} trimestre : 14 novembre 2007

4^{ème} trimestre : 14 février 2008

Publication des Résultats

Semestriels : 30 août 2007

Annuels : Mars 2008 (semaine 12)

Réunions d'analystes financiers SFAF

- 23 mai 2007

- 20 novembre 2007

Assemblée Générale Mixte

- Jeudi 1^{er} juin 2007

Responsable de l'information :

M Michel PESCHARD,

secrétaire général, membre du Directoire

tél. : 01 55 76 40 80

résolutions

3.6 Rapports et résolutions soumis à l'Assemblée Générale mixte du 1^{er} juin 2007

3.6.1.

Rapport de gestion du Directoire sur les comptes consolidés et sociaux

I. Examen de la situation financière et du résultat du Groupe (en Millions d'euros)

I.1 Les résultats 2006 du Groupe

A/ Activité

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 1 385,2 Millions d'euros, soit une progression, à données publiées, de 15,8%. Corrigé de l'effet de change, le chiffre d'affaires consolidé affiche une croissance de 14,7%.

À données comparables, le chiffre d'affaires du Groupe enregistre une croissance de 11,8%, répartie uniformément sur l'ensemble du réseau :

- Zone NAFTA :	+11,1 %
- Zone Europe :	+12,3 %
- Autres :	+12,2 %

Les principales opérations de croissance externe concernent :

La Zone NAFTA avec l'acquisition de MCCI (Canada) en décembre 2005 consolidée à effet du 1^{er} janvier 2006

La Zone Europe :

- en Russie : Direct Star acquise en janvier 2006
- en Hongrie : Photel consolidée à compter du 1^{er} juillet 2006
- en Suisse : SCMG consolidée le 1^{er} décembre 2006

La répartition en % du chiffre d'affaires par zone géographique a évolué comme suit :

En %	31/12/06	31/12/05	Variations
Europe	46,5	48,6	-2,1
Dont France	21,4	23,4	-2
Nafta (*)	41,0	40,0	+1,0
Autres	12,5	11,4	+1,1
Total	100	100	

(*) Amérique du Nord et Mexique

B/ Rentabilité

Le résultat opérationnel ressort à 131,3 Millions d'euros contre 106,1 Millions d'euros en 2005, en augmentation de près de 24%.

Le taux de marge opérationnel ressort à 9,5% du chiffre d'affaires contre 8,9% en 2005.

Ce résultat inclut les deux éléments suivants :

- une charge de 5,2 Millions d'euros correspondant au montant évalué des avantages acquis par le personnel dans le cadre des plans d'actions attribués en 2004 et 2006.
 - un produit net de 4,2 Millions d'euros dégagé sur les cessions de participations financières et sur la vente d'un immeuble de placement réalisées au cours de l'exercice 2006.
- L'EBITDA (résultat opérationnel augmenté des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 186,9 Millions d'euros, représentant 13,5% du chiffre d'affaires.

Les charges nettes financières ont augmenté de 3,1 Millions d'euros. Elles ressortent à 15,3 Millions d'euros contre 12,2 Millions d'euros en 2005. Cette augmentation provient, à hauteur de 1,7 Million d'euros, de l'application des normes IAS 32/39 qui représente cette année une charge de 5,9 Millions d'euros contre 4,2 Millions d'euros en 2005.

L'impôt sur les sociétés s'élève à 41,9 Millions d'euros contre 33,1 Millions d'euros en 2005.

Le taux moyen d'imposition ressort à 36,1% contre 35,2% au 31 décembre 2005.

Ce taux est affecté par les ajustements de consolidation liés à l'application des normes IFRS (perte de valeur, paiement fondé sur des actions, Oceane, swap de taux, charges financières sur les dettes des minoritaires), qui ne font pas l'objet de retraitements d'impôts.

Corrigé de ces éléments, le taux d'imposition moyen ressort en 2006 à 32,6%, contre 31,4% en 2005.

En définitive le résultat net s'établit à 74,1 Millions d'euros contre 62,3 Millions d'euros en 2005.

Il ressort, en Part Groupe à 70,9 Millions d'euros contre 58,3 Millions d'euros en 2005, en progression de près de 22%.

I.2 Trésorerie et capitaux du Groupe

Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre (en millions d'€)	2006	2005	2004
Capitaux propres	739,4	440,7	350,5
Dettes financières non courantes	85,3	228,8	214
Total des capitaux non courants	824,7	689,4	564,4

Capitaux à court terme

Au 31 décembre (en millions d'€)	2006	2005	2004
Trésorerie et équivalents de trésorerie	458,8	197,9	157,0
Dettes financières courantes	245,5	147,7	77,4
Excédent de trésorerie, net des dettes financières courantes	213,3	50,2	79,6

Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'€)	2006	2005	2004
Flux de trésorerie généré par l'activité opérationnelle avant variation du Besoin en Fonds de Roulement	141,7	120,5	90,3
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	+0,5	-17,8	-37,6
Flux de trésorerie d'exploitation	142,2	102,7	52,7
Investissements	-93,7	-64,9	-136,3
Désinvestissements (au prix de cession)	11,4	8,2	16,1
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-82,3	-56,7	-120,2
Augmentation de capital	257,6	-	-
Dividendes	-14,5	-5,6	-15,5
Remboursement net des dettes financières	-14,5	-21,1	-39,5
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	228,6	-26,7	-55,0
Variation de la trésorerie	288,5	19,3	-122,5

**A/ Structure financière consolidée
au 31 décembre 2006**

Le groupe présente au 31 décembre 2006 une trésorerie nette positive de 128 Millions d'euros, contre un endettement net de 178,6 Millions d'euros en 2005.

Le passif financier s'élève à 330,8 Millions d'euros, dont 158,3 Millions d'euros d'Océane.

Les capitaux propres de l'ensemble du groupe ressortent au 31 décembre 2006 à 739,4 Millions d'euros, dont 726,4 Millions d'euros en part groupe, contre 426,7 Millions d'euros en 2005.

Les principales variations enregistrées au niveau du bilan sont liées :

- à l'augmentation de capital d'un montant net de 257,1 Millions d'euros réalisée en novembre 2006,
- au reclassement en dettes financières courantes de l'Océane, à la suite de la décision prise en janvier 2007 de mettre en œuvre la clause de remboursement anticipé prévue dans la note d'opération,

- à la réduction de l'endettement net consolidé liée à l'augmentation significative du cash flow disponible généré par l'activité courante, qui atteint cette année un montant de 82,7 Millions d'euros contre 55,2 Millions d'euros en 2005.

B/ Flux de trésorerie

La Marge Brute d'autofinancement générée par l'activité courante s'élève pour l'exercice 2006 à 141,7 Millions d'euros, contre 120,5 Millions d'euros, en augmentation de 17,6 %. L'exercice 2006 a connu une forte réduction du besoin en fonds de roulement, qui a diminué de 0,5 Million d'euros. Cette amélioration est liée à :

- la forte croissance de l'activité constatée sur la fin de l'année 2005, qui avait contribué à augmenter le besoin de fonds de roulement à la date de clôture des comptes,
- l'effort qui a été entrepris par le Groupe depuis un an pour améliorer le délai de recouvrement du poste client.

En ce qui concerne les investissements corporels et incorporels, ils représentent en 2006, hors opérations de location financement, un montant net de 59,5 Millions d'euros, contre 47,5 Millions d'euros en 2005.

Ce chiffre inclut à hauteur de 1,7 Million d'euros la vente d'un immeuble situé à Puteaux.

Le cash flow disponible ressort en final à 82,7 Millions d'euros, contre 55,2 Millions d'euros au 31 décembre 2005, représentant une progression de près de 50 %.

Le flux de décaissement lié aux opérations de croissance externe s'élève pour la même période à 27,1 Millions d'euros réalisées pour l'essentiel en Europe (Russie, Hongrie et Suisse) et en Amérique du sud (Argentine et Brésil).

Les cessions de titres de participation ont généré une trésorerie nette de 4,2 Millions d'euros, provenant pour l'essentiel de la cession d'activités non stratégiques, ainsi que de la vente de l'activité Etudes réalisée par le Groupe en Europe. Le flux net des encaissements lié aux opérations de financement s'élève à 228,6 Millions d'euros.

Le montant des dividendes distribués par le groupe s'élève à 14,5 Millions d'euros, dont 3,9 Millions d'euros distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires.

Les dettes financières ont diminué d'un montant net de 14,5 Millions d'euros.

En final, après prise en compte de toutes ces opérations, la trésorerie nette, hors effet de change et de périmètre, dégagée au titre de l'exercice 2006 a augmenté de 288,5 Millions d'euros, dont 257,6 Millions d'euros proviennent de l'augmentation de capital.

**2. Examen de la situation financière
et du résultat de la Société****2.1. Bilan****INVESTISSEMENTS****I/ Opérations en capital**

Les principales opérations portant sur les titres sont les suivantes :

- Prise de participation majoritaire dans la société suisse SCMG, permettant au Groupe de renforcer sa présence sur ce marché,
- Rachat aux minoritaires d'une partie de leurs participations dans des filiales situées principalement en Amérique latine (Argentine) et en Europe (Allemagne, Pays Bas, Portugal)

- Cession des participations détenues historiquement dans les filiales canadiennes Marusa Marketing et TP Canada à la société TGI, filiale à 100 %, en charge du management des opérations sur le continent américain. Cette cession, qui s'inscrit dans le cadre de la réorganisation du réseau américain a dégagé une plus value globale de 12,4 Millions d'euros dans les comptes sociaux de Teleperformance. La créance détenue par Teleperformance sur sa filiale TGI à l'occasion de cette opération a été incorporée au capital de cette dernière à due concurrence.

- Souscription à des augmentations de capital pour un montant global de 16,7 Millions d'euros dans les filiales Teleperformance France et SPCC (Brésil), destinées pour cette dernière à financer le rachat de la totalité de la participation dans sa filiale opérationnelle TP CRM.

- Cession de la participation dans la société italienne Grandi Numeri, spécialisée dans les études par téléphone ; cette opération, qui s'inscrit dans le cadre de la politique de recentrage sur l'activité Réception d'appels, a permis de constater une plus value de 1,7 Million d'euros.

Dans le cadre de sa politique de recentrage, la société a également cédé son activité « Etudes » réalisée en France par sa filiale Teleperformance France à qui elle avait donné le fonds en location gérance.

2/ Autres opérations financières

Le montant des prêts consentis aux filiales s'élève au 31 décembre 2006 à 50,6 Millions d'euros, constitués pour l'essentiel par :

- un prêt de 17,1 Millions de £ accordé à la société MM Group ; cette créance fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'un swap à hauteur de 13,2 Millions d'euros, et d'une avance en devise pour 1,8 Million de £,
- un prêt de 15 Millions de dollars US qui avait été consenti à la société TGI en 2006 pour financer l'opération d'acquisition de la société canadienne MCCI ; ce prêt est couvert en totalité par un swap de change,
- Un prêt de 8 Millions d'euros à la filiale brésilienne SPCC consenti en fin d'année.

CAPITAUX PROPRES

Il a été procédé le 3 novembre 2006 à une augmentation du capital de la société à hauteur de 29,4 Millions d'euros, soit 259 Millions d'euros prime d'émission incluse. Cette opération s'est traduite par la création de 11 774 148 actions nouvelles avec jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Il a été procédé par ailleurs au cours de l'exercice 2006 à la conversion de 112 553 titres Oceane en 119 109 actions nouvelles avec jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Le capital social s'élève au 31 décembre 2006 à 118 014 182,50 €. Il est divisé en 47 205 673 actions d'une valeur nominale de 2,50 €.

Il a été distribué le 17 juillet 2006 un dividende de 0,30 € par action.

CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT

Le montant des dettes financières s'élève au 31 décembre 2006 à 180,4 Millions d'euros, dont 161,5 Millions d'euros au titre de l'Oceane émise en décembre 2003.

Le solde, soit 18,9 Millions d'euros est constitué pour l'essentiel par :

- un emprunt, à taux variable, d'un montant de 11,8 Millions d'euros à échéance du 11 avril 2007, souscrit en 2002 pour 47 Millions d'euros,

- des avances en devises, à taux variable, pour un montant global de 5 Millions d'USD destinées à la couverture de prêts de même montant consenties aux filiales mexicaine et philippines,

- une avance en devise, à taux variable, pour un montant global de 1,8 Million de £ destinée à couvrir un prêt de même montant effectué à la filiale anglaise MM Group.

Les conditions relatives au respect des covenants sont traitées dans la note III.13 de l'annexe aux comptes consolidés.

TRESORERIE

La société dispose au 31 décembre 2006 d'une trésorerie nette de 314,5 Millions d'euros, contre 69,2 Millions au 31 décembre 2005.

L'augmentation nette de 245,3 Millions d'euros s'analyse comme suit (en millions d'euros) :

Augmentation de capital	+ 257,1
Flux net lié à l'activité	+ 23,2
Flux net lié aux investissements financiers	+ 8,3
Flux net de trésorerie lié à la cession d'immobilisations corporelles	+1,0
Remboursement net des dettes financières	- 33,8
Dividendes versés	- 10,6
Total	+245,3

2.2. Résultat

Le montant du chiffre d'affaires s'établit à 34,6 Millions d'euros contre 33,6 Millions d'euros en 2005.

Il se décompose comme suit (en Millions d'euros) :

	2006	2005
Redevances perçues des filiales :	24,5	24,6
Activité commerciale	7,6	5,7
Autres Revenus (dont locations immobilières)	2,5	3,3

La baisse des autres revenus s'explique par la diminution des loyers provenant de la cession de l'immeuble de placement situé à Puteaux.

Le résultat d'exploitation dégage un profit de 11,4 Millions d'euros contre 12,3 Millions d'euros en 2005.

Le résultat financier s'établit à 27,4 Millions d'euros, contre 5,6 Millions d'euros en 2005. Il se décompose comme suit (en Millions d'euros) :

	2006	2005
Dividendes	18,2	11,9
Intérêts financiers (net)	+0,7	-1,3
Abandon de créance consenti	-	-1,6
Provisions pour dépréciation (net)	+8,5	-3,4

Le résultat courant fait ressortir en final un profit de 38,8 Millions d'euros, contre 17,9 Millions d'euros.

Le résultat exceptionnel se solde par un produit net de 14,8 Millions d'euros, dont 13,8 Millions d'euros proviennent de la cession de titres de participation, et le solde, soit

1 Million d'euros, de la vente d'un immeuble de placement. Après un impôt sur les sociétés représentant une charge nette de 5,0 Millions d'euros, le résultat net fait ressortir un profit de 48,6 Millions d'euros contre 13,6 Millions d'euros en 2005.

RÉSULTATS FINANCIERS AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

	2002	2003	2004	2005	2006
I Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	87 464 600	88 281 040	88 281 040	88 281 040	118 014 183
Nombre d'actions émises	34 985 840	35 312 416	35 312 416	35 312 416	47 205 673
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par exercice de droit de souscription	(*) 1 107 590	(*) 834 750	(*) 1 534 750	(*) 1 534 750	(*) 1 633 760
- par attribution d'actions gratuites					(**) 826 666
- par conversion d'obligations	81 120	7 521 326	7 521 326	7 521 326	7 882 875
II Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	26 566 308	24 160 850	26 386 485	33 565 498	34 600 546
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	24 303 511	-2 467 185	30 245 524	22 203 659	45 253 264
Impôt sur les bénéfices	4 034 039	4 016 060	2 673 452	4 224 624	5 028 802
Résultat après impôt, amortissements et provisions	15 504 994	-2 106 432	20 523 976	13 597 162	48 650 339
Résultat distribué	6 297 451	7 062 483	8 828 104	10 593 725	17 466 099
III Résultat des opérations réduit à une seule action					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,58	-0,18	0,78	0,51	0,85
Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,44	-0,06	0,58	0,39	1,03
Dividende versé à chaque action	0,18	0,20	0,25	0,30	0,37
IV Personnel					
Nombre de salariés	28	31	31	31	31
Montant de la masse salariale	3 231 757	2 691 600	2 977 187	3 813 663	3 967 838
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales)	1 035 129	1 135 126	1 110 427	1 421 627	1 455 022

(*) Après autorisation donnée au Directoire de consentir des options de souscription d'action (AGE du 23 juin 1997, du 30 juin 1999, du 25 juin 2001 et du 24 juin 2004).

(**) Après autorisation donnée au Directoire d'octroyer des actions gratuites (AGE du 1^{er} juin 2006)

3. TENDANCES ET PERSPECTIVES

Les objectifs pour l'année 2007 portant sur la croissance du chiffre d'affaires et des résultats qui avaient été présentés au mois de novembre 2006 sont considérés comme n'étant plus d'actualité en raison des opérations significatives intervenues au cours du 1er trimestre 2007, à savoir :

- Acquisition du groupe Twenty4Help qui représente un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 100 Millions d'euros,
- Cession de notre participation dans la filiale américaine Noble Systems Corporation, dont les revenus étaient estimés à 30 Millions d'USD pour l'exercice 2007.

En outre d'autres facteurs tels que l'évolution de la parité Euro/dollar et la conversion de l'Océane réalisée en février 2007 modifient les paramètres pris en compte dans les objectifs initiaux présentés en novembre 2006.

C'est pourquoi le Groupe présentera au cours de la réunion financière qui se tiendra le 23 mai prochain ses nouveaux objectifs qui prendront en compte toutes ces nouvelles données et ce dans le cadre de données actualisées du marché.

Risques et incertitudes

Les activités du Groupe sont soumises aux risques des marchés (sensibilité aux paramètres économiques et financiers), ainsi qu'au risque politique et géopolitique liés à sa présence mondiale.

Une description détaillée de ces risques est reprise dans la partie Présentation de l'activité au chapitre 3-2-6 : *Facteurs de risque*.

Une description détaillée des instruments financiers en matière de gestion des risques financiers utilisés par la société et le groupe figure également au chapitre 3-2-6 : *Facteurs de risque* du présent document.

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1 EFFECTIF ET REMUNERATIONS - LOI N.R.E.

Les informations sociales présentées ci-dessous ne concernent que la division Centres de Contacts

- Répartition de l'effectif moyen par catégorie

	2006		Total
	Cadres	Employés	
CDI	3 289	54 523	57 812
CDD	108	11 033	11 141
Sous total	3 397	65 556	68 953
Intérim	30	3 531	3 561
TOTAL	3 427	69 087	72 514

	2005		Total
	Cadres	Employés	
CDI	3 203	46 955	50 158
CDD	101	8 674	8 775
Sous total	3 304	55 629	58 933
Intérim	32	4 751	4 783
TOTAL	3 336	60 380	63 716

- Répartition de l'effectif moyen par sexe

	31/12/2006	31/12/2005
Hommes	29 877	25 914
Femmes	42 637	37 802
TOTAL	72 514	63 716

- Répartition de l'effectif moyen par zone géographique

	31/12/2006	31/12/2005
Europe	22 807	20 704
NAFTA	22 557	18 740
Reste du monde	27 150	24 272
TOTAL	72 514	63 716

- Information sur la division Centres de Contacts France et Etranger

- FORMATION	Interne (**)	Externe	Total
Montant global annuel des dépenses de formation (en euros) (*)	45 279 680	1 894 853	47 174 533
Nombre de cadres formés	761	833	1 594
Nombre d'employés formés	103 927	1 980	105 907
TOTAL	104 688	2.813	107 501
dont :			
Hommes	46 503	1 363	47 866
Femmes	58 185	1 450	59 635

(*) salaires, charges sociales et frais de déplacement des formateurs et des stagiaires pendant leur période de formation.

(**) dont SR.Institute

- Information sur la division Centres de Contacts France seulement :

Durée du temps de travail:

La règle générale concernant l'horaire moyen hebdomadaire d'un salarié à temps plein - toutes catégories confondues - est de 35 heures.

Absentéisme

Hors congés payés et RTT, le nombre total de journée d'absence comptabilisées en 2006 sur l'ensemble des Centres de Contacts France - toutes catégories confondues - s'est élevé à 164.660 dont 55,95% pour maladie/maternité, 2,38 % accident/trajet et 41,67 % pour autres causes.

Œuvres sociales

Le budget global consacré par les Centres de Contacts France aux œuvres sociales s'est élevé en 2006 à 4 721 608 € dont 76,31 % en matière de restauration, 14,71 % de subventions aux comités d'entreprise, 1,21% en matière de transport et 7,77 % en matière de logement.

Evolution de l'effectif par catégorie

Cadres	CDI	CDD	Intérim	Total	Dont handicapés
01/01/2006	3 305	115	74	3 494	5
Structure (I)	32	-31	-	1	-
Embauches	183	27	9	219	5
Suppression de postes	-149	-	-	-149	-
Licenciement motif personnel	-36	-	-	-36	-
Mutations	94	-16	-2	76	-
31/12/2006	3 429	95	81	3 605	10

Employés	CDI	CDD	Intérim	Total	Dont handicapés
01/01/2006	55 421	12 153	6 311	73 885	343
Structure (I)	2 037	-527	-	1 510	-
Embauches	4 748	6 327	-600	10 475	65
Suppression de postes	-379	-426	-93	-898	-
Licenciement motif personnel	-1 224	-955	-32	-2 211	-
Mutations	665	-444	-297	-76	-
31/12/2006	61 268	16 128	5 289	83 685	408
Total des salariés					
01/01/2006	58 726	12 268	6 385	77 379	348
31/12/2006	64 697	16 223	5 370	86 290	418

(I) Entrée de périmètre : SCMG (Suisse), TP Hungary, Direct Star (Russie), MCCI (Canada)

(I) Sortie de périmètre : Market Vision et Grandi Numéri (Etudes), Noble Systems

Répartition de l'effectif au 31 décembre par catégorie

	2006			2005		
	Cadres	Employés	Total	Cadres	Employés	Total
CDI	3 429	61 268	64 697	3 305	55 421	58 726
CDD	95	16 128	16 223	115	12 153	12 268
Sous total	3 524	77 396	80 920	3 420	67 574	70 994
Intérim	81	5 289	5 370	74	6 311	6 385
TOTAL	3 605	82 685	86 290	3 494	73 885	77 379

4.2 DETENTION DU CAPITAL

Conformément à l'article L233-13 nouveau du code de commerce, et compte tenu des informations reçues en application des articles L233-7 et L233-12 dudit code, nous vous indiquons qu'à notre connaissance les personnes physiques et morales détenant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées générales de la Société sont les suivantes à la date du présent rapport. Les franchissements de seuil à la hausse ou à la baisse intervenus depuis notre dernier rapport sur l'exercice 2005 figurent à la page 64 du chapitre 3.5 *Actionnariat* du présent document.

• En capital

Seuil de 5 %

Néant

• En droit de vote

Seuil de 5 %

La société GIM DASSAULT

Monsieur Olivier DOUCE

4.3 PARTICIPATION DES SALAIRES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'à notre connaissance, les salariés du Groupe, non mandataires sociaux de Teleperformance, possèdent à la date du présent rapport 32 302 actions nominatives de la Société, correspondant notamment aux levées d'option exercées au titre de nos plans d'options de souscription d'actions. Aucune de ces actions ne fait l'objet d'une gestion collective dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise.

4.4 AFFECTATION DU RESULTAT

Nous soumettons à votre approbation l'affectation suivante du résultat de l'exercice 2006 :

Profit de l'exercice	48 650 338,77 €
Report à nouveau antérieur	10 141 868,07 €
Total à affecter	58 792 206,84 €
Dotations à la réserve légale	-2 973 314,25 €
Dotations à la réserve ordinaire	-10 000 000,00 €
Bénéfice distribuable	45 818 892,59 €
Dividende global	-17 466 099,01 €
Solde au compte de report à nouveau	28 352 793,58 €

Il sera versé un dividende de 0,37 € par action sur les 47 205 673 actions composant le capital social de la société au 31 décembre 2006.

Conformément aux dispositions de l'article L225-210 du Code de Commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par la Société à la date de mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément à l'article 158-3-2 du CGI, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, bénéficieront d'une réfaction de 40% sur le dividende de 0,37 € par action pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Il est rappelé qu'il a été versé :

- au titre de l'exercice 2005, un dividende de 0,30 € par action ouvrant droit à une réfaction de 40% pour les personnes physiques résidant en France,
- au titre de l'exercice 2004 :
 - en décembre 2004, un acompte sur dividende de 0,15 € net par action ouvrant droit à un avoir fiscal de 50% pour les personnes physiques résidant en France et
 - en juin 2005, un dividende complémentaire de 0,10 € par action ouvrant droit à une réfaction de 50% pour ces mêmes personnes,
- au titre de l'exercice 2003, un dividende net par action de 0,20 € ouvrant droit à un avoir fiscal de 50% pour les personnes physiques résidant en France.

4.5 Achat par la Société de ses actions en vue de la régulation des cours :

Pour satisfaire aux obligations de l'article L225-211 du code de commerce, nous vous précisons que la société détient 1 500 actions sur elle-même au 31 décembre 2006.

Il n'a été procédé au cours de l'exercice 2006 à aucune opération dans le cadre du maintien des cours.

Un contrat de liquidité avec la société ODDO Corporate Finance a été mis en place à compter du 8 janvier 2007 conforme à la charte de déontologie de l'AFEI approuvée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les moyens qui ont été affectés au compte de liquidité comprennent des liquidités pour un montant de 2 Millions d'euros, ainsi que les 1 500 actions provenant du précédent programme de rachat.

4.6 Options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions consenties par la Société :

Nous vous rappelons les plans d'options de souscription d'actions en cours, attribués par la société :

1/ Plan «*A*» d'options de souscription d'actions de Teleperformance décidé par le Directoire du 25 juin 2001 sur autorisation de l'AGE du même jour, portant sur 595 750 actions nouvelles de 2,50 € nominal au prix unitaire de 29,37 €, attribuées aux 435 managers et collaborateurs du Groupe ayant renoncé à leurs options accordées le 13 juillet 2000 dans les mêmes proportions que ces dernières.

Plan «*B*» d'options de souscription d'actions de Teleperformance décidé par le Directoire du 25 juin 2001 sur autorisation de l'AGE du même jour, portant sur 239.000 actions nouvelles de 2,50 € Nominal au prix unitaire de 29,37 €, attribuées à 52 managers et collaborateurs du Groupe.

- La date d'échéance de ces deux plans initialement fixée au 25 juin 2006 a été prorogée jusqu'au 25 juin 2007 inclus par décision de l'Assemblée générale mixte du 1er juin 2006.

- Par ailleurs, le nombre d'actions nouvelles attribuées dans le cadre des Plans A et B a été ajusté ainsi qu'il suit, conformément aux articles D174-8 et D174-13 du Code de commerce suite à l'augmentation de capital réalisée au 3 novembre 2006 avec maintien du droit de souscription des actionnaires, soit :

- Plan A : nombre d'actions nouvelles porté de 595 750 à 634 161 actions

- Plan B : nombre d'actions nouvelles porté de 239 000 à 254 349 actions

- Le nouveau prix de souscription ajusté pour les plans A et B est de 27,60 € par action.

Il a été levé, au 13 mars 2007, au titre de ces deux plans 30.702 actions nouvelles avec jouissance au 1^{er} janvier 2007.

2/ Plan d'options de souscription d'actions de Teleperformance décidé par le Directoire du 24 juin 2004 sur autorisation de l'AGE du même jour, portant sur 700.000 actions nouvelles de 2,50 € nominal au prix unitaire de 18,46 €, attribuées à 86 managers et collaborateurs du Groupe.

Suite à l'augmentation de capital réalisée au 3 novembre 2006, ces options ont été ajustées ainsi qu'il suit, conformément aux articles D174-8 et D174-13 du Code de commerce :

Le nombre d'actions nouvelles attribuées dans le cadre de ce plan a été porté de 700 000 à 745 250 et le prix de souscription a été ajusté à 17,34 € par action.

Les levées d'option ne pourront être exercées qu'à compter du 25 juin 2008.

3/ Plan d'attribution gratuite de 776 600 actions nouvelles décidé par le Directoire du 2 août 2006 sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006, représentant 2,20 % du capital de la Société au 1^{er} juin 2006 sur les 2,30 % autorisés par cette assemblée.

Ces actions, d'une valeur unitaire établie à 29,21 €, ont été attribuées gratuitement à 169 managers et collaborateurs du Groupe et ne leur seront définitivement acquises qu'à l'issue d'une période de deux ans, soit au 2 août 2008, sous réserve de leur maintien à l'effectif du Groupe à cette échéance, sauf exceptions.

La période de conservation en compte nominatif pur des actions attribuées est fixée à deux ans suivant leur acquisition définitive, soit jusqu'au 2 août 2010.

Suite à l'augmentation de capital réalisée au 3 novembre 2006 et sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006, le Directoire du 6 novembre 2006 a ajusté ces attributions d'actions gratuites en employant un mécanisme d'ajustement très proche de celui des stock options, conformément aux recommandations du Comité juridique de l'ANSA. Il en résulte que :

- la valeur d'une action gratuite a été ajustée à 27,4409 €,
- le nombre total d'actions attribuées a été ajusté à 826 666 par l'attribution gratuite de 50 066 actions supplémentaires au profit des bénéficiaires du 2 août 2006. Ces actions supplémentaires ne leur seront définitivement acquises, aux mêmes conditions, qu'à l'issue d'une nouvelle période d'acquisition de deux ans, soit au 6 novembre 2008 et devront être conservées en compte nominatif pur pendant une nouvelle période de conservation de deux ans à l'issue de cette acquisition définitive, soit au 6 novembre 2010.

4.7 Options de souscription d'actions consenties par des sociétés contrôlées majoritairement par notre société

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L225-180 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance qu'il n'existe aucun plan d'options de souscription d'actions mis en place par les sociétés contrôlées majoritairement, directement ou indirectement, par Teleperformance.

4.8 Prises de participations significatives et prises de contrôle :

En application de l'article L233-7 du Code de commerce, nous vous communiquons les prises de participations significatives et prises de contrôle directes ou indirectes, intervenues au cours de l'exercice 2006 dans des sociétés ayant leur siège social en France : Néant

4.9 MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L225-102-1 du nouveau Code de commerce, nous vous rendons compte ci-après des rémunérations et avantages en nature versés durant l'exercice 2006, à chaque mandataire social, tant par Teleperformance que par des Sociétés contrôlées par cette dernière au sens de l'article L233-16 du Code de commerce.

Ont perçu au cours de l'exercice écoulé :

- **Monsieur Christophe ALLARD**, Président du Directoire :

Rémunérations perçues de Teleperformance :

1 649 703 bruts dont 6 528 € d'avantages en nature, et 311 175 € de rémunération variable.

- **Monsieur Olivier DOUCE**, Membre du Directoire

Rémunérations perçues de Teleperformance : 88 140 € bruts

- **Monsieur Michel PESCHARD**, Membre du Directoire :

Rémunérations perçues de Teleperformance :

320 328 € bruts dont 5 328 € d'avantages en nature, et 63 000 € de rémunération variable.

- **Monsieur Daniel JULIEN**,

Président du Conseil de Surveillance:

Rémunérations perçues de Teleperformance :

120 000 € bruts au titre de son mandat de Président du Conseil de Surveillance, et 5 100 € de jetons de présence.

Rémunérations perçues des sociétés contrôlées par Teleperformance : T.G.I (USA) : 2 367 100 USD bruts, dont 347 100 USD de rémunération variable.

- **Monsieur Jacques BERREBI**,

Vice-Président du Conseil de Surveillance

Rémunérations perçues de Teleperformance : émoluments

en tant que Vice-Président du Conseil : 90 000 € bruts, et 22 500 € de jetons de présence.

Rémunérations perçues des sociétés contrôlées par Teleperformance : TGI (USA) : Chairman : 2 010 600 USD bruts, dont 608 600 USD de rémunération variable.

- **Monsieur Philippe DOMINATI**,

Vice Président suppléant du Conseil de Surveillance :

Rémunération perçue de Teleperformance :

Jetons de présence: 22 500 €

Rémunération perçue de SR.MS :

Président Directeur Général : 99.000 € bruts

- **Madame Martine DASSAULT**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 12 650 €

- **Monsieur Daniel BERGSTEIN**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 3 950 €

- **Monsieur Philippe SANTINI**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 12 650 €

- **Monsieur Philippe GINESTIE**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 5 100 €

- **Monsieur Alain LAGUILLAUMIE**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 3 950 €

- **Monsieur Michel RENARD**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 1 650 €

- **Monsieur Eric DELORME**,

Membre du Conseil de Surveillance

Jetons de présence de Teleperformance : 8 300 €

- Monsieur Bernard CANETTI,
Membre du Conseil de Surveillance
Jetons de présence de Teleperformance : 1 650 €

Aux chapitres 3-6-2 et 3-6-3 du document, relatifs aux rapports spéciaux du Directoire figurent les informations relatives aux plans d'options et aux actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux.

Au chapitre 3-4-3 *Rémunération des organes de Direction et de surveillance* du présent document figurent les informations relatives aux critères retenus pour la détermination des rémunérations des mandataires sociaux.

Enfin, vous trouverez au chapitre 3-4-1 *Organes de Direction et de surveillance* du présent document les informations communiquées par les Membres du Directoire et du Conseil de surveillance, concernant les mandats ou fonctions exercées par chacun d'eux dans toutes les sociétés, françaises et étrangères.

En ce qui concerne les engagements de toute nature, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à un tel événement, pris en faveur des mandataires sociaux, nous vous rappelons que le Conseil de surveillance en date du 16 mars 2006 a autorisé l'octroi à Monsieur Michel Peschard, membre du Directoire, d'une indemnité de départ supplémentaire aux indemnités légales et conventionnelles.

Par ailleurs ce même Conseil de surveillance a autorisé la signature de conventions de non concurrence entre le Groupe et MM Daniel Julien, Jacques Berrebi et Christophe Allard.

Les modalités de ces conventions concernant ces quatre mandataires sociaux sont présentées dans la partie 3.4.3 *Rémunérations des organes de Direction et de Surveillance* du document de référence.

4.10 Etat récapitulatif des opérations sur titres réalisées par les mandataires sociaux entre le 16 mars 2006 et le 15 mars 2007

Les mandataires sociaux ont réalisé les opérations suivantes :
Membres du Directoire :

- Michel PESCHARD : souscription de 2 167 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 au cours de 22 € l'action

- Olivier DOUCE :

cession de 122 000 actions dont :

- 23 000 actions, le 17 mars 2006 au cours de 30,50 €,
- 50 000 actions, le 27 juillet 2006 au cours de 29,619 €,
- 20 000 actions, le 5 septembre 2006 au cours de 29,27 €,
- 15 000 actions le 14 décembre 2006 au cours de 29,34 €,
- 14 000 actions, le 29 décembre 2006 au cours de 29,40 €.

Membres du Conseil de Surveillance

- Jacques BERREBI :

- cession de 80 000 actions, dont :

- 40 000 actions, le 8 mars 2006 au cours de 27 €,
- 20 000 actions, le 9 mars 2006 au cours de 27 €,
- 20 000 actions, le 10 mars 2006 au cours de 27 €.

- souscription de 33 307 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 au cours de 22 € l'action

- Alain LAGUILLAUMIE : souscription de 3 225 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 au cours de 22 € l'action

- Philippe DOMINATI : souscription de 534 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 au cours de 22 € l'action

- Bernard CANETTI :

- Acquisition de 6 000 actions,

· le 19 mai 2006 au cours de 31,20 €

· le 13 septembre 2006 au cours de 28,50 €

- Souscription de 2 482 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 au cours de 22 € l'action

- Eric DELORME : souscription de 334 actions nouvelles dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 au cours de 22 € l'action

4.11 Délégations en cours accordées au Directoire en matière d'augmentation de capital (article L255-100 du Code de commerce)

Les délégations en cours accordées au Directoire en matière d'augmentation de capital sont indiquées dans le document de référence au chapitre 3.3.1 *Informations générales*.

4.12 Incidence de l'augmentation de capital du 3 novembre 2006 sur les OCEANE

Suite à l'augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006 avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, il a été procédé à l'ajustement du ratio d'attribution des OCEANE, selon les modalités fixées dans le contrat d'émission du 3 décembre 2003, ce ratio ayant été porté de 1 action Teleperformance à 1,064 actions Teleperformance pour une OCEANE Teleperformance.

4.13 Evènements intervenus entre la date de clôture des comptes et la date du rapport de gestion

Il a été procédé le 5 février 2007 à la cession par Teleperformance de sa participation de 51% dans le capital de la Société US Noble Systems Corporation. Cette opération s'inscrit dans le cadre de la politique de recentrage sur le cœur de métier menée depuis plusieurs années.

Par ailleurs, le Groupe a acquis, le 12 mars 2007, 100% du capital de Twenty4Help Knowledge Service AG, leader européen dans les domaines de l'assistance technique et du help-desk, pour un prix de 85,9 Millions d'euro.

Enfin, il a été procédé courant février 2007 à l'amortissement anticipé des OCEANE ayant donné lieu à la conversion de 7 393 256 OCEANE en 7 866 365 actions nouvelles, portant jouissance au 1er janvier 2007. Les 15 517 obligations non converties ont été remboursées par anticipation. En conséquence, il ne reste plus aucune OCEANE en circulation à la date du 23 février 2007.

4.14 Informations requises par l'article L225-100-3 du Code de commerce

Les informations requises par l'article L225-100-3 du Code de commerce figurent au présent Document de référence dans les chapitres 3.3.1, 3.4.3, 3.4.4 et 3.5.1. Il n'existe pas d'éléments autres que ceux indiqués dans les chapitres précités susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire

3.6.2

Rapport spécial du Directoire Options de souscription et d'achat d'actions

Mesdames, Messieurs,
Conformément aux dispositions de l'article L.225-184 al.1 du Code du commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L.225-177 à L225-186 dudit code relatifs aux options d'achat et de souscription d'actions.

Sur les actions de la Société Teleperformance :

Aucun plan d'options de souscription et/ou d'achat d'actions n'a été décidé ni aucune option consentie en 2006.

Aucune levée d'option n'a été exercée en 2006 au titre des Plans « A » et « B » d'options de souscription d'actions du 25 juin 2001, dont la date d'échéance a été prorogée du 25 juin 2006 au 25 juin 2007 par l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006, et au titre du Plan d'options de souscription d'actions du 24 juin 2004, ces options n'étant exerçables qu'à compter du 25 juin 2008.

Après réalisation définitive en date du 3 novembre 2006 de l'augmentation de capital de la Société par l'émission de 11 774 148 actions nouvelles avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, le Directoire a procédé par décision du 6 novembre 2006 à l'ajustement des trois Plans d'options sus visés conformément aux articles D174-8 et D174-13 du Code de commerce, à savoir :

- L'ajustement des Plans du 25 juin 2001 s'est traduit par une diminution du prix de souscription d'une action de 29,37 € à 27,60 € et, corrélativement, par une augmentation du nombre d'actions sous option attribuées ; le nombre total desdites actions ayant été porté de 595 750 à 634.161 au titre du Plan « A » et de 239 000 à 254 349 au titre du Plan « B ».

- L'ajustement du Plan du 24 juin 2004 s'est traduit par une diminution du prix de souscription d'une action de 18,46 € à 17,34 € et, corrélativement, par une augmentation de 700 000 à 745 250 du nombre total d'actions sous option attribuées.

Dans le cadre de ces ajustements, les options initialement consenties aux mandataires sociaux de la Société ont été portées :

- Pour **M. Christophe ALLARD**, Président du Directoire : de 115 000 à 122 375 actions au titre du Plan « A » du 25 juin 2001, de 185 000 à 196 865 au titre du Plan « B » du 25 juin 2001 et de 150 000 à 159 689 au titre du Plan du 24 juin 2004.

- Pour **M. Michel PESCHARD**, Membre du Directoire et salarié de la Société :

de 10 000 à 10 642 au titre du Plan « A » du 25 juin 2001, de 2 000 à 2 129 au titre du Plan « B » du 25 juin 2001 et de 20 000 à 21 292 au titre du Plan du 24 juin 2004.

Le Directoire

3.6.3

Rapport spécial du Directoire Attributions gratuites d'actions

Mesdames, Messieurs,
Conformément aux dispositions de l'article L225-197-4 al.1 du Code du commerce, nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L225-197-1 à L225-197-3 dudit code relatifs aux attributions gratuites d'actions.

L'Assemblée générale extraordinaire du 1^{er} juin 2006 a autorisé le Directoire à consentir, en une ou plusieurs fois, des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société, au profit des membres du personnel salarié et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, ou de certaines catégories d'entre eux, et ce, dans la limite de 2,30% du capital de la Société à la date de cette Assemblée.

Plan d'attribution gratuite d'actions du 2 août 2006

Dans le cadre de l'autorisation sus visée, le Directoire du 2 août 2006 a décidé d'attribuer gratuitement 776.600 actions de Teleperformance représentant 2,20% du capital social au 1^{er} juin 2006, d'une valeur unitaire établie à 29,21 €. Ces actions ont été attribuées gratuitement à 169 managers et collaborateurs du Groupe aux conditions suivantes :

- L'acquisition définitive de ces actions aura lieu à l'issue d'une période de deux ans, soit au 2 août 2008, sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du Groupe jusqu'à cette échéance, sauf exceptions.
- La période de conservation en compte nominatif pur des actions gratuites attribuées est fixée à deux ans suivant leur acquisition définitive, soit jusqu'au 2 août 2010.

Suite à l'augmentation de capital réalisée au 3 novembre 2006 et sur autorisation de l'Assemblée générale mixte du 1^{er} juin 2006, le Directoire du 6 novembre 2006 a ajusté ces attributions gratuites en employant un mécanisme d'ajustement très proche de celui des stock options, conformément aux recommandations du Comité juridique de l'ANSA. Il résulte des décisions du Directoire que :

- La valeur d'une action gratuite est ajustée à 27,4409 €.
- Le nombre total d'actions attribuées est ajusté à 826 666 par une attribution gratuite de 50 066 actions supplémentaires au profit des bénéficiaires du 2 août 2006.
- Les 50 066 actions supplémentaires résultant de cet ajustement ne seront définitivement acquises, sous les mêmes réserves que celles définies au 2 août 2006, qu'à l'issue d'une nouvelle période d'acquisition de deux ans, soit au 6 novembre 2008, et devront être conservées en compte nominatif pur pendant une nouvelle période de conservation de deux ans à l'issue de cette acquisition définitive, soit au 6 novembre 2010.

Au titre de ce plan du 2 août 2006, les attributions gratuites ci-après ont été notamment consenties, sur autorisation préalable du Conseil de surveillance statuant sur avis du Comité des rémunérations et des nominations :

- **A M. Christophe ALLARD**, Président du Directoire : 79.000 actions ajustées au 6 novembre 2006 à 84 093 actions
- **A M. Michel PESCHARD**, Membre du Directoire et salarié de la Société, 13 000 actions ajustées au 6 novembre 2006 à 13 838 actions

- A 10 salariés de la Société Teleperformance, non mandataires sociaux, un nombre total de 22 000 actions ajusté au 6 novembre 2006 à 22 354 actions.

Nous vous signalons également qu'il a été attribué les actions ci-après à deux membres du Conseil de Surveillance de Teleperformance, au titre de leurs fonctions de dirigeants de la filiale américaine Teleperformance Group Inc (TGI), soit :

M. Daniel JULIEN, Directeur général de TGI, 79 000 actions ajustées au 6 novembre 2006 à 84 093 actions,

M. Jacques BERREBI, Président du Conseil d'Administration de TGI, 76 000 actions ajustées au 6 novembre 2006 à 80 900 actions.

Le Directoire

3.6.4

Rapport du Directoire - Partie extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons soumettre à votre approbation dans le cadre des résolutions extraordinaires proposées à la présente Assemblée, les modifications statutaires et autorisation ci-après :

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS AVEC LE DECRET N°2006-1566 DU 11 DECEMBRE 2006

Nous proposons à votre Assemblée de procéder à une légère modification des statuts de notre société, afin de les mettre à jour des nouvelles dispositions issues du décret du 11 décembre 2006 qui a modifié le décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales. Ces nouvelles dispositions ont principalement modifié les modalités de convocation des Assemblées d'actionnaires et les conditions de participation des actionnaires à ces Assemblées.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 33 DES STATUTS

L'avis de réunion préalable à toute Assemblée doit maintenant être publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) trente cinq jours au moins avant l'Assemblée, au lieu de trente jours. Nous vous proposons de modifier en conséquence l'article 33 des statuts afin de mentionner ce nouveau délai.

MODIFICATION DE L'ARTICLE 35 DES STATUTS

Il est maintenant justifié du droit de participer à l'Assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres ou l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. Pour les titres au porteur, cet enregistrement est matérialisé par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité, qui remplace et se substitue à l'ancien certificat d'immobilisation des titres.

Nous vous proposons en conséquence de modifier l'article 35, paragraphe 1^{er} des statuts, afin de tenir compte de ces nouvelles dispositions.

AUTORISATION AU DIRECTOIRE A L'EFFET D'ANNULER DES ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Directoire à annuler, sur ses seules décisions, tout ou partie des actions de la société acquises dans le cadre de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions visé à la dixième résolution ordinaire de la présente Assemblée, dans la limite de 10% du nombre total d'actions par période de 24 mois. Tous pouvoirs seront donnés au Directoire à l'effet de constater la ou les réductions de capital correspondant à ces annulations d'actions.

Conformément à la loi, la durée de validation de cette autorisation sera de 26 mois, annulant et remplaçant celle accordée par l'Assemblée du 1er juin 2006 sur le même objet.

Nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont présentées.

Le Directoire

3.6.5

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Vous venez d'entendre la lecture du rapport du Directoire sur l'activité et les comptes sociaux et consolidés du dernier exercice clos le 31 décembre 2006 de votre Société. Ces documents nous ont été communiqués dans les délais légaux et réglementaires.

Nous n'avons aucune observation à formuler sur les rapports et les comptes sociaux et consolidés présentés par le Directoire, de même que sur le texte de résolutions qui vous est proposé.

En application des dispositions de l'article L225-37, alinéa 6 du Code de commerce, il sera joint au rapport de gestion du Directoire le rapport du Président du Conseil de surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la société en 2006.

Dans le cadre de la présente Assemblée, nous vous proposons :

- d'allouer au Conseil de surveillance la somme globale de 140 000 € à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2006, et

- de renouveler le mandat de Membre du Conseil de Surveillance, arrivé à expiration, de M Philippe GINESTIÉ, pour une durée de quatre années expirant à l'issue de l'Assemblée générale devant se tenir en 2011 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Enfin, votre Conseil de surveillance a fait le point, au cours de sa dernière séance, des conventions intervenues ou renouvelées au cours du dernier exercice. Ces conventions vous seront relatées en détail dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

Le Conseil de Surveillance

3.6.6

Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,
En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice :

En application de l'article L225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Cession des actions de la société Akoa détenues par S.R. M.S.

Personne concernée : Monsieur Christophe ALLARD
Modalités : Le Conseil de Surveillance a autorisé la cession par votre filiale la société S.R. Marketing Services des actions que cette dernière possède directement et indirectement de la société Akoa, et ce sur la base d'un prix global de 1,3 Million d'euros pour 100 % du capital. Cette cession a été réalisée au cours du second trimestre 2006 à la société BOOMERANG dont Monsieur Christophe ALLARD est le président et le principal actionnaire.

2. Cession de l'activité de la « branche études »

Personne concernée : Monsieur Daniel JULIEN
Modalités : Dans le cadre du désengagement de la « branche études », votre Conseil de Surveillance a autorisé la réalisation des opérations suivantes :
- cession de l'intégralité des 60 742 actions détenues directement dans le capital de la société Grandi Numeri à la société Grizelle S.A., dont Monsieur Daniel JULIEN est actionnaire, au prix de 1,8 Million d'euros ; votre société a consenti une garantie de passif aux acquéreurs d'une durée de 4 ans, avec un plafond de 400 000 euros réduit chaque année de manière cumulative de la somme de 100 000 euros.
- cession partielle du fonds de commerce « branche études » de votre société à la société G.N. Research au prix de 580 000 euros ; contrat d'apport d'affaires au profit de Teleperformance et de ses filiales françaises prévoyant que

G.N. Research France verse une commission sur le chiffre d'affaires réalisé sur tout contrat « études » apporté par les sociétés du Groupe.

- cession par vos filiales les sociétés Luxembourg Contact Centers et Société Tunisienne de Télémarketing de l'intégralité des actions détenues et constituant 100 % du capital de la Société Tunisienne d'Etudes et Sondages au prix de 100 000 euros.

3. Engagement de garantie apporté par votre Société à la Société IBM dans le cadre du contrat initialement conclu par votre filiale la Société Teleperformance USA et repris par votre filiale la société Merkafon de Mexico.

Personnes concernées :

- Monsieur Daniel JULIEN,
- Monsieur Jacques BERREBI,
- Monsieur Christophe ALLARD.

Modalités : La société Teleperformance USA a conclu en 2004 avec la société IBM un contrat d'une durée de 5 ans portant sur le management de la relation client et plus généralement des prestations de Call Center pour le compte de SPRINT PCS. La société IBM a demandé que votre Société garantisse la bonne exécution par Teleperformance USA de ce contrat.

Votre Société a apporté cette garantie, et a obtenu une contre garantie à hauteur de 50% par votre filiale, la société TGI. Suite à divers amendements portant notamment sur la substitution de Teleperformance U.S.A. par la Société Merkafon de Mexico sur ce contrat, I.B.M. a accepté de remplacer la garantie devenue sans objet par celle donnée en sa faveur par la société Merkafon de Mexico. La contre garantie de T.G.I. est maintenue. La garantie de votre Société est rémunérée par une commission de 0,5 % du chiffre d'affaires réalisé sur ce contrat. Votre Société a enregistré un produit net de 260 560,37 euros pour l'exercice 2006.

4. Rémunération d'un membre du Directoire au titre de son contrat de travail

Personne concernée : Monsieur Michel PESCHARD
Au titre de son contrat de travail de Secrétaire Général de Teleperformance, il a été attribué pour l'exercice 2006 à M. Michel PESCHARD un bonus brut de 133 000 euros. Votre Conseil de Surveillance a décidé de fixer la rémunération brute annuelle fixe de M. Michel PESCHARD à la somme de 259 200 euros à compter du 1^{er} janvier 2007 et à plafonner à la somme de 500 000 euros, toutes charges et cotisations comprises, le coût global de ses rémunérations fixes et variables au titre de l'année 2007.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Nature et objet : Contrat de location gérance d'un fonds de commerce à la société Teleperformance France

Modalités : La redevance annuelle est de 4 Millions d'euros pour sa partie fixe plus une part variable égale à 7% de la marge brute si celle-ci est inférieure à 40 Millions d'euros, et à 8% au-delà. Le produit enregistré dans les comptes de

votre Société s'est élevé à la somme de 6 226 000 euros pour l'exercice 2006. Les loyers et charges afférents aux locaux de Lyon mis à disposition de la société Teleperformance France ont été facturés par votre Société pour un montant de 405 833,58 euros pour l'exercice 2006.

2. Nature et objet : Engagement de caution envers la société S.R. Marketing Services, dans le cadre de la cession des actions des sociétés WSA et KALEE.

Modalités : Dans le cadre de la cession des sociétés WSA et KALEE, la société S.R. Marketing Services a consenti une garantie de passif aux acquéreurs. Votre Société s'est portée caution de la société S.R. Marketing Services. Cette garantie de passif a une durée de 4 années, avec un plafond de 2 000 000 € réduit chaque année de manière cumulative de la somme de 500 000 €. Cette caution est rémunérée par la société S.R. Marketing Services à hauteur de 1% du plafond dégressif indiqué ci-dessus. Au titre de la rémunération de cette caution qui s'élève à 1 million d'euros au 31 décembre 2006, votre Société a enregistré en 2006 un produit de 10 027,78 euros.

Fait à Mérignac et à Maisons-Alfort

Le 27 avril 2007

Les Commissaires aux Comptes,

K.P.M.G. Audit

Département de KPMG S.A.

Eric JUNIERES- Associé

BDO MG SOFINTEX

Membre de B.D.O.

Jean GUEZ - Associé

3.6.7

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Teleperformance S.A. et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209, al. 7 du Code de commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences conduisant à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 26 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant

rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Mérignac et Maisons Alfort, le 27 avril 2007

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Eric Junières

Associé

BDO MG SOFINTEX

Membre de BDO

Jean Guez

Associé

3.6.8

Texte des Résolutions

A CARACTERE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- des rapports du Directoire sur l'activité de la Société et des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2006,
- du rapport du Conseil de surveillance,
approuve les comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2006 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de 48 650 338,77 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée générale donne en conséquence aux membres du Directoire quitus de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes pour l'accomplissement de leur mission.

DEUXIEME RESOLUTION - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire sur l'activité du Groupe et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, approuve lesdits comptes faisant ressortir un bénéfice net global après Impôt de 74 051 000 € dont un bénéfice net Part Groupe de 70 915 000 € .

TROISIEME RESOLUTION - Convention et engagement réglementé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés par l'article L225-86 et suivants du Code de commerce, approuve la cession des activités Etudes au profit des sociétés Grizelle SA et GNRESEARCH France, ainsi que les engagements obtenus et consentis dans le cadre de cette cession, tels que mentionnés dans ce rapport.

QUATRIEME RESOLUTION - Convention et engagement réglementé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés par l'article L225-86 et suivants du Code de commerce, approuve la cession des actions détenues par Rochefortaise Marketing Services dans AKOA au profit de la société BOOMERANG, telle que mentionnée dans ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION - Convention et engagement réglementé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés par l'article L225-86 et suivants du Code de commerce, approuve la modification de la garantie donnée à IBM sur le contrat Sprint, telle que mentionnée dans ce rapport.

SIXIEME RESOLUTION - Convention et engagement réglementé

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial établi par les Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés par l'article L225-86 et suivants du Code de commerce, approuve la modification des rémunérations de Monsieur Michel PESCHARD, au titre de son contrat de travail, telle que mentionnée dans ce rapport.

SEPTIEME RESOLUTION - Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, sur proposition du Directoire, et conformément à l'article L232-11 du Code de commerce, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2006 de la manière suivante :

Profit de l'exercice	48 650 338,77 €
Report à nouveau antérieur	10 141 868,07 €
Total à affecter	58 792 206,84 €
Dotations à la réserve légale	-2 973 314,25 €
Dotations à la réserve ordinaire	-10 000 000,00 €
Bénéfice distribuable	45 818 892,59 €
Dividende global	-17 466 099,01 €
Solde au compte de report à nouveau	28 352 793,58 €

Il sera versé un dividende de 0,37 € par action sur les 47 205 673 actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2006. La mise en paiement aura lieu le 4 juin 2007.

L'Assemblée générale décide que, conformément aux dispositions de l'article L225-210 du Code de commerce, le montant du dividende correspondant aux actions auto-détenues par la Société à la date de mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément à l'article 158-3-2 du CGI, les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, bénéficieront d'une réfaction de 40% sur le dividende de 0,37 € par action pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Il est rappelé qu'il a été versé :

- Au titre de l'exercice 2005, un dividende de 0,30 € par action ouvrant droit à une réfaction de 40% pour les personnes physiques résidant en France.

- Au titre de l'exercice 2004 :

- en décembre 2004 un acompte sur dividende de 0,15 € net par action ouvrant droit à un avoir fiscal de 50% pour les personnes physiques résidant en France et
- en juin 2005 un dividende complémentaire de 0,10 € par action ouvrant droit à une réfaction de 50% pour ces mêmes personnes.

- Au titre de l'exercice 2003, un dividende net par action de 0,20 € ouvrant droit à un avoir fiscal de 50% pour les personnes physiques résidant en France.

HUITIEME RESOLUTION - Jetons de présence

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, décide de fixer à la somme de 140 000 € le montant global des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de surveillance au titre de l'exercice 2006.

NEUVIEME RESOLUTION - Renouvellement de mandat

Le mandat de Membre du Conseil de surveillance de M Philippe GINESTIÉ venant à expiration, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une période de quatre années, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée en 2011 à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

DIXIEME RESOLUTION - Autorisation à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et conformément aux dispositions des articles L225-209 et suivants du Code de commerce, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et du Règlement (CE) n°2273/2003 de la Commission européenne du 22 décembre 2003 :

1. Décide que la Société pourra acheter ses propres actions en vertu de la présente résolution, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables en conformité avec le droit positif, en vue :

- d'annuler les actions rachetées, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée de la treizième résolution ci-après dans les termes qui y sont indiqués ou d'une autorisation de même nature ;
- de mettre en place ou d'honorer des programmes d'opérations sur actions ou autres allocations d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux, notamment :

- en proposant aux salariés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des articles L225-180 ou L233-16 du Code de commerce, d'acquérir des actions, directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise, dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L443-1 et suivants du Code du travail ;
- en consentant des options d'achat d'actions et en attribuant gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux autorisés de la Société ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions des articles L225-177 et suivants et L225-197-1 et suivants du Code de commerce ;
- de mettre en place ou d'honorer des obligations liées à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de donner mandat à un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante pour intervenir sur les actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- plus généralement, de réaliser toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

2. Décide que:

- le prix maximal d'achat par action est fixé à 40 €, hors frais;
- le montant des fonds que la Société pourra consacrer au rachat de ses propres actions ne pourra excéder 220 410 960 euros;
- le nombre maximal d'actions susceptibles d'être rachetées et détenues par la Société dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à quelque moment que ce soit, étant précisé que le nombre d'actions que la Société pourra acheter pendant la durée du programme de rachat en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % des actions composant le capital de la Société ;
- le nombre maximal d'actions détenues par la Société à quelque moment que ce soit ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social ;
- les acquisitions, cessions, échanges ou transferts de ces actions pourront être effectués à tout moment, y compris en période d'offre publique, en une ou plusieurs fois et par tous moyens, dans les limites et selon les modalités définies par les lois et règlements en vigueur. Ces opérations pourront être effectuées, le cas échéant, de gré à gré, par cessions de blocs, ou par mécanismes optionnels ou instruments dérivés, à l'exclusion de la vente d'options de vente. La part maximale du capital pouvant être transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions.

3. Fixe à 18 mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation qui annulera pour la période non écoulée et remplacera, à compter de la date de mise en œuvre par le Directoire, l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006 dans sa dixième résolution.

4. Donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de délégation, pour réaliser ces opérations, effectuer toutes formalités et déclarations, procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

ONZIEME RESOLUTION - Mise en conformité des statuts avec le décret du 11 décembre 2006

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, et après avoir pris connaissance du rapport du directoire, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 33 des statuts :

Le troisième alinéa du paragraphe 2 dudit article est remplacé par les dispositions suivantes :

« La société publie, avant la réunion de toute Assemblée d'actionnaires, au Bulletin des annonces légales obligatoires, trente cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, l'avis prévu à l'article R225-73 du Code de commerce. »

DOUZIEME RESOLUTION - Mise en conformité des statuts avec le décret du 11 décembre 2006

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, et après avoir pris connaissance du rapport du directoire, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 35 des statuts :
Le premier alinéa du paragraphe 1 du dit article est remplacé par les dispositions suivantes :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et ont fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application du septième alinéa de l'article L228-1 du Code de commerce, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. »

TREIZIEME RESOLUTION : Autorisation donnée au Directoire à l'effet d'annuler, dans la limite de 10 % par période de 24 mois, des actions propres détenues par la Société

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions légales, notamment à l'article L.225-209 du Code de commerce :

1. Autorise le Directoire à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la Société acquises par elle au titre de la mise en œuvre de l'autorisation donnée à la dixième résolution ordinaire de la présente Assemblée générale, ou déjà détenues par elle dans le cadre d'autorisations antérieures, dans la limite de 10 % du nombre total d'actions par période de 24 mois, en imputant la différence entre la valeur d'achat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris en partie sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

2. Fixe à 26 mois à compter de ce jour la durée de la présente autorisation qui annule pour la période non écoulée et remplace celle accordée par l'Assemblée générale du 1^{er} juin 2006 dans sa trente et unième résolution ayant le même objet.

3. Donne tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de sub-délégation, à l'effet de procéder à la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

QUATORZIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour faire tous dépôts et publications relatifs aux résolutions qui précèdent.

3.7.1

Comptes consolidés et rapports des commissaires aux comptes

Comptes consolidés 2006 et 2005 (normes IFRS)

Les comptes consolidés de Teleperformance et ses filiales pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2005 ont été établis en conformité avec les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2005.

Ils se présentent comme suit

- Bilan consolidé p. 86
- Compte de résultat consolidé p. 87
- Tableau des flux de trésorerie consolidé p. 88
- Variation des capitaux propres consolidés p. 89
- Annexe aux comptes consolidés p. 90 à 115

Incorporation par référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) numéro 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document :

- pour l'exercice 2005

Le document de référence de l'exercice 2005 a été enregistré auprès de l'AMF en date du 2 mai 2006 sous le numéro D.06-352.

Les comptes consolidés figurent au chapitre 3.7 *Informations financières*, pages 87 à 118, et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure au chapitre 3.7 *Informations financières*, page 118 du même document.

- pour l'exercice 2004

Le document de référence de l'exercice 2004 a été enregistré auprès de l'AMF en date du 26 avril 2005 sous le numéro D.05-0549.

Les comptes consolidés figurent au chapitre 3.2, pages 38 à 52, et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés figure au chapitre 3.2, page 53 du même document.

Rapport des Commissaires aux comptes p. 116

Bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2005</i>
Actifs non courants		499 198	490 239
Immobilisations incorporelles	III-1	348 170	345 324
<i>Dont Goodwills</i>		<i>335 810</i>	<i>332 485</i>
Immobilisations corporelles	III-2	133 284	124 739
Immeubles de placement	III-3	1 709	1 869
Participation dans les entreprises associées	III-4	11	13
Actifs financiers	III-5	5 758	11 929
Actifs d'impôt différé	III-6	10 265	6 365
Actifs courants		833 172	569 549
Stocks	III-7	65	2 137
Actifs d'impôt exigible		10 769	11 472
Clients	III-8	301 973	316 132
Autres actifs courants	III-8	38 093	34 809
Autres actifs financiers	III-5	10 434	7 027
Trésorerie et équivalents de trésorerie	III-11	458 846	197 863
Actifs non courants destinés à être cédés	III-13	12 992	109
Total Actif		1 332 370	1 059 788
Capitaux propres	III-9	739 407	440 752
Part Groupe		726 364	426 739
Intérêts minoritaires		13 043	14 013
Passifs non courants		100 143	235 679
Provisions à long terme	III-10	6 167	4 509
Passifs financiers	III-11	85 318	228 778
Passifs d'impôts	III-6	8 658	2 392
Passifs courants		492 820	383 357
Provisions à court terme	III-10	8 263	5 254
Passifs d'impôt exigible		13 316	18 282
Fournisseurs	III-12	60 364	65 377
Autres passifs courants	III-12	158 339	146 766
Autres passifs financiers	III-11	245 479	147 678
Passifs non courants destinés à être cédés	III-13	7 059	
Total Capitaux propres et Passifs		1 332 370	1 059 788

Résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<i>Exercice 2006</i>	<i>Exercice 2005</i>
Chiffre d'affaires		1 385 188	1 195 868
Autres produits de l'activité		6 348	2 015
Charges de personnel	IV-4	-948 659	-810 505
Charges externes	IV-5	-237 265	-215 319
Impôts et taxes		-12 267	-10 943
Dotations aux amortissements		-54 793	-46 814
Perte de valeur des Goodwills		-500	-5 742
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		-5	-305
Autres produits d'exploitation		1 999	4 246
Autres charges d'exploitation	IV-3	-8 705	-6 441
Résultat opérationnel		131 341	106 060
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		6 602	3 043
Coût de l'endettement financier brut		-21 632	-16 106
Coût de l'endettement financier net		-15 030	-13 063
Autres produits financiers	IV-6	9 282	6 841
Autres charges financières	IV-6	-9 638	-5 957
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence		5	7
Charge d'impôt	IV-7	-41 909	-33 120
Résultat après impôt avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		74 051	60 768
Résultat après impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	IV-8	-	1 556
Résultat après impôt :		74 051	62 324
- Part du groupe		70 915	58 251
- Intérêts minoritaires		3 136	4 073
Résultat par action (en €)	IV-9	1,90	1,65
Résultat dilué par action (en €)	IV-9	1,69	1,49

Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

I Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle :	Exercice 2006	Exercice 2005
Résultat part groupe	70 915	58 251
Résultat intérêts minoritaires	3 136	4 073
Charges d'Impôt comptabilisées	41 909	33 120
Dépréciations et amortissements des actifs immobilisés	54 772	46 661
Perte de valeur des goodwill	500	5 742
Dotations nettes aux provisions	4 081	2 688
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	5 136	610
Impact sur le résultat des normes IFRS sans incidence sur la trésorerie	5 930	2 092
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	-5	-7
Plus ou moins-values de cessions, nettes d'impôt	-2 907	-44
Impôt sur le résultat décaissé	-41 775	-28 366
Autres variations	3	251
Capacité d'autofinancement (*)	141 695	125 071
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (*)	487	-22 393
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	+142 182	+102 678
II Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations :		
· Incorporelles et corporelles	-62 482	-48 891
· Titres de participation	-27 065	-12 223
· Autres immobilisations financières	-4 094	-3 824
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations :		
· Incorporelles et corporelles	3 010	1 368
· Titres de participation	4 205	2 258
· Autres immobilisations financières	4 167	4 604
Flux net de trésorerie lié aux activités d'investissement	-82 259	-56 708
III Flux de trésorerie liés aux activités de financement :		
Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital	257 616	
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-10 594	-3 537
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-3 955	-2 108
Remboursement d'emprunts	-63 353	-55 613
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	48 907	34 569
Flux net de trésorerie lié aux activités de financement	228 621	-26 689
Variation de la trésorerie	288 544	19 281
· Trésorerie d'ouverture	152 025	129 530
· Trésorerie de clôture	435 572	152 025
· Incidence des variations de cours de devise	-4 997	3 214
(**) Réconciliation avec le Bilan :		
A l'actif Trésorerie & équivalents de trésorerie	458 846	197 863
Au Passif (cf note III-13) Concours bancaires	** -23 274	-45 838
Trésorerie nette	435 572	152 025

* Les agrégats 2005 ont été corrigés afin de prendre en compte l'impôt décaissé et non l'impôt enregistré en charges.
 Pour mémoire, les agrégats publiés en 2005 étaient les suivants :
 - Capacité d'autofinancement : 120,492 k€
 - Variation du besoin en fonds de roulement : 17 814 k€

Les flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle restent inchangés
 * * inclut un montant de 1 372 k€ correspondant aux concours bancaires de la société US Noble Systems reclassés en passifs détenus en vue d'être cédés.

Variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Part du Groupe							Total
	Capital social	Ecart de conversion	Prime d'émission	Réserves	Résultat	Total	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2004	88 281		178 932	44 749		311 962	18 584	330 546
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger		-14 028				-14 208	-505	-14 713
Résultat					51 132	51 132	3 924	55 056
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		-14 028			51 132	36 924	3 419	40 343
Changement de périmètre							-5 452	-5 452
Reconnaissance des paiements fondés sur des actions				315		315		315
Autres				-334		-334	271	-63
Dividendes				-12 358		-12 358	-2 973	-15 331
Solde au 1er janvier 2005	88 281	-14 028	178 932	32 372	51 132	336 689	13 849	350 538
Effet des changements comptables IAS 32/39				9 051		9 051	-3 276	5 775
Solde au 1er janvier 2005 retraité	88 281	-14 028	178 932	41 423		345 740	10 573	356 313
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger		27 942		-1 683		26 259	1 242	27 501
Résultat					58 251	58 251	4 073	62 324
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		27 942		-1 683	58 251	84 510	5 315	89 825
Changement de périmètre							233	233
Reconnaissance des paiements fondés en actions				630		630		630
Autres				-596		-596		-593
Titres d'autocontrôle				-13		-13		-13
Dividendes				47 600	-51 132	-3 532	-2 108	-5 643
Solde au 1er janvier 2006	88 281	13 914	178 932	87 361	58 251	426 739	14 013	440 752
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger		-22 807				-22 807	-737	23 544
Résultat					70 915	70 915	3 136	74 051
Total des produits et charges comptabilisés au titre de la période		-22 807				48 109	2 399	50 508
Augmentation de capital	29 733		227 379			257 112	504	257 616
Changement de périmètre							-1 114	-1 114
Reconnaissance des paiements fondés en actions				4 954		4 954	182	5 136
Autres				49		49		49
Titres d'autocontrôle				-4		-4		-4
Dividendes				47 657	-58 251	-10 594	-2 941	-13 535
Solde au 31 décembre 2006	118 014	-8 893	406 311	140 017	70 915	726 364	13 043	739 407

Rappelons que les différences de change résultant de la conversion des états financiers des filiales étrangères antérieurement au 1er janvier 2004 ont été reclassées en réserves conformément à la possibilité offerte par IFRS1 dans le cadre de la première application des normes IFRS.

3.7.1 Notes annexes aux états financiers consolidés

I-Principales méthodes comptables

a. Entité présentant les états financiers

Teleperformance (« La Société ») est une entreprise qui est domiciliée en France.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2006 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Les états financiers ont été arrêtés par le directoire le 7 mars 2007.

b. Bases de préparation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2006 sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel qu'adopté par l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Le Groupe n'a appliqué aucune norme ni interprétation par anticipation, en particulier, aucune des normes et interprétations suivantes déjà publiées mais d'application obligatoire postérieurement au 31 décembre 2006 :

- La norme IFRS 7 « instruments financiers – information à fournir » applicable à compter du 1er janvier 2007 ;
- L'amendement à IAS 1, portant sur les informations à fournir sur le capital, applicable à compter du 1er janvier 2007 ;
- IFRIC II relative aux options accordées au sein d'un groupe et aux actions propres acquises en couverture de plans d'options applicable à compter du 1er mars 2007 ;
- IFRIC 9 relative à la réévaluation des dérivés incorporés, applicable à compter du 1er juin 2008 ;
- IFRIC 8 relative au champ d'application d'IFRS 2, applicable au titre des exercices ouverts à compter du 1er mai 2006 ;
- IFRIC 7 relative à l'information comparative à produire en application d'IAS 29 « Information financière dans les économies hyper-inflationnistes », applicable à compter du 1er mars 2006.

Le Groupe n'attend pas d'impact significatif sur les états financiers du fait de l'adoption de ces normes et interprétations.

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros arrondis au millier d'euros le plus proche.

Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés. Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

L'établissement des états financiers selon les normes

IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissement des immobilisations,
 - les calculs des pertes de valeur sur les actifs,
 - l'évaluation des provisions et des engagements de retraite,
 - l'évaluation des dettes financières relatives aux engagements de rachat des participations minoritaires.
- Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

c. Principes de consolidation

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Entreprises associées

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entreprise associée est supérieure à sa participation dans celle-ci, la valeur comptable des titres mis en équivalence est ramenée à zéro et le Groupe cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes à venir, à moins que le Groupe ait une obligation légale ou implicite de participer aux pertes ou d'effectuer des paiements au nom de l'entreprise associée.

Coentreprises :

La Société n'est pas associée dans des coentreprises.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés en totalité lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêts du Groupe dans l'entité.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

d. Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée.

Les états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de la consolidation sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger, sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de l'exercice, sauf fluctuation significative. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

La Société n'exerce pas d'activité à l'étranger dans une économie définie comme hyperinflationniste par l'IASB.

Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change résultant de la conversion d'un investissement net dans une activité à l'étranger et des couvertures correspondantes sont comptabilisés en réserve de conversion. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'activité à l'étranger.

e. Instruments financiers

Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Postérieurement à la comptabilisation initiale, les instruments financiers non dérivés sont évalués comme décrit dans les notes annexes les concernant.

Un instrument financier est comptabilisé si le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés si les droits contractuels du Groupe de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs financiers arrivent à expiration ou si le Groupe transfère l'actif financier à une autre partie sans en conserver le contrôle ou la quasi-totalité des risques et avantages. Les achats et les ventes « normalisés » d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, i.e. la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter

ou vendre l'actif. Les passifs financiers sont décomptabilisés si les obligations du Groupe spécifiées au contrat arrivent à expiration ou ont été éteintes ou annulées.

- Placements détenus jusqu'à leur échéance

Lorsque le Groupe a l'intention et la capacité de détenir des titres d'emprunt jusqu'à l'échéance, ils sont classés en tant que placements détenus jusqu'à leur échéance. Après leur comptabilisation initiale, les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué du montant d'éventuelles pertes de valeur.

- Actifs financiers disponibles à la vente

Les placements du Groupe en titres de capitaux propres et en certains titres d'emprunts sont classés en tant qu'actifs disponibles à la vente. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués à la juste valeur et toute variation en résultant est comptabilisée directement en capitaux propres, à l'exception du montant des pertes de valeur et, pour les éléments monétaires disponibles à la vente, des écarts de change. Lorsque ces placements sont décomptabilisés, le cumul des profits ou pertes comptabilisé en capitaux propres est transféré en résultat.

- Les placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Un instrument est classé en tant que placement à la juste valeur par le biais du compte de résultat s'il est détenu à des fins de transactions ou désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat si le Groupe gère de tels placements et prend les décisions d'achat et de vente sur la base de leur juste valeur. Lors de leur comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur, et toute variation en résultant est comptabilisée en résultat.

- Emprunts portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti ; la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

- Autres

Les autres instruments financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, minoré du montant des pertes de valeur.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.

Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si les conditions suivantes sont remplies : (i) les caractéristiques économiques et les risques du contrat hôte et ceux du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés, (ii) un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé et (iii) l'instrument composé n'est pas évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur; les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont encourus. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations en résultant sont comptabilisées en résultat.

Instruments financiers composés

Les instruments financiers composés émis par le Groupe comprennent les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti d'une option de conversion. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ». Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres » au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf si elle a été désignée comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

f. Couverture

Couverture de flux de trésorerie

La société n'utilise pas d'instrument de couverture de flux de trésorerie.

Couverture d'un élément monétaire

Lorsqu'un instrument financier dérivé est utilisé pour couvrir économiquement une exposition au risque de change sur un actif ou passif monétaire comptabilisé, la comptabilité de couverture n'est pas appliquée et les profits ou pertes sur l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le compte de résultat.

g. Immobilisations corporelles

Actifs dont le Groupe est propriétaire

Une immobilisation corporelle est évaluée au coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en note o). Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Le groupe ne produit pas d'actif pour lui-même.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Actifs loués

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. A l'exception des immeubles de placement, les actifs loués ne sont pas, dans ce cas, comptabilisés au bilan du Groupe. La Société ne dispose d'aucun contrat de location financement portant sur des biens immobiliers.

Dans ses états financiers 2006, le Groupe a adopté IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », qui est d'application obligatoire au titre des périodes annuelles à compter du 1er janvier 2006. L'application de cette interprétation n'a pas d'effet sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2006.

Coûts ultérieurs

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle, dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité. Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 20 à 25 ans
 - matériel de bureau et informatique : 3 à 5 ans
 - autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans
- Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

h. Immobilisations incorporelles

Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et entreprises associées.

- Acquisitions antérieures au 1er janvier 2004

Lors de sa transition aux IFRS, le Groupe a choisi de ne retenir que les regroupements d'entreprises qui ont lieu à compter du 1er janvier 2004. S'agissant des acquisitions d'entreprises antérieures à cette date, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent.

- Acquisitions réalisées à compter du 1er janvier 2004

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu après le 1^{er} janvier 2004, le goodwill représente la différence

entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis.

Le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

- Acquisitions d'intérêts minoritaires

Le goodwill résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale représente la différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis à la date d'échange.

- Evaluations ultérieures

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait au minimum l'objet d'un test de dépréciation annuel (voir méthode comptable décrite en o).

Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si les coûts peuvent être mesurés de façon fiable et si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Les dépenses ainsi portées à l'actif comprennent les coûts des matières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée des frais généraux. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement portées à l'actif sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en o).

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir méthode comptable décrite en o).

Les dépenses portant sur un goodwill ou des marques générés en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant.

Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobili-

sations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Pour le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, un test de dépréciation est effectué systématiquement à chaque date de clôture. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes:

Logiciels :	3 à 5 ans
Frais de développement activés :	3 à 5 ans
Brevets et licences :	10 ans
Contrat de non concurrence :	Durée du contrat

i. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital. Les immeubles de placement sont évalués au coût historique ou à la juste valeur si celle-ci est inférieure. La juste valeur repose sur la valeur de marché qui est un montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser à la juste valeur les immeubles de placement.

Les revenus locatifs provenant d'un immeuble de placement sont comptabilisés selon la méthode comptable décrite en note u.

Les immeubles de placement sont amortis selon le mode linéaire sur leurs durées d'utilité comprises entre 20 et 25 ans.

j. Actifs financiers

Les actifs financiers courants et non courants comprennent :

- Les titres de participations de sociétés non consolidées considérés comme actifs financiers disponibles à la vente (actifs financiers non courants) sont évalués à leur juste valeur (cf. note e). Toutefois, s'agissant de titres de sociétés non cotées dont la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, ils sont évalués au coût d'achat. En cas d'indication objective de dépréciation durable, une perte de valeur est constatée en résultat.

- Les prêts et créances évalués au coût amorti (cf. note e) : cette rubrique intègre notamment des créances ou avances consenties à des entités associées ou non consolidées et des dépôts de garantie, versés notamment dans le cadre des baux commerciaux portant sur les locaux loués. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont enregistrés à leur juste valeur majorée des coûts directement attribuables ; à chaque clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti.

- Les instruments financiers dérivés destinés à se couvrir sur les risques de change et de taux (le groupe utilise des swaps) qui sont évalués à leur juste valeur lors de chaque clôture. Les variations de juste valeur de ces instruments sont enregistrées en résultat financier, le groupe n'utilisant pas la comptabilité de couverture.

k. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

Les actifs non courants (ou groupe d'actifs et passifs destiné à être cédé) dont la valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'uti-

lisation continue sont classés comme actifs détenus en vue de la vente. Immédiatement avant la classification de l'actif comme détenu en vue de la vente, les valeurs comptables des actifs (et de tous les actifs et passifs du groupe destiné à être cédé) sont évaluées selon les principes comptables du Groupe. Ensuite, lors de la classification initiale comme détenus en vue de la vente, les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont comptabilisés au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Toute perte de valeur au titre d'un groupe destiné à être cédé est affecté d'abord au goodwill, puis aux autres actifs au prorata de leur valeur comptable, à l'exception toutefois des stocks, des actifs financiers, des actifs d'impôts différés, des actifs générés par des avantages du personnel et des immeubles de placement qui continuent d'être évalués selon les principes comptables du Groupe qui leur sont applicables. Les pertes de valeur résultant du classement d'un actif (ou groupe d'actifs) comme détenu en vue de la vente sont comptabilisées en résultat. Les profits et pertes au titre des évaluations ultérieures sont traités de la même façon. Le profit comptabilisé ne peut pas excéder le cumul des pertes de valeur comptabilisées.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte où est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification comme activité abandonnée a lieu au moment de la cession ou à une date antérieure lorsque l'activité satisfait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente. Un groupe destiné à être abandonné peut également satisfaire les critères pour être classé comme activité abandonnée.

l. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

m. Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

n. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue et des parts d'OPCVM placées avec un horizon de gestion à court terme, évaluées et comptabilisées comme placements à la juste valeur par le biais du compte de résultat (cf. note e).

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, mais sont présentés au bilan en autres passifs financiers courants.

o. Dépréciation

Actifs non-financiers :

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les immeubles de placement, les stocks (cf. note m) et les actifs d'impôt différé (cf. note x) sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwills, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou les immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie (ou d'un groupe d'unités) est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie (au groupe d'unités), puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité (du groupe d'unités) au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité (du groupe d'unités).

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre leur valeur d'utilité et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures ont diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Actifs financiers

Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers. La perte de valeur d'un actif financier disponible à la vente est calculée par référence à sa juste valeur actuelle.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat. S'agissant des actifs disponibles à la vente, toute perte cumulée qui avait été antérieurement comptabilisée en capitaux propres est transférée en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti et les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat. Pour les actifs financiers disponibles à la vente qui représentent des titres de capitaux propres, la reprise est comptabilisée directement en capitaux propres.

p. Capital

Actions ordinaires

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres.

Rachat d'instruments de capitaux propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en variation des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

- Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés en tant que dette au cours de la période où la distribution a été votée.

q. Passifs financiers

Les passifs financiers sont notamment constitués de :

Obligations convertibles

Les obligations convertibles qui confèrent au porteur une option de conversion en un nombre déterminé d'actions, qui ne varie pas en fonction des variations de leur juste valeur, sont comptabilisées en tant qu'instruments financiers composés (voir note e). Les charges d'intérêt comptabilisées dans le compte de résultat sont calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Emprunts portant intérêt, comptabilisés en tant qu'instrument financier non dérivés conformément à la note e.

Engagements de rachat de participations minoritaires

Le Groupe a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales consolidées par intégration globale des engagements de rachat de leur participation, conditionnels ou fermes. En l'attente d'une interprétation de l'IFRIC, le traitement comptable suivant a été retenu :

* lors de la comptabilisation initiale, l'engagement de rachat est comptabilisé en dettes financières pour la valeur actuelle du prix d'exercice, par contrepartie des intérêts minoritaires et, pour le solde, des goodwill,

* Il a été procédé au 31 décembre 2006 à une nouvelle évaluation de la dette déterminée sur la base des prévisions à la date estimée du rachat ; La contrepartie de la variation de la dette est comptabilisée en goodwill,

* le résultat net part du groupe prend en compte la part sur laquelle porte l'engagement de rachat,

* Il a été également procédé à la comptabilisation d'une charge financière calculée sur la dette constatée au 31 décembre 2006 par application d'un taux sans risque approprié aux caractéristiques de l'opération.

Par ailleurs, les dividendes versés aux minoritaires pour lesquels il existe un engagement de rachat sont enregistrés en charge financière, à l'exception des opérations de rachat pour lesquelles le prix d'exercice est déterminé sur la base d'une formule qui inclut les dividendes versés ; Dans ce dernier cas, le montant versé aux minoritaires est porté en ajustement du goodwill.

r. Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont dues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie dont la date d'échéance est proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

Tous les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Autres avantages à long-terme

Il n'existe pas d'autres avantages à long terme.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé de licenciement avant la date normale de départ à la retraite. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Une provision est comptabilisée pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Paiements fondés sur des actions

Les programmes d'options sur actions ou d'actions gratuites permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste va-

leur des options ou actions gratuites, déterminée à la date de leur attribution aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive.

Cette juste valeur a été déterminée par des experts indépendants. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options et actions acquises sauf, dans le cas des options, si les droits n'ont pas été acquis en raison d'un niveau de prix de l'action en dessous du seuil défini pour l'acquisition des droits.

s. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être évaluée de manière fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps est significatif, le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et lorsque cela est approprié, les risques spécifiques à ce passif.

t. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

u. Produits

Ventes de biens et prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Aucun produit n'est comptabilisé lorsqu'il y a une incertitude significative quant à (i) la recouvrabilité de la contrepartie due, (ii) aux coûts encourus ou à encourir associés à la prestation ou (iii) au retour possible des marchandises en cas de droit d'annulation de l'achat, et lorsque le Groupe reste impliqué dans la gestion des biens.

Revenus locatifs

Les revenus locatifs provenant des immeubles de placement sont comptabilisés en résultat sur une base linéaire sur toute la durée du contrat de location.

Les avantages consentis par le Groupe au titre d'un contrat de location font partie intégrante du total net des revenus locatifs et sont comptabilisés en résultat sur toute la durée du contrat de location.

Subventions publiques

Les subventions publiques sont présentées au bilan en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux

conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées dans le compte de résultat en autres produits opérationnels de façon systématique en fonction de la durée d'utilité de l'actif.

v. Charges

Paievements au titre de contrats de location simple

Les paievements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de location.

Paievements au titre de contrats de location-financement

Les paievements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû.

Charges externes

Elles sont constituées pour l'essentiel des frais de communications téléphoniques, loyers et charges locatives, locations, primes d'assurances, frais de déplacement et frais de mission & réception, et honoraires (voir note IV-5).

w. Produits et charges financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts à recevoir sur les placements, les dividendes, les profits réalisés sur la cession des actifs financiers disponibles à la vente, les augmentations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les dividendes sur les actions préférentielles classées en dettes, les profits de change et les profits sur les instruments de couverture qui sont comptabilisés en résultat.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements, soit, dans le cas des titres cotés, à la date de détachement. Les charges financières comprennent les intérêts à payer sur les emprunts, l'effet de la désactualisation des provisions, les pertes de change, les diminutions de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers, les pertes sur les instruments de couverture qui sont comptabilisées en résultat et les charges financières liées aux engagements de rachat des participations minoritaires.

Tous les coûts relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

x. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résul-

tat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : (i) la comptabilisation initiale d'un goodwill, (ii) la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable et (iii) les différences temporelles liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

y. Le résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles, les options sur actions et les actions gratuites attribuées aux membres du personnel.

z. Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

En fonction de son organisation interne, le groupe présente son information sectorielle par zone géographique (premier niveau) en fonction de la localisation des clients, puis par secteur d'activité (deuxième niveau).

Les secteurs géographiques définis sont :

- NAFTA (North America Free Trade Agreement) : ce secteur comprend les Etats Unis, le Canada, le Mexi-

que ainsi que leurs zones de délocalisation (République Dominicaine, Philippines, Inde et Argentine),

- Europe : ce secteur comprend l'ensemble des pays d'Europe (France, Royaume Uni, Espagne, Portugal, Italie, Belgique, Allemagne, Suisse, Autriche, Grèce, Suède, Norvège, Pays Bas, Danemark, Tchèque, Slovaquie, Pologne, Liban, Russie et Hongrie), ainsi que certaines zones de délocalisation (Tunisie, Roumanie, Argentine),

- Reste du monde : ce secteur comprend notamment l'Amérique du Sud (Brésil, Argentine, Salvador, Chili) et l'Asie (Indonésie, Philippines, Corée, Singapour, Chine et Japon).

Les secteurs secondaires sont constitués des secteurs d'activité : Emission d'appels, Réception d'appels et Autres.

Les prestations entre secteurs géographiques ou entre secteurs d'activité sont minimes et réalisées à des conditions de marché.

Les informations chiffrées sont présentées en note V.

Evènements postérieurs à la clôture

Il a été procédé au cours du 1^{er} trimestre 2007 à la cession de la filiale US Noble Systems pour un prix de 13,5 Millions d'USD, dont 8,5 Millions d'USD payables avant fin 2007 et garantis.

Acquisition, le 12 mars 2007, par Teleperformance de 100 % du capital de Twenty4help Knowledge Service AG, leader européen dans les domaines de l'assistance technique et du help-desk, pour un prix de 85,9 Millions d'euro.

Le Groupe a procédé courant février à l'amortissement anticipé des OCEANE ayant donné lieu à la conversion de 7 393 256 OCEANE en 7 866 365 actions nouvelles, portant jouissance au 1^{er} janvier 2007. Il a été procédé au remboursement anticipé des obligations qui n'ont pas été converties, soit 15 517 titres. En conséquence, il ne reste plus aucune OCEANE en circulation à la date du 23 février 2007.

Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements

actualisés de redevances estimés qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

Immeubles de placement

La juste valeur repose sur la valeur de marché qui est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière.

En cas d'absence de prix disponibles sur un marché actif, les évaluations sont préparées en prenant en considération le montant total des flux de trésorerie estimés attendus de la mise en location des immeubles. Le taux d'actualisation qui reflète les risques spécifiques inhérents aux flux nets de trésorerie est ensuite appliqué aux flux de trésorerie nets annuels afin d'obtenir l'évaluation de l'immeuble.

Placements en titres d'emprunts et de capitaux propres

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins des informations à fournir.

Clients et autres débiteurs

La juste valeur des clients et autres débiteurs est estimée sur la base de la valeur des flux de trésorerie futurs, actualisée au taux d'intérêt du marché à la date de clôture.

Dérivés

La juste valeur des contrats de change à terme repose sur leur prix coté sur le marché, s'il est disponible. Si aucun prix coté sur un marché n'est disponible, la juste valeur est estimée en actualisant la différence entre le prix forward contractuel et le prix forward actuel pour l'échéance résiduelle du contrat, en utilisant un taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat).

La juste valeur des swaps de taux d'intérêts repose sur les cotations des courtiers et correspond au montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap.

Passifs financiers non dérivés

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante « dette » des obligations convertibles, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des passifs similaires non assortis d'une option de conversion. Pour les contrats de location-financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

La juste valeur des options sur actions et actions gratui-

tes attribuées aux membres du personnel est évaluée respectivement selon un modèle binomial et de Black and Scholes. Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (basée sur la volatilité moyenne pondérée historique, ajustée des modifications attendues consécutives à des informations publiques disponibles), la durée de vie moyenne pondérée des instruments (basée sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

II - Périmètre de Consolidation

Il convient de noter que toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale à l'exception de la société Flexbreaks qui a été mise en équivalence, le Groupe n'exerçant aucune fonction de direction dans cette dernière.

I. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2006

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Intérêt %</i>	<i>Contrôle %</i>
Teleperformance	100	100
Intégration globale		
· Centres de contacts :		
Europe :		
Teleperformance France	100	100
Cash Performance	90	90
Infomobile	100	100
Teleperformance Est	84	100
Teleperformance Nord	84	84
Teleperformance Ouest	94	100
Teleperformance Rhône-Alpes	88	88
Teleperformance Midi-Aquitaine	95	95
Comunicator	100	100
Techcity France	95	100
Société Technologie Interactive	75	75
Société Martiniquaise de Centre d'Appels (M.C.A)	90	90
Iberphone (TP Spain - Espagne)	100	100
C.E.E. Iberphone (Espagne)	100	100
Fonomerk (Espagne)	100	100
Plurimarketing (TP Portugal)	100	100
In & Out, S.p.A. (TP Italy)	100	100
Service 800 Teleperformance S.A. (TP Greece - Grèce)	70	70

3.7.1

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Intérêt %</i>	<i>Contrôle %</i>
DRS (Grèce)	53	75
Mantel (Grèce)	67	96
Techcity Hellas (Grèce)	76	80
TP Lebanon	36	51
TP Romania - TP Greece Customer Provider SRL	70	100
TP Romania - Customer Management Company SRL	56	80
NETC GmbH (TP Germany - Allemagne)	96	96
All by Phone + Net (Allemagne)	100	100
Teleperformance Unternehmensberatung (TP Austria)	97	97
TP Nordic (Suède)	100	100
B.I.T.E. Göteborg (Suède)	100	100
Techcity Solutions Nordic (Suède)	95	100
Teleperformance Denmark AS	70	70
Teleperformance Finland Oy	100	100
Teleperformance Norway	100	100
La Société Européenne de Télémarketing (TP Belgium)	97	97
Call & Sell (PerfectCall - Hollande)	100	100
Teleteam Marketing AG (TP Switzerland)	67	67
SCMG (Suisse)	100	100
Liberty Call (Suisse)	100	100
Extratel (Suisse)	100	100
Lion Teleservices CZ (République Tchèque)	80	80
Lion Teleservices SK (Slovaquie)	56	70
Centrum Inwestycyjne (Pologne)	100	100
Direct Star (Russie)	86	100
Teleperformance Hungary	100	100
Teleperformance U.K (anciennement B.P.S)	100	100
B.P.S Associates Ltd. (Grande Bretagne)	68	68
MM Teleperformance Holdings Ltd (Grande Bretagne)	100	100
MM Group Ltd	100	100
Contact 24 Ltd	100	100
MM Group Ireland Ltd	100	100
Techcity Benelux (Belgique)	90	95
Techmar (Belgique)	97	100
Luxembourg Call Centers	100	100
RCC (Luxembourg)	86	86

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Intérêt %</i>	<i>Contrôle %</i>
NAFTA (Amérique du Nord et Mexique) :		
Teleperformance Group, Inc. (U.S.A.)	100	100
Teleperformance USA	97	97
Voice FX (Teleperformance Interactive - U.S.A.)	97	100
Americall Group, Inc. (U.S.A.)	100	100
Americall de Mexico, S.A	100	100
Teleperformance Nearshore (Mexique)	89	90
Marcom Technologies Dominicana, S.A. (République dominicaine)	100	100
Marusa Marketing, Inc. (Canada)	97	100
MMCC Solutions, Inc. (Teleperformance Canada)	97	100
MCCI Multi-channel communication Inc. (Canada)	97	100
Merkafon Group (U.S.A.)	100	100
Mauricius Contact Center (Ile Maurice)	84	84
TP El Salvador (Compania Salvadorena de Telemarketing)	84	100
Teleperformance Delaware	97	100
Reste du Monde :		
TP Brazil Comércio et Serviços Ltda	92	92
Teleperformance CRM (Brésil)	92	100
Teleperformance Brasil Telemarketing (Brésil)	100	100
FST S.A. (TP Argentina)	100	100
Software Del Plata S.A. (Argentine)	98	98
Citytech (Argentine)	92	92
Teleperformance Chili	100	100
Société Tunisienne de Télémarketing	100	100
Telemarketing Asia (Teleperformance Singapore)	70	70
P.T. Telemarketing Indonesia (TP Indonesia)	69	99
IMC-Marketing Co., Ltd. (TP Korea)	51	51
IMC-TM Co., Inc. (Corée)	51	100
CRM Services India Private Ltd. (TP India)	97	100
Telephilippines, Inc.	60	60
MMCC Solutions Philippines Corp.	97	100
Teleperformance Australia Pty. Ltd	100	100
Nippon TP KK	58	58
TP Hong Kong	82	82
TP China	82	100
Beijing Interactive CRM	82	100

<i>Sociétés consolidées</i>	<i>Intérêt %</i>	<i>Contrôle %</i>
Autres supports (Europe y compris France) :		
Informations services :		
Synerfil (France)	100	100
SVP Multi Info (France)	100	100
Création de logiciels :		
Progissoftware conseil (P.G.S.).	82	82
TP Technologies (Grande-Bretagne)	51	51
Noble Systems Corp. (U.S.A.)	51	51
Autres :		
Institut du Call Center (France)	80	80
Performance Institute, A.S. (Danemark).	70	100
· Marketing Services :		
SR.Marketing Services	100	100
Pédagogie du management	100	100
Promotion des ventes :		
Groupe Présence plus (France)	66	66
Présence plus (France)	66	100
Start (France)	66	100
Autres :		
New way (France)	100	100
· Communication santé :		
Rochefortaise Santé	100	100
J.R.T. Participations	100	100
F.C.S	100	100

Mise en équivalence :

· Marketing services :		
Promotion des ventes : Flexibreaks	33	50

2. Prises de participation nouvelles ou créations

A : acquisition ; C : création

Centres de Contacts :	Date de consolidation	% contrôle	
· Europe			
Société Technologie Interactive (France)	01/01/2006	+75	C
RCC (Luxembourg)	01/01/2006	+86	C
Direct Star (Russie)	01/01/2006	+100	A
Teleperformance Hungary	01/07/2006	+100	A
Techcity Hellas (Grèce)	01/11/2006	+80	C
SCMG (Suisse)	01/12/2006	+100	A

Liberty Call (Suisse)	01/12/2006	+100	A
Exratel (Suisse)	01/12/2006	+100	A
· Nafta			
Teleperformance Nearshore (Mexique)	01/01/2006	+90	C
Amérique du Sud			
Teleperformance Chile (Chili)	01/01/2006	+100	C
· Reste du Monde			
Nippon TP KK	01/01/2006	+58	C
TP Hong Kong	01/10/2006	+82	C
TP China	01/10/2006	+100	C
Beijing Interactive CRM	01/10/2006	+100	C

3. Variation du pourcentage de participation

Centres de Contacts	Date de consolidation	% contrôle
TP Ouest	01/01/2006	+4
Software del Plata (Argentine)	01/07/2006	+33
CityTech (Argentine)	01/07/2006	+29
TP Brazil Comercio et Servicios Ltd	31/12/2006	+5
TP CRM (Bresil)	31/12/2006	+15
Perfect call (Hollande)	01/10/2006	+3
Teleperformance Unternehmensberatung (TP Austria)	01/07/2006	-3
La société Européenne de Télémarketing (TP Belgium)	01/07/2006	-3
TP Institute (Danemark)	31/12/2006	+20

4. Cessions globales de participation

Marketing Services	Date de déconsolidation	% contrôle
Cime (Optimise)	01/07/2006	-51
Akoa	31/03/2006	-50
Akoa Interactive	31/03/2006	-100
Centres de Contacts		
Grandi Numeri (Italie)	30/09/2006	-50
Market Vision (Allemagne)	30/09/2006	-76
Société Tunisienne d'études et de sondages	30/09/2006	-100

5. Opérations de restructuration interne

Centres de Contacts
Absorption de la société Calltech par la société TP USA à effet du 1er janvier 2006.
Absorption de la société Centrum Inwestycyine (Pologne) par la société Centrum Teleperformance Polska (Pologne) à effet du 1er janvier 2006.
Cession le 1er octobre 2006 par Teleperformance à la filiale canadienne MCCI de sa participation dans les filiales canadiennes Marusa Marketing Inc et MMCC Solutions Inc (Teleperformance Canada).

III. Notes sur le bilan (exprimées en milliers d'euros : k€)

III.1 Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	Good-wills	Logiciels	Autres	TOTAL
au 1^{er} janvier 2005	278 823	25 062	2 206	306 091
Première application IAS 32/39 (*)	33 975			33 975
Augmentation	17 237	11 130	43	28 410
Diminution	-	-853	-194	-1 047
Réévaluation Intérêts Minoritaires	5 779	-	-	5 779
Conversion	21 731	2 206	206	24 143
au 31 décembre 2005	357 545	37 545	2 261	397 351
Augmentation	20 627	7 227	-151	27 703
Diminution	-10 650	-1 509		-12 159
Conversion	-13 067	-1 677	-170	-14 914
au 31 décembre 2006	354 455	41 586	1 940	397 981
Dépréciations et amortissements	Good-wills	Logiciel	Autres	TOTAL
au 1^{er} janvier 2005	-19 602	-16 339	-891	-36 832
Dépréciations	-5 754	-	-	-5 754
Augmentation	-	-9 288	-171	-9 459
Diminution	303	836	154	1 293
Conversion	-7	-1 230	-38	-1 275
au 31 décembre 2005	-25 060	-26 021	-946	-52 027
Dépréciations	-500	-6 772	-214	-7 486
Augmentation	-344	-	-	-344
Diminution	7 258	1 581	40	8 879
Conversion	1	1 121	45	1 167
au 31 décembre 2006	-18 645	-30 091	-1 075	-49 811
Montant Net				
Au 1^{er} janvier 2005	259 221	8 723	1 315	269 259
Au 31 décembre 2005	332 485	11 524	1 315	345 324
Au 1^{er} janvier 2006	332 485	11 524	1 315	345 324
Au 31 décembre 2006	335 810	11 495	865	348 170

(*) Première application de la norme IAS 32/39 :

-Goodwill constaté au titre de l'engagement de rachat des Intérêts Minoritaires : 34 697 K€

-Actions Préférentielles MM : -722 K€

Les autres immobilisations incorporelles comprennent des brevets et licences, ainsi qu'un contrat de non concurrence amorti sur sa durée de vie, soit 10 ans, signé dans le cadre d'un rachat de fonds de commerce aux USA.

Le montant net des dépenses de développement activées au 31 décembre 2006 s'élève à 628K€ contre 431 K€ au 31 décembre 2005.

Répartition des écarts d'acquisition par zone géographique (montant net)

En milliers d'euros :	2006	2005
Europe	122 193	97 459
Nafta	200 122	209 575
Reste du monde	13 495	25 451
Total	335 810	332 485

Conformément à IAS 36, les goodwills ont fait l'objet de tests de perte de valeur au 31 décembre 2006.

La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT), déterminées par zone géographique et par activité, est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

- prévisions à court terme sur 3 ans validées par le management du Groupe, puis hypothèses de croissance de 2% sur une période de 7 ans

- taux d'actualisation déterminé par zone géographique, notamment :

	2006	2005
Europe :	8,90%	9,63%
Grande Bretagne :	9,081%	9,281%
Nafta :	10,365%	10,40%
Brésil :	13,05%	14,99%

- valeurs terminales calculées à l'horizon des 10 ans sans prise en compte d'un taux de croissance perpétuelle.

Le Groupe n'a pas utilisé d'autre méthode de valorisation, notamment juste valeur diminuée des coûts de cession.

Les Goodwills les plus importants concernent l'UGT Nafta Centre de contacts : leur montant net s'élève à 200,1 Millions d'€. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée sur cette UGT en 2006 et 2005. Cette UGT comprend essentiellement l'activité centre de contacts aux Etats-Unis, au Canada, au Mexique ainsi que leurs zones de délocalisation : République Dominicaine, Inde et Philippines. L'ensemble de ces pays travaille en effet sur un portefeuille de clients et contrats communs significatif.

Il a été constaté au 31 décembre 2006 une perte de valeur de 0,5 Million d'€ de l'écart d'acquisition résiduel constatée sur l'activité Marketing Services en France.

Regroupements d'entreprises

Le coût des titres acquis au cours de l'exercice 2006 s'élève à 38,1 Millions d'€, dont 24,3 Millions d'€ de prise de contrôle. Le montant des écarts d'acquisition constatés ressort pour cette période à 20,6 Million d'€, dont 6,8 Millions d'€ liés à l'engagement du Groupe au titre des rachats des participations minoritaires.

Les sociétés acquises au cours de l'exercice 2006 ont contribué au résultat net consolidé part du groupe pour un montant de 1 401K€.

Les cessions intervenues au cours de l'exercice concernent essentiellement l'activité Etudes du Groupe exercée par la société italienne Grandi Numeri et sa filiale Market Vision (Etudes par téléphone) et la société Akoa (Promotion des ventes).

Les compléments de prix éventuels qui sont déterminables ont été pris en compte pour un montant de 2,6 Millions d'€. Les montants non pris en compte ne sont pas significatifs au 31 décembre 2006.

L'effet sur l'actif, le passif, et la trésorerie des acquisitions réalisées au cours de l'exercice 2006 se présente comme suit. Les actifs, passifs et passifs éventuels sont mesurés à la juste valeur dans ce tableau.

Détails des postes	Montants
+ Actifs identifiables acquis :	9 353
Immobilisations Incorporelles	99
Immobilisations Corporelles	2 765
Actifs d'Impôts Différés	195
Total Actifs Non Courants	3 059
Stocks	8
Clients et Autres actifs courants	4 609
Autres Actifs courants	878
Trésorerie et Equivalent de Trésorerie	799
Total Actifs Courants	6 294
- Passifs identifiables acquis :	-5 568
Provisions à Long Terme	811
Passifs Financiers	422
Impôts différés	11
Total Passifs Non Courants	1 244
Dettes d'Impôts	304
Fournisseurs	762
Autres passifs courants	2 434
Autres Passifs Financiers	79
Découvert Bancaire	745
Total Passifs Courants	4 324
= Actifs et passifs nets identifiables.	3 785
+ Goodwill	20 627
= Prix d'acquisition	24 326
+/- Trésorerie acquise	-54
= Impact des entrées de périmètre sur la trésorerie	24 272

Garanties de passif reçues dans le cadre des acquisitions d'actions

Tous les contrats de cession d'actions afférents aux prises de participation majoritaires réalisées par le Groupe depuis 2004 stipulent un engagement de la part des vendeurs à indemniser la société ou la filiale acquéreuse concernée pour tout passif antérieur et non révélé lors de l'acquisition. La durée de chacun de ces engagements est selon le cas de deux ou trois ans à compter de la date de transfert des actions pour les passifs autre que les passifs de nature fiscale ou sociale. Pour ces derniers, l'engagement correspond à la date de prescription légale applicable.

Par ailleurs, ces engagements sont, pour la plupart, garantis par des sommes mises sous séquestre auprès d'un intermédiaire habilité, qui ne seront libérées qu'à l'expiration d'une durée de deux à quatre ans en moyenne. Aucune action en garantie n'a été engagée au titre de ces acquisitions au cours de l'exercice 2006.

Garanties de passif données dans le cadre des cessions d'actions

Le montant des garanties de passif données par le Groupe dans le cadre des cessions d'actions s'élève à 4,2 Millions d'€ correspondant :

- à hauteur de 0,9 Million d'€, à une garantie donnée dans le cadre de la cession du pôle Santé pour laquelle il a été prévu une clause de garantie à l'acquéreur, ne pouvant excéder un plafond de 20% du prix de la transaction réduit de 25% par an, valable jusqu'au 30 juin 2007.

- à hauteur de 1 Million d'€, à une garantie dégressive donnée, pour une durée de quatre ans, dans le cadre de la cession des sociétés WSA et Kalee sur les conséquences qui pourraient résulter de toute créance irrécouvrable ainsi que tout redressement ou litige de nature fiscale ou sociale pour les faits antérieurs au 31 décembre 2003. Cette garantie est valable jusqu'au 31 décembre 2007.

- à hauteur de 1 Million d'€, à une garantie donnée, pour une durée de quatre ans, dans le cadre de la cession de la société Promoplan, sur les conséquences qui pourraient résulter exclusivement de tous redressements des administrations fiscales, douanières ou des organismes sociaux pour les faits antérieurs au 31 décembre 2003. Cette garantie est valable jusqu'au 31 décembre 2007.

- à hauteur de 0,8 Million d'€, à une garantie donnée pour une durée expirant le 31 décembre 2008, dans le cadre de la cession de la société Design Board intervenue en juin 2005, pour laquelle il a été prévu une clause de garantie à l'acquéreur, dont le montant maximum est diminué d'une somme de 250 000 € par an jusqu'au 31 décembre 2008.

- à hauteur de 0,3 Million d'€, à une garantie donnée par la société Synerfil pour une durée de quatre ans, dans le cadre de la cession de sa filiale Business Fil intervenue le 29 juin 2005, pour laquelle il a été prévu une clause de garantie, dont le montant maximum est diminué d'une somme de 100 000 € par an jusqu'au 29 juin 2009.

- à hauteur de 0,2 Million d'€, à une garantie donnée par la société SRMS pour une durée de quatre ans, dans le cadre de la cession de sa filiale Akoa intervenue le 2 juin 2006, pour laquelle il a été prévu une clause de garantie, dont le montant maximum est diminué d'une somme de 50 000 € par an jusqu'au 31 mai 2009.

III.2 Immobilisations corporelles

Situation au 31 Décembre 2006

Valeurs brutes	Terrains et Constructions	Matériel Informatique & téléphonique	Autres (*)	En cours	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2005	44 949	142 246	45 869	335	233 399
Variation de périmètre	1 884	9 159	3 485	-3	14 525
Augmentation	10 183	28 697	10 417	94	49 391
Diminution	-3 683	-15 307	-6 738	-304	-26 032
Conversion	3 072	15 309	4 658	6	23 045
Au 31 décembre 2005	56 405	180 104	57 691	128	294 328
Variation de périmètre	-252	5 139	141	42	5 070
Augmentation	16 793	32 843	13 391	501	63 528
Diminution	-3 329	-4 729	-2 961		-11 019
Conversion	-2 473	-11 197	-3 007	-25	-16 702
Au 31 décembre 2006	67 144	202 160	65 255	646	335 205
Amortissement	Terrains et Constructions	Matériel Informatique & téléphonique	Autres (*)	En cours	TOTAL
Au 1^{er} janvier 2005	-18 782	-89 443	-26 908		-135 133
Structure	-1 114	-1 812	-840		-3 766
Augmentation	-6 356	-26 877	-7 176		-40 409
Diminution	2 706	14 351	5 380		22 437
Conversion	-1 285	-9 195	-2 239		-12 719
Balance au 31 décembre 2005	-24 831	-112 976	-31 783		-169 590
Variation de périmètre	70	-4 275	378		-3 827
Augmentation	-8 364	-31 908	-7 288		-47 560
Diminution	2 679	4 463	2 277		9 419
Conversion	1 112	7 137	1 388		9 637
Au 31 décembre 2006	-29 334	-137 559	-35 028		-201 921
Montant Net					
Au 1 ^{er} janvier 2005	26 167	52 803	18 961	335	98 266
Au 31 décembre 2005	31 574	67 128	25 908	128	124 738
Au 1 ^{er} janvier 2006	31 574	67 128	25 908	128	124 738
Au 31 décembre 2006	37 810	64 601	30 227	646	133 284

(*) Il s'agit pour l'essentiel du matériel et mobilier de bureau et des véhicules

Aucune dépréciation n'a été enregistrée sur ces postes.

Le montant des engagements fermes sur des acquisitions d'immobilisations corporelles s'élève au 31 décembre 2006 à 6 146 k€.

Le montant des nantissements, hypothèques et sûretés ventilés par nature d'immobilisations est présenté ci-après :

Nantissement, hypothèques et sûretés réelles par type d'immobilisation	2006	2005
Terrains et constructions	2 167	1 399
Matériel informatique et téléphonique	8 823	5 731
Autres immobilisations corporelles	3 284	7 406
TOTAL	14 274	14 536

Le montant des immobilisations en location financement se répartit comme suit :

	Exercice 2006			2005 Montant net
	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	
Constructions	1 797	421	1 376	1 636
Matériel informatique	29 476	15 489	13 987	16 540
Autres	6 351	3 019	3 332	3 362
TOTAL	37 624	18 929	18 695	21 538

Echéancier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financement

	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Paieement des intérêts	946	890		1 836
Paieement du principal	7 020	8 874	67	15 961
Total maturité de la location-financement	7 966	9 764	67	17 797

III.3 Immeubles de placement

Il s'agit d'un ensemble immobilier et de bureaux à usage locatif situés dans la région parisienne (Puteaux)

Les produits et les charges locatives générés par les immeubles de placement se répartissent comme suit :

En K€	2006	2005
Revenus locatifs	491	447
Charges locatives, (hors amortissement).	87	74
Revenus nets	404	373

La juste valeur des immeubles de placement s'établit aux environs de 5 000 000 €.

Cette évaluation est basée sur la capitalisation des loyers bruts hors charges au taux de 10%

Valeurs brutes :	MONTANT
au 1er janvier 2005	4 199
Virement en actifs détenus en vue d'être cédés	-109
au 31 décembre 2005	4 090
Variation	38
au 31 décembre 2006	4 128

Amortissement :	
au 1er janvier 2005	-2 113
Dotation	-108
au 31 décembre 2005	-2 221
Dotation	-198
au 31 décembre 2006	-2 419

Montant Net	
Au 1er janvier 2005	2 086
Au 31 décembre 2005	1 869
Au 1er janvier 2006	1 869
Au 31 décembre 2006	1 709

III.4 Participation dans les entreprises associées

Situation au 31 décembre 2006	Montant Brut	Dépréciation	Montant net 2006	Montant net 2005
Titres mis en équivalence	316	-305	11	13

Valeurs brutes	Titres mis en équivalence
Au 1er janvier 2005	2 173
Variation	- 13
Diminution Monétaire	-115
Au 31 décembre 2005	2 046
Variation	-1 730
Au 31 décembre 2006	316

Provisions	
Au 1er janvier 2005	- 2 148
Diminution Monétaire	115
Au 31 décembre 2005	- 2 033
Variation	+1 728
Au 31 décembre 2006 (*)	- 305

Montant Net	
Au 1er janvier 2005	25
Au 31 décembre 2005	13
Au 1er janvier 2006	13
Au 31 décembre 2006	11

(*) Ce montant est constitué de titres totalement provisionnés de sociétés déconsolidées en Europe.

III.5 Actifs financiers

Situation au 31 décembre 2006	Non Courant	Courant	Total au 31/12/2006	Total au 31/12/2005
Titres de Participations non consolidés	145		145	4 417
Prêts	36	7 206	7 242	7 757
Swap		1 033	1 033	310
Dépôts et cautionnement	5 391	2 513	7 904	6 615
Autres	230	104	334	359
Total Brut autres actifs financiers	5 802	10 856	16 658	19 458
Provisions	- 44	- 422	- 466	- 502
Total Net autres actifs financiers	5 758	10 434	16 192	18 956

III.6 Impôts différés

	Impôts différés actif (1)	Impôts différés passif	Net	(1) Dont déficits fiscaux
Au 1er janvier 2005	9 111	3 774	5 337	6 113
Résultat	1 067	1 242	-175	-828
Conversion	688	611	77	298
Variation de périmètre	280	6	274	1 151
Reclassements (*)	-1 373	167	-1 540	-427
Compensation IDA/IDP	-3 408	-3 408		-463
Au 31 décembre 2005	6 365	2 392	3 973	5 844
Résultat	-1 190	1 463	-2 653	-482
Conversion	-158	-449	291	-148
Variation de périmètre	-192	-189	-3	-
Compensation IDA/IDP	5 440	5 440	0	0
Au 31 décembre 2006	10 265	8 657	1 608	5 214

(*) reclassement en actif ou passif d'impôt exigible

III.7 Stocks

Situation au 31 décembre 2006

Montant net	Net 2006	Net 2005
	65	2 137

Le stock est constitué pour l'essentiel de matériel informatique

La variation de 2 078 K€ provient du transfert en actifs destinés à être cédés du stock de la société Noble Systems.

III.8 Clients et autres actifs courants

	Brut	Provisions	Net 2006	Net 2005
Créances Clients et Comptes rattachés	314 107	-12 134	301 973	316 276
Autres Créances	8 529	-841	7 688	7 179
Etat Impôts et Taxes	14 879	-302	14 577	14 115
Avances et Créances sur Immobilisations	877	0	877	1 755
Charges constatées d'avance	14 951	0	14 951	11 616
TOTAL	353 343	-13 277	340 066	350 941

III.9 Capital social

III.10 Provisions

Exercice 2005

	01/01/05	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	Variation monétaire	Autres	31/12/05
Non courant							
Provisions pour risque :							
- Social		48	-28		14	324	358
- Fiscal	435	5					440
- Autres	474	11	-406				79
Provisions pour retraites	2 292	1 442	-387	-7	36	256	3 632
Provisions pour autres charges			-9	9			
TOTAL Non courant	3 201	1 506	-830	2	-50	580	4 509
Courant							
Provisions pour risque :							
- Commercial	746	3 205	-2 392	-400	68	-5	1 122
- Social	2 178	1 535	-211	-564	17	-375	2 580
- Fiscal	353	772	-2	-120	38		1 041
- Autres	260	336	318	-539	19		394
TOTAL Courant	3 537	5 964	-2 290	-1 461	142	-638	5 254
TOTAL Provisions	6 738	7 470	-3 120	-1 459	192	-59	9 763

Le montant du capital social au 31 décembre 2006 est de 118 014 182,50 €, divisé en 47 205 673 actions d'une valeur nominale de 2,50 €, entièrement libérées.

La société Teleperformance a procédé le 3 novembre 2006 à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 259 Millions d'€ par émission de 11 774 148 actions nouvelles au prix unitaire de 22 euros dont 2,50 euros de valeur nominale, à raison de une action nouvelle pour 3 actions anciennes.

Les demandes de conversion des OCEANES en actions au cours de l'année 2006 ont donné lieu à la création de 119 109 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2,50 € chacune.

	31/12/2006	31/12/2005
Actions émises et entièrement libérées	47 205 673	35 312 416
<i>Dont actions détenues par la société</i>	<i>1 500</i>	<i>1 500</i>

Exercice 2006

	01/01/06	Entrée de périmètre	Sortie de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	Variation monétaire	Autres	31/12/06
Non courant									
Provisions pour risque									
- Social	358		-232	19	-1		-11		133
- Fiscal	440								440
- Autres	79		-1	208	-10		1		276
Provisions pour retraites	3 632	811	-21	1 000	-2	-78	-39	14	5 317
Provisions pour autres charges									
TOTAL Non courant	4 509	811	-254	1 227	-13	-78	-50	14	6 166
Courant									
Provisions pour risque									
- Commercial	1 222			2 509	-1 010	-247	-84	6	2 396
- Social	2 580		-143	2 381	-217	-516	-49		4 036
- Fiscal	1 041			370	-240	-359	-24		788
- Autres	411			726	-65	-18	4	-14	1 044
TOTAL Courant	5 254		-143	5 986	-1 532	-1 140	-153	-8	8 264
TOTAL Provisions	9 763	811	-397	7 213	-1 545	-1 218	-203	6	14 430

Les provisions pour risques commerciaux comprennent les provisions sur ventes, les provisions pour risques relatifs à la qualité, les provisions pour pénalités et pour litiges.

Les provisions pour risques sociaux couvrent essentiellement des litiges prud'homaux.

La provision fiscale comprend les provisions pour contrôle fiscal.

Engagements de formation liés au DIF :

Cet engagement ne concerne que les sociétés françaises. Il résulte de l'application de la Loi du 24 mai 2004 qui prévoit l'ouverture pour les salariés d'un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une durée de 6 ans.

La provision constituée pour un montant de 200 K€ concerne les droits à la formation susceptibles d'être demandés par les salariés pour des formations n'ayant pas de rapport avec l'activité de l'entreprise.

III. II Endettement financier net

Situation au 31 décembre 2006 :

	Total	Courant	Non courant (1)	Total 2005
Dettes auprès des actionnaires minoritaires	48 636	2 019	46 617	56 405
Emprunt obligataire	158 261	158 261	-	157 462
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	68 006	43 395	24 611	88 643
Dettes sur location financement	16 519	8 716	7 803	18 101
Instruments dérivés	1 350	1 350	-	892
Concours bancaires	24 646	24 646	-	45 838
Autres Emprunts et dettes financières	13 379	7 092	6 287	9 115
Total passifs financiers	330 797	245 479	85 318	376 456
Valeurs Mobilières de Placement	-379 509	-379 509		-129 273
Disponibilités	-79 337	-79 337		-68 587
Total Trésorerie et équivalents	-458 846	-458 846		-197 860
TOTAL endettement net	-128 049	-213 367	85 318	178 596

(1) la partie à plus de cinq ans s'élève à 14 241 K€

(2) dont 37 788 K€ d'emprunts et de lignes de crédit garantis par des nantissements

3.7.1

Les principaux emprunts sont détaillés ci-après :
(M : Millions)

	Montant		Taux variable	Échéance
	Initial	Au 31/12/2006		
Teleperformance	47 M. EUR	11,75 M. EUR	EURIBOR	04/2007
MCCI	20,5 M. CAD	20,5 M. CAD	Bank's prime rate	06/2011
TGI	25 M USD	4,7 M. USD	Libor	07/2007
TGI	9 M USD	9 M. USD	Libor	06/2011

Les emprunts ci-dessus prévoient le respect des ratios financiers suivants :

Clauses de défaut : (M : Millions)

Sociétés :	Covenant	Ratios	
		Au 31/12/2006	Au 31/12/2005
Teleperformance (*) :			
Endettement financier brut / Fonds propres part groupe	<1.2	0,46	0,85
Résultat opérationnel / Charges financières	>3	8,5	8,1
T.G.I (emprunt 25 MUSD)(*) :			
Endettement financier net / Fonds propres (incluant les intérêts minoritaires).	<0.80	-0,17	0,41
Endettement financier net / EBITDA(**)	<2.5	-0,70	1,13
T.G.I (emprunt 9 MUSD)(***) :			
Cash-Flow d'exploitation après impôts / Service de la dette.	>1.25	ND	
Actifs (hors Immo Incorporelles) / Dettes totales	>40 M.USD	57 M.USD	
Dettes / Actifs (hors Immo. Incorporelles) - Dettes totales	<2,5	1,95	
MCCC			
Fonds propres	> 7,1 MCAD	41,3 MCAD	-
Endettement financier net (hors emprunt) / Fonds propres	<1,90	0,16	-

(*) covenants calculés sur la base des données consolidées du groupe Teleperformance

(**) Résultat opérationnel augmenté de la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

(***) covenants calculés sur la base des données consolidées du sous groupe TGI

Les principales lignes de crédit sont détaillées ci-après :

Société	Montant 2006		Échéance	Montant 2005		Échéance
	Disponible	utilisé		Disponible	utilisé	
AGI (USA)	6 M USD	-	06/2007	9,5 M USD	3,7 M USD	06/2006
TP Interactive	3 M USD	2 M USD	07/2007			
Teleperformance USA	9 M USD	-	07/2007	8,5 M USD	-	07/2007

Les comptes de TP USA doivent répondre aux ratios ci-dessous dans le cadre des lignes de crédit consenties à TP USA et TP Interactive :

Clauses de défauts

	covenant	Au 31/12/2006
Montant utilisé de la ligne / compte client	<0,60	0,03
EBITDA + Loyer / (Part à court terme des dettes à long terme + charges d'intérêt + impôts + dépenses de loyer - dividendes)	> 1,25	1,56
Total Passif (hors dettes d'exploitation, charges à payer, produits différés et dettes ne générant pas d'intérêts) / EBITDA	< 4,75	2,05

Caractéristiques de l'Océane

Echéance de l'emprunt	1.01.2008
Prix d'émission	21.10 €.
Coupon	3,25 % l'an payable à terme échu le 1 ^{er} janvier de chaque année.
Taux de rendement actuariel brut (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions)	3.25% à la date de règlement
Prix de remboursement	21.10 €
Parité de conversion et/ou d'échange	<ul style="list-style-type: none"> • Une action pour une obligation. • Après augmentation de capital réalisée le 3 novembre 2006, le ratio d'attribution est de 1,064 action pour une Océane.
Modalités de conversion et/ou d'échange	A tout moment à compter du 11 décembre 2003 et jusqu'au septième jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé

La société a procédé en décembre 2003 à l'émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Océane »), pour un montant nominal global maximum de 158,7 Millions d'€, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Le montant de la dette a évolué comme suit :	En milliers d'€
Dettes Océane au 31/12/2004	158 700
ère application des normes IFRS : Frais d'émission d'emprunt	-3 113
Amortissement des Frais d'emprunt	1 557
ère application des normes IAS32 & 39 : Composante capitaux propres	- 7 091
Composante Capitaux propres	2 251
Intérêts courus non échus	5 157
Dettes Océane au 31/12/05	157 462
Composante Capitaux propres	2 399
Amortissement des Frais d'emprunt	778
Intérêts courus non échus	-3
Conversions	-2 375
Dettes Océane au 31/12/06	158 261

Le taux d'intérêt effectif utilisé pour calculer les intérêts financiers sur l'Océane est de 4,89 %

La ventilation des emprunts auprès des établissements de crédit par principale devise et nature de taux est détaillée dans le tableau ci-dessous (en millions d'€) :

	Montant total	€	USD	\$ canadien	Won coréen	Livre anglaise	Autres
Total 2005	88,7	36,7	22,8	24,5	1,2	3,7	0,3
Ventilation par taux							
- Taux fixe	7,6	0,5	-	1,9	1,2	3,7	0,3
- Taux variable	81,1	36,2	22,8	22,6			
Total 2006	68,0	20,2	18,1	16,9	6,3	4,7	1,8
Ventilation par taux							
- Taux fixe	9,4	0,3	-	1,0	6,3		1,8
- Taux variable	58,6	19,9	18,1	15,9		4,7	

La ventilation des dettes de location financement par principale devise et nature de taux est détaillée dans le tableau ci-dessous (en millions d'€) :

	Montant total	€	USD	\$ canadien	Won coréen	Livre anglaise	Autres
Total 2005	18,1	9,1	1,1	5,3	1,4	0,2	1,0
Ventilation par taux							
- Taux fixe	15,1	6,1	1,1	5,3	1,4	0,2	1,0
- Taux variable	3,0	3,0	-	-			
Total 2006	16,5	8,9	0,4	2,0	2,5	0,4	2,3
Ventilation par taux							
- Taux fixe	12,5	5,4	0,4	1,8	2,5	0,4	1,9
- Taux variable	4,0	3,5	-	0,2			0,4

Risque de taux

L'exposition du groupe à une variation de 1 % du taux d'intérêt sur la base de la situation au 31 décembre 2006, correspondant aux emprunts auprès des établissements de crédits et aux crédits baux, s'analyse comme suit :

Position nette à moins d'un an au 31 décembre 2006 (en 000 €)	83 849
Variation du taux court	1%
Durée moyenne restant à courir	9 Mois
Impact sur 12 mois (en 000 €)	629
Montant global des intérêts financiers 2005	16 106
Impact relatif sur 12 mois	3,9%

La position nette à moins d'un an n'intègre pas les Dettes auprès des actionnaires minoritaires, les instruments dérivés, ainsi que l'emprunt Océane qui figure au bilan pour un montant de 158 261 k€, dont 99,79% des titres ont été convertis le 14 février 2007.

La faible sensibilité à l'évolution des taux liée à la structure financière à court terme peu endettée du Groupe, ne nécessite pas l'utilisation de produits dérivés et de couvertures de taux.

Le suivi du risque de taux est assuré au niveau du Groupe par le service financier de la holding, qui est seul habilité à mettre en place des opérations de financement haut de bilan.

III.12 Fournisseurs et autres créditeurs

Variations de l'exercice :	Fournisseurs	Autres Crédoiteurs	État Impôts et Taxes	Charges à Payer	Autres Dettes d'Exploitation	Total
Au 31 décembre 2005	65 377	56 409	38 796	41 083	10 478	212 143
Au 31 décembre 2006	60 364	60 260	40 466	45 101	12 513	218 703

III.13 Actifs et Passifs non courants détenus en vue d'être cédés

	31/12/2006	31/12/2005
ACTIFS		
- Immeubles		109
- Activités	12 992	
TOTAL	12 992	109
PASSIFS		
- Immeubles	-	
- Activités	7 059	
TOTAL	7 059	-

Les actifs et passifs non courants destinés à être cédés concernent

- Au 31 décembre 2005: Un ensemble immobilier situé à Puteaux (Région Parisienne)
- Au 31 décembre 2006: les éléments actifs et passifs de la société US Noble System, cédée au cours du 1^{er} trimestre 2007

IV. Notes sur le compte de résultat

IV.1 Incidence de l'effet de change

L'impact de la variation des cours de change sur les composantes du compte de résultat s'établit comme suit :

	2006		2005	
	Données brutes	Hors variation de change	Données Brutes	Hors variation de change
Chiffre d'affaires	1 385 188	1 371 789	1 195 868	1 169 860
Résultat opérationnel	131 341	130 921	106 060	104 282
Résultat financier	-15 386	-15 323	-12 179	-11 352
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	74 051	73 637	60 768	60 631
Résultat net part du groupe	70 915	70 764	58 251	58 258

IV.2 Autres produits de l'activité

	2006	2005
Produit net sur cessions d'immobilisations	1 121	-1 223
Produits net sur cession de titres	2 145	42
Productions immobilisées et transferts de charges	910	894
Subventions	1 238	1 441
Autres	935	68
Total	6 348	2 015

IV.3 Autres produits et charges d'exploitation

	2006		2005	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges de gestion courante	1 999	714	4 246	1 981
Provisions sur actif circulant		3 754		3 292
Provisions pour risques		4 237		1 168
Total	1 999	8 705	4 246	6 441

IV.4 Effectif et rémunérations

Les informations présentées ci-dessous sont relatives à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre du Groupe.

	31/12/2006		31/12/2005	
	Effectif	Charges de Personnel	Effectif	Charges de Personnel
Europe	22 861	456 190	20 774	406 539
Nafta	22 557	343 949	18 740	293 604
Reste du Monde	27 150	148 520	24 272	110 362
Total	72 568	948 659	63 786	810 505
Coût moyen par employé		13,07		12,70

IV.5 Charges externes

Principales natures de charges :	2006	2 005
Loyer et charges locatives immobilier	56 597	49 212
Frais de télécommunication	52 993	49 538
Location entretien de matériel	18 030	15 779
Honoraires	14 132	12 775
Frais de déplacement, mission & réception	17 740	14 141
Consommables	11 607	10 129
Autres	66 166	63 745
TOTAL	237 265	215 319

IV.6 Résultat financier

Coût de l'endettement financier brut

	31/12/2006	31/12/2005
Intérêts financiers sur Oceane	8 258	8 189
Autres intérêts financiers	8 067	4 942
Location financement	1 574	1 042
Charges financières sur engagements de rachat des participations minoritaires	3 503	1 933
Moins value sur cession de titres de placement	230	
TOTAL	21 632	16 106

Autres Produits et charges financières :	31/12/2006	31/12/2005
Différence de change	-256	588
Provisions	33	-70
Variation de la juste valeur des instruments dérivés	-99	166
Autres	-35	200
Total	-357	884

IV.7 Charge d'impôts

Ils s'élèvent à 41,9 Millions d'€ contre 33,1 Millions d'€ au 31 décembre 2005, dont 39,3 millions d'€ d'impôts exigibles et 2,6 million d'€ de charge d'impôts différés.

En milliers d'€:	2006	2005
Résultat Net consolidé	74 051	60 768
(-) Résultat Net des Sociétés Mise en Equivalence	-5	-7
(=) Résultat net consolidé avant mises en équivalence et retraitements	74 046	60 760
(+) Charge d'impôt comptabilisée (1)	+41 909	+33 120
(=) Résultat avant Impôt (2)	115 955	93 880
Taux d'imposition théorique en vigueur en France	34,43%	34,93%
Charge d'impôt théorique	-39 923	-32 792
Perte de valeur des goodwill	-172	-2 006
Différentiel de taux	6 177	6 138
Retraitements IAS 32 & 39	-2 041	-1 405
Païement fondé en actions	-1 761	-220
Actifs d'impôt différés non reconnus	-3 811	-2 315
Différences permanentes et autres	-378	-520
Charge d'impôt effectivement constatée	-41 909	-33 120
Taux d'impôt effectif	36,14%	35,28%

IV.8 Résultat après impôt des activités arrêtées ou en cours de cession

Il n'a été procédé à aucun reclassement sous cette rubrique au titre de l'exercice 2006

IV.9 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, déduction faite des actions auto détenues.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté des effets de toutes actions ordinaires potentielles dilutives.

3.7.1

En K€	31/12/2006	31/12/2005
Résultat net part du Groupe	70 915	58 251
Retraitement stock options et actions gratuites		0
Retraitement de l'Océane	5 736	5 665
Résultat net part du Groupe corrigé	76 651	63 900
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action	37 288 236	35 310 916
Effet dilutif des stocks options	182 265	48 517
Effet dilutif des actions gratuites	74 457	
Effet dilutif de l'Océane	7 587 150	7 521 326
Nombre moyen d'actions utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	45 132 108	42 880 759
Résultat de base par action en €	1,90	1,65
Résultat dilué par action en €	1,69	1,49

Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action

	2006
Actions ordinaires émises au 1er janvier	35 312 416
Actions auto-détenues	-1 500
Océane converties	14 932
Actions émises en novembre 2006	1 962 358
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires au 31 décembre	37 288 236

Le cours moyen de l'action retenu pour calculer l'impact dilutif des options sur actions et actions gratuites a été déterminé à partir des cours disponibles sur la période pendant laquelle les options et les actions gratuites étaient en circulation.

V. Informations sectorielles

L'information sectorielle par zone géographique est présentée ci après :

Exercice 2005 :	Europe	Nafta	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	583 375	484 412	128 081	1 195 868
Résultat opérationnel	47 384	47 494	11 182	106 060
Investissements (incluant les locations financement)	23 293	24 816	6 838	54 947
Amortissements des actifs corporels et incorporels non courants (hors titres)	20 362	21 168	5 131	46 661
Pertes de valeur		5 742		5 742
Actifs alloués :	548 008	432 411	79 478	1 059 897
- non courant	175 454	274 146	40 748	490 348
- courant	372 445	158 265	38 730	569 440
- Actifs détenus en vue d'être cédés	109			109
Passifs alloués (hors capitaux propres) :	482 402	105 204	31 430	619 037
- non courant	222 152	29 515	817	252 484
- courant	260 250	75 689	30 613	366 553

Exercice 2006 :	Europe	Nafta	Reste du Monde	Total
Chiffre d'affaires	654 790	568 923	161 475	1 385 188
Résultat opérationnel	68 210	61 560	1 571	131 341
Investissements (incluant les locations financement)	25 627	25 655	19 478	70 761
Amortissements des actifs corporels et incorporels non courants (hors titres)	20 685	25 202	8 263	54 150
Pertes de valeur	500			500
Actifs alloués :	830 472	420 104	81 794	1 332 370
- non courant	198 578	262 548	38 072	499 198
- courant	631 895	144 563	43 722	820 180
- Actifs détenus en vue d'être cédés		12 992		12 992
Passifs alloués (hors capitaux propres) :	435 365	116 579	41 018	592 962
- non courant	46 053	51 354	3 353	100 760
- courant	389 312	58 166	37 665	485 143
- Passifs détenus en vue d'être cédés		7 059		7 059

La répartition en % du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

Exercice 2005	Europe	Nafta	Reste du Monde	Total
Emission d'appel	39	22	22	30
Réception d'appel	53	72	78	64
Autres	7	7	-	6
TOTAL	100	100	100	100

La répartition en % des investissements d'exploitation par secteur d'activité est la suivante :

Exercice 2005 :	Europe	Nafta	Reste du Monde	Total
Emission d'appel	46	7	24	23
Réception d'appel	46	86	76	70
Autres	8	7	-	7
Total	100	100	100	100

Exercice 2006	Europe	Nafta	Reste du Monde	Total
Emission d'appel	38	15	18	27
Réception d'appel	55	77	76	66
Autres	7	8	6	7
TOTAL	100	100	100	100

Exercice 2006 :	Europe	Nafta	Reste du Monde	Total
Emission d'appel	37	16	22	25
Réception d'appel	58	80	76	72
Autres	5	4	2	3
Total	100	100	100	100

VI Devises étrangères

Devises	Pays	Exercice 2006		Exercice 2005	
		cours Moyen	cours de Clôture	cours Moyen	cours de Clôture
EUROPE :					
Couronne Danoise	Danemark	0,134064	0,134120	0,134197	0,134039
Livre Sterling	Grande-Bretagne	1,465025	1,489203	1,462354	1,459215
Couronne Norvégienne	Norvège	0,124341	0,121389	0,124854	0,125235
Couronne Suédoise	Suède	0,108082	0,110615	0,107790	0,106513
Franc Suisse	Suisse	0,635747	0,622316	0,645870	0,643045
Couronne tchèque	République Tchèque	0,035291	0,036383	0,033580	0,034483
Couronne slovaque	Slovaquie	0,026888	0,029040	0,025913	0,026399
Zloty polonais	Pologne	0,256816	0,261028	0,248733	0,259067
Leu roumain	Roumanie	0,283802	0,295552	0,280000	0,270000
Dinar Tunisien	Tunisie	0,600409	0,584044	0,620306	0,620578
AMÉRIQUE :					
Real Brésilien	Brésil	0,366387	0,355568	0,332881	0,364751
Dollar Canadien	Canada	0,702584	0,654407	0,664588	0,728597
Dollar US	Etats-Unis	0,797096	0,759301	0,804610	0,847673
Peso Argentin	Argentine	0,259267	0,245212	0,274169	0,279619
Peso Mexicain	Mexique	0,073163	0,070284	0,073950	0,079777
Peso Chilien	Chili	0,001476	0,001422		0,001460
Peso dominicain	République dominicaine	0,025529	0,021992	0,027632	0,024698

Devises	Pays	Exercice 2006		Exercice 2005	
		cours Moyen	cours de Clôture	cours Moyen	cours de Clôture
ASIE / PACIFIQUE :					
Yuan	Chine	0,096753	0,097283		0,100184
Dollar Hong Kong	Hong Kong	0,102609	0,097648		0,109321
Yen	Japon	0,006853	0,006272		0,007199
Rupiah	Indonésie	0,000087	0,000084	0,000083	0,000086
Roupie	Inde	0,017597	0,017164	0,018232	0,018674
Dollar Australien	Australie	0,600160	0,599125	0,612924	0,620771
Won Coréen	Corée du Sud	0,000835	0,000816	0,000786	0,000844
Peso Philippin	Philippines	0,015550	0,015493	0,014618	0,015944
Dollar Singapour	Singapour	0,501607	0,495000	0,483217	0,509476

VII. Autres informations

Engagement de garantie apporté à la société IBM dans le cadre du contrat initialement conclu par Teleperformance USA et repris par Merkafon de Mexico

La société Teleperformance USA a conclu en 2004 avec la société IBM un contrat d'une durée de 5 ans portant sur le management de la relation client et plus généralement des prestations de Call Center pour le compte de SPRINT PCS. La société IBM a demandé que la société Teleperformance garantisse la bonne exécution par Teleperformance USA de ce contrat.

La société Teleperformance a apporté cette garantie, et a obtenu une contre garantie à hauteur de 50% par sa filiale TGI.

Suite à divers amendements portant notamment sur la substitution de Teleperformance U.S.A. par la Société Merkafon de Mexico sur ce contrat, I.B.M. a accepté de remplacer la garantie devenue sans objet par celle donnée en sa faveur par la société Merkafon de Mexico. La contre garantie de T.G.I. est maintenue.

La garantie de votre Société est rémunérée par une commission de 0,5% du chiffre d'affaires réalisé sur ce contrat.

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière prévues en application de la convention collective et des dispositions légales concernent pour l'essentiel la France. Ils figurent en provision (cf note III.10), et ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,5%
- Taux de progression des salaires : 2,5%.

VIII. Paiement fondé sur des actions :

Au 24 juin 2004, le groupe a mis en place un programme d'option sur action qui donne droit aux principaux dirigeants et aux cadres supérieurs d'acquérir des actions de la Société.

De plus il existe 2 plans d'options sur action attribués avant le 7 novembre 2002. Les principes de comptabilisation et d'évaluation d'IFRS 2 n'ont pas été appliqués à ces plans.

Au 6 novembre 2006, et suite à l'augmentation de capital,

le nombre d'option sur actions a été revu à la hausse de 38 411 options sur le plan n°1, de 15 349 options sur le plan n°2 et de 45 250 options sur le plan n°3. En contrepartie, le prix d'exercice des options a été ajusté de 29,37 € à 27,60 € pour les plans n°1 et n°2 et de 18,46 € à 17,34 € pour le plan n°3, de telle sorte que le montant total de souscription reste constant pour les bénéficiaires.

Au 2 août 2006, le Groupe a attribué 776 600 actions gratuites de la société aux principaux dirigeants et aux cadres supérieurs dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale du 1er juin 2006. Au 6 novembre 2006, et suite à l'augmentation de capital, le nombre d'actions gratuites a été ajusté portant le nombre d'actions gratuites en circulation à 826 666.

Les caractéristiques des plans de stock-options accordés par Teleperformance sont détaillées ci-dessous :

	Stock options		
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Date de l'Assemblée ayant autorisé les Plans	25.06.01	25.06.01	24.06.04
Nombre total d'options autorisées par l'Assemblée	595 750	239 000	700 000
Nombre total d'options octroyées à des mandataires sociaux	125 000	187 000	170 000
Point de départ d'exercice des options/actions	26.06.05	26.06.05	25.06.08
Date d'expiration	25.06.07	25.06.07	25.06.09
Prix d'exercice des options	29,37 €	29,37 €	18,46 €
Date du conseil d'administration ou du Directoire ayant attribué les Plans	25.06.01	25.06.01	24.06.04

Suite à l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS réalisée en novembre 2006, l'évolution des plans d'option a été la suivante

	Stocks options		
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3
Nouveau prix d'exercice	27,60 €	27,60 €	17,34 €
Options complémentaires octroyées	38 411	15 349	45 250
Options/actions en circulation au 31/12/06	634 161	254 349	745 250
Dont pour les mandataires sociaux au 31/12/06 % du total	133 017 21%	198 994 78,2%	180 981 24,3%
Dont options/actions soumises à la réalisation d'objectif	néant	Néant	Néant

La juste valeur des stocks options à leur date d'émission a été évaluée selon la méthode binomiale par un expert indépendant qui a pris en compte les hypothèses suivantes : taux de volatilité de 26%, et hypothèses de dividende de 0,20 € en 2003, avec un taux de croissance de 5% en continu. Les charges enregistrées au compte de résultat relatives à ce plan ressortent respectivement à 610 K€ en 2005 et 634 K€ en 2006.

Les caractéristiques du plan d'attribution d'actions gratuites octroyées par Teleperformance sont détaillées ci-dessous :

Plan d'actions gratuites

Date de l'Assemblée ayant autorisé le Plan	01.06.06
Nombre total d'attribution d'actions gratuites autorisées par l'Assemblée	800 000
Nombre total d'attribution d'actions gratuites octroyées	776 600
Nombre total d'actions gratuites octroyées à des mandataires sociaux	247 000
Date du Directoire ayant attribué le Plan	02.08.06
Date d'attribution définitive des actions	02.08.08

Suite à l'augmentation de capital en numéraire avec maintien du DPS réalisée en novembre 2006, l'évolution du plan a été la suivante :

Actions gratuites complémentaires octroyées	50 066
Date d'attribution définitive de ce complément d'actions gratuites	3.11.2008
Nombre total d'attribution d'actions gratuites octroyées	826 666
Dont pour les mandataires sociaux au 31/12/06 % du total	262 924 31%
Dont options/actions soumises à la réalisation d'objectif	néant

La juste valeur des actions gratuites à leur date d'octroi a été évaluée selon la méthode Black & Scholes en prenant en compte les hypothèses suivantes : taux de volatilité de 25 %, taux de dividende de 0,90 %, et un taux sans risque de 3,67 %.

La charge enregistrée au compte de résultat relative à ce plan s'élève à la somme de 4 522 k€.

IX. Risques de change :

Le groupe est exposé aux risques de change suivants :

- Risques liés aux opérations de financement des filiales
- Risques liés aux engagements de rachat auprès des minoritaires
- Risques liés aux opérations commerciales effectuées dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement
- Risques de conversion dans le cadre de la consolidation

I. Risques liés aux opérations de financement des filiales

Afin de limiter son exposition au risque de change, le Groupe effectue des emprunts ou avances en devises, destinés à couvrir des prêts effectués à des filiales, libellés dans la même devise et de même échéance ou à procéder à des couvertures de change sous la forme de swaps. Pour limiter l'exposition du Groupe au risque de change, il a été procédé à des opérations de couvertures sur les opérations de financement auprès de filiales, détaillées en note 17 de l'annexe des comptes sociaux.

2. Risques liés aux engagements de rachat auprès des minoritaires

La dette enregistrée au 31 décembre 2006 en dette financière pour un montant de 48 636 K€ dans le cadre du rachat de participations minoritaires se ventile par principale devise comme suit :

Devise (En Milliers)	Dollar US	Real bresilien	Couronne suédoise	Peso argentin	Couronne norvégienne	Francs suisses	EURO
	26 155	5 677	7 782	4 624	36 731	7 791	10 323

La variation du taux de change a contribué à diminuer d'un montant de 2,4 Millions d'€ l'évaluation de la dette liée aux engagements de rachat.

3. Risques liés aux opérations commerciales effectuées dans une devise différente de la monnaie de fonctionnement

Le développement pour certaines sociétés du groupe d'opérations facturées dans une devise différente de celle de leur monnaie de fonctionnement a conduit le groupe à mener une étude, actuellement en cours, dont l'objet est de déterminer les effets sur le résultat opérationnel des variations des taux de change liés à ces transactions commerciales.

Il n'a été procédé à aucune couverture de change sur ces opérations au titre de l'exercice 2006.

4. Risques de conversion dans le cadre de la consolidation

En ce qui concerne l'effet de conversion sur le chiffre d'affaires consolidé du groupe, le tableau ci-dessous indique la répartition du chiffre d'affaires par devise au cours des trois derniers exercices :

	2005		2006	
	Montant	%	Montant	%
Euro	457,3	38,2%	513,1	37,0%
USD	363,6	30,4%	410,9	29,7%
Real Bresilien	113,8	9,5%	133,4	9,6%
Peso Mexicain	76,7	6,4%	89,1	6,4%
Livre anglaise	71,9	6,0%	75,8	5,5%
Dollar canadien	35,4	3,0%	76,2	5,5%
Autres	72,2	6,5%	86,7	6,3%
TOTAL	1 195,8	100%	1 385,2	100%

Sensibilité d'une variation d'un point de l'euro par rapport aux autres devises sur le résultat avant impôt :

Le Groupe estime qu'une hausse générale d'un point de l'euro par rapport aux autres devises réduirait son résultat avant impôt au titre de l'exercice 2006 d'environ 853 k€ (2005 : 803 k€).

X. Information relative aux parties liées :

La société mère n'a entretenu en 2006 aucune relation de quelque nature que ce soit avec les dirigeants (autre que les émoluments ou jetons de présence) et les sociétés mises en équivalence.

Des sociétés contrôlées par M Jacques BERREBI ont perçu des rémunérations qui leur ont été versées par la société mère et/ou ses filiales au titre de leur activité auprès de ces dernières. Ces rémunérations se sont élevées au cours des trois dernières années aux sommes suivantes :

- 2004 : 867 570 €
- 2005 : 420 243 €
- 2006 : 508 201 €

Le montant des rémunérations allouées en 2006 aux dirigeants sous forme de rémunérations et de jetons de présence s'est élevé respectivement aux sommes de 6 495 746 € et 100 000 €.

Un prêt de 2 Millions d'USD a été alloué par la société Teleperformance Group Inc au président de Teleperformance USA, Dominic Dato.

Relations de la société avec les dirigeants :

- Monsieur Michel PESCHARD bénéficie d'une indemnité de départ supplémentaire aux indemnités légales et conventionnelles conformément à l'autorisation du Conseil de Surveillance du 16 mars 2006. Cette indemnité égale à la rémunération totale perçue au cours de l'année précédant la cessation de ses fonctions a fait l'objet d'une provision dans les comptes de la société conformément à la norme IAS 19.

- Messieurs Daniel JULIEN, Jacques BERREBI et Christophe ALLARD ont signé une convention de non concurrence avec le groupe, convention autorisée par le Conseil de Surveillance du 16 mars 2006 et dont les modalités sont présentées dans la partie 3.4.3 « Rémunérations des organes de Direction et de Surveillance » du document de référence.

- Les dirigeants bénéficient de 512 992 options et de 262 924 actions gratuites qui leur ont été allouées au titre des 3 plans de stock-option en cours et du plan d'attribution d'actions gratuites octroyées en 2006.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Teleperformance S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme selon les modalités décrites dans les notes I-(o) et III.I annexes aux états financiers consolidés. Nous avons

examiné les modalités de mise en oeuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que les notes I-(o) et III.I donnent une information appropriée.

- La note I - (q) annexe aux états financiers consolidés décrit le traitement comptable retenu pour les engagements de rachat des participations minoritaires en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur ce sujet. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux de ce référentiel, et que la note I - (q) donne une information appropriée à cet égard sur les hypothèses et les options retenues par la société.

- Les notes I - (r) et VIII annexes aux états financiers consolidés décrivent les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions et plus particulièrement du plan d'attribution d'actions gratuites. Ce plan a fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, à revoir les calculs effectués et à vérifier que les notes I - (r) et VIII fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les commissaires aux comptes

Mérignac et Maisons-Alfort, le 27 avril 2007

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

BDO MG SOFINTEX

Membre de BDO

Eric Junières
Associé

Jean Guez
Associé

3.7.2

Comptes sociaux et rapport des commissaires aux comptes

**Comptes sociaux
(normes comptables françaises)**

Rapport des commissaires aux comptes p. 133**Comptes sociaux (normes comptables françaises)**

Les comptes sociaux de Teleperformance pour les exercices clos le 31 décembre 2004, 2005 et 2006 ont été établis selon les normes comptables françaises, et se présentent comme suit

- Bilan	p. 118
- Compte de résultat	p. 120
- Tableau des flux de trésorerie	p. 121
- Annexe aux comptes sociaux	p. 122 à 132

Bilan au 31 décembre

ACTIF (En €)	Note	2006	2005	2004
Immobilisations incorporelles nettes	I	31 017	53 872	190 613
Immobilisations corporelles nettes	I	4 930 820	5 506 714	6 425 477
Immobilisations financières nettes				
Titres de participation		427 805 864	381 306 030	379 563 437
Créances rattachées à des participations		50 241 480	67 710 597	46 158 596
Autres		434 819	337 069	350 457
TOTAL des immobilisations financières		478 482 163	449 353 696	426 072 490
TOTAL actif immobilisé		483 444 000	454 914 282	432 688 580
Actif circulant				
Avances et acomptes versés sur commandes				2 545
Clients et comptes rattachés		14 935 684	22 772 035	12 536 486
Autres créances		12 771 751	14 918 390	15 143 524
Valeurs mobilières de placement	4	306 558 377	68 464 866	75 708 755
Disponibilités		7 943 075	742 952	528 913
Charges constatées d'avance		527 230	33 278	538 292
TOTAL actif circulant	5	342 736 117	106 931 521	104 458 515
Charges à répartir sur plusieurs exercices		778 155	1 556 310	2 432 568
Ecarts de conversion actif	18	1 202 283	1 408 179	3 472 118
TOTAL actif		828 160 555	564 810 292	543 051 781

Bilan au 31 décembre

PASSIF (En €)	Note	2006	2005	2004
Capital		118 014 183	88 281 040	88 281 040
Primes d'émission, fusion, apport		406 311 168	178 932 275	178 932 275
Réserve légale		8 828 104	8 828 104	8 746 460
Autres réserves *		26 406 669	24 406 669	21 906 669
Report à nouveau		10 141 868	9 138 431	342 084
Résultat de l'exercice		48 650 339	13 597 162	20 523 976
Acompte sur dividendes				-5 296 862
Provisions réglementées		21 493	41 182	
TOTAL capitaux propres	6	618 373 824	323 224 863	313 435 642
Provisions pour risques et charges	8	1 361 354	971 428	1 702 082
Dettes				
Dettes financières		180 415 335	217 069 273	207 648 957
Avances et acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 329 748	2 829 924	1 742 912
Dettes fiscales et sociales		2 593 383	3 424 796	1 846 518
Autres dettes		22 194 668	15 858 809	13 411 222
Produits constatés d'avance		9 124		402 759
TOTAL dettes **	9	207 542 258	239 182 802	225 052 368
Ecart de conversion passif	18	883 119	1 431 199	2 861 689
TOTAL passif		828 160 555	564 810 292	543 051 781
* Dont réserve de plus-value à long terme		-	-	1 906 669
** Dont à plus d'un an		506 726	174 341 366	188 440 339

Compte de résultat au 31 décembre

(En euros)	Note	2006	2005	2004
Produits d'exploitation				
Chiffre d'affaires	10	34 600 546	33 565 498	26 386 486
Subventions d'exploitation		0	0	0
Reprises sur amortissements et provisions		184 955	19 120	148 437
Autres produits		128 305	8 977	139 490
TOTAL		34 913 806	33 593 595	26 674 413
Charges d'exploitation				
Achats et charges externes		14 922 965	13 355 717	8 342 175
Impôts, taxes et versements assimilés		1 026 909	881 586	802 033
Salaires et charges sociales		5 422 860	5 235 290	4 087 616
Dotations aux amortissements et provisions		2 027 783	1 720 938	2 122 137
Autres charges		101 216	91 502	98 267
TOTAL		23 501 733	21 285 033	15 452 228
Résultat d'exploitation	10	11 412 073	12 308 562	11 222 185
Produits financiers *				
Produits nets des titres de participation		18 197 926	11 868 610	11 828 780
Produits des créances de l'actif immobilisé		3 980 650	2 114 355	1 835 334
Autres intérêts et produits assimilés		5 693 297	3 862 412	3 893 950
Reprises sur provisions et transferts de charges		8 885 850	2 785 171	578 273
TOTAL		36 757 723	20 630 548	18 136 337
Charges financières **				
Dotations aux amortissements et provisions		367 996	5 881 029	5 550 351
Intérêts et charges assimilées		8 951 033	9 137 770	7 466 949
TOTAL		9 319 029	15 018 799	13 017 300
Résultat financier	11	27 438 694	5 611 749	5 119 037
Résultat courant avant impôt		38 850 767	17 920 311	16 341 222
Montant net				
- des plus-values sur cessions d'actifs immobilisés		12 884 344	4 580	6 604 909
- des autres produits et charges exceptionnels		196 346	-384 359	251 297
- des reprises sur amortissements et provisions		1 747 684	281 254	0
Résultat exceptionnel	12	14 828 374	-98 525	6 856 206
Impôts sur les bénéfices	13	5 028 802	4 224 624	2 673 452
Résultat net		48 650 339	13 597 162	20 523 976
* Dont produits concernant les entreprises liées		30 952 223	15 587 921	14 560 779
** Dont charges concernant les entreprises liées		0	5 600 000	4 120 000

Tableau des flux de trésorerie

(En milliers d'€)	2006	2005	2004
I Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net	48 650	13 597	20 524
Dépréciations et amortissements des actifs immobilisés	1 471	1 673	1 752
Variations des autres provisions	-9 893	2 843	5 197
Plus ou moins-values de cessions d'actifs immobilisés et de titres	-12 432	-4	-6 605
Marge brute d'autofinancement	27 795	18 109	20 868
Variation du besoin en fonds de roulement	-4 519	-3 885	8 211
Flux net de trésorerie, généré par l'activité	+23 277	14 224	29 079
II Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations			
Incorporelles et corporelles	-765	-148	-1 046
Titres de participation	-15 340	-6 274	-99 012
Autres immobilisations financières	-10 797	-22 587	-44 290
Augmentation des charges à répartir			-92
Cessions et réductions d'immobilisations			
Incorporelles et corporelles	1 825	48	5 381
Titres de participation	6 015	292	2 552
Autres immobilisations financières	28 404	2 869	19 738
Flux net de trésorerie, lié aux opérations d'investissement	9 342	-25 800	-116 769
III Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentations des capitaux propres	257 112		
Dividendes versés	-10 594	-3 531	-12 358
Ecart de conversion actif / passif			
Remboursement des dettes financières	-38 119	-14 512	-18 804
Augmentation des dettes financières	4 275	22 587	
Flux net de trésorerie, lié aux opérations de financement	212 674	4 544	-31 162
Variation de la trésorerie	245 293	-7 032	-118 852
Trésorerie d'ouverture	69 208	76 240	195 092
Trésorerie de clôture	314 501	69 208	76 240

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Faits caractéristiques de l'exercice

(k€ : milliers d'Euros)

1. Opérations sur titres

1.1 Acquisitions

La société Teleperformance a procédé à l'acquisition de 68 % du capital de la société suisse SCMG pour la somme de 7,8 Millions d'€.

La société Teleperformance a augmenté sa participation de :

- 26,01 % dans le capital de la société argentine FST. Son pourcentage de détention s'établit désormais à 92,50 %,
- 29,15 % dans le capital de la société argentine CITYTECH. Son pourcentage de détention s'établit désormais à 92,50 %,
- 10 % dans le capital de la société allemande ALL BY PHONE.

Les acquisitions de titres des sociétés S.C.M.G., F.S.T. et CITYTECH font l'objet de clauses de révision de prix assises sur la réalisation de résultats futurs.

Une estimation provisoire du coût d'entrée de ces titres à la date de transaction a été réalisée dès lorsque que cet ajustement est considéré comme probable et qu'il peut être mesuré de manière fiable ; ce complément de prix a été comptabilisé en dette sur immobilisations. Cette estimation pourra être ajustée ultérieurement en fonction du prix définitif.

1.2 Opération d'échange

La réorganisation du réseau au Canada s'est traduite par l'échange des titres de participation détenus dans la société Teleperformance Canada et Marusa Marketing contre des titres de la société de management TGI (filiale à 100% de Teleperformance) pour un montant de 24 Millions d'€. Cette opération a dégagé une plus-value avant impôt d'un montant de 12,4 Millions d'euros.

1.3 Souscription à des augmentations de capital

La société Teleperformance a souscrit :

- à l'augmentation de capital en numéraire de la société Teleperformance à hauteur de 10 Millions d'€,
- à l'augmentation de capital en numéraire de la société brésilienne SPCC, à hauteur de 6,7 Millions d'€, augmentant ainsi son pourcentage de détention de 9,40 %.
- à l'augmentation de capital de la SET (Belgique) pour un montant de 670K€.

1.4 Cessions

La société Teleperformance a cédé au cours de l'année 2006 :

- l'intégralité de sa participation dans le complexe hôtelier Byblos en Espagne,
- la « branche études », à savoir :
- l'intégralité de sa participation dans la société italienne GRANDI NUMERI ,
- le fonds de commerce « Etudes » donné en location gérance à sa filiale TeleperformanceFrance.

L'intégralité de la participation détenue dans la société Noble Systems a été cédée en février 2007. Le prix de cession étant supérieur à la valeur nette des titres comptabilisés, les dépréciations antérieurement constatées ont été partiellement reprises à hauteur de 8,5 Millions d'euros.

2. Augmentation de capital

Par décision du Directoire du 3 novembre 2006, la société Teleperformance a procédé à une augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 259 Millions d'€ par émission de 11 774 148 actions nouvelles au prix unitaire de 22 € dont 2,50 € de valeur nominale et 19,50 euros de prime d'émission, à raison d'une action nouvelle pour 3 actions anciennes. Conformément à la possibilité offerte par l'article L239-9 du Code de commerce, la société a choisi d'imputer les frais relatifs à cette augmentation de capital sur le montant de la prime d'émission afférente à cette augmentation. Cette imputation s'est effectuée pour son montant net d'impôt, soit la somme de 4,3 Millions d'€.

3. Cession d'un ensemble immobilier

La cession au mois d'octobre 2006 de l'ensemble immobilier de Puteaux a dégagé une plus value nette d'impôt de 673 k€.

4. Emprunt obligataire OCEANE

Les demandes de conversion de ces obligations en actions au cours de l'année 2006 ont donné lieu à la création de 119 109 actions nouvelles d'une valeur nominale égale à 2,50 € chacune.

La société a par ailleurs décidé de mettre en œuvre la clause d'amortissement anticipé pour les titres non convertis à la date du 14 février 2007 ; il a été procédé à la conversion de 7 393 256 obligations en 7 866 365 actions nouvelles, portant jouissance au 1^{er} janvier 2007.

Le Directoire a confirmé le remboursement en date du 23 février 2007 des 15 517 obligations non converties.

En conséquence, il n'y a plus aucune Océane en circulation au 23 février 2007.

Principes, règles et méthodes comptables (k€ : en milliers d'€)

Les comptes annuels sont établis et présentés en conformité avec :

- le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999
- la loi n° 83 353 du 30 avril 1983
- le décret 83 1020 du 29 novembre 1983
- les règlements comptables :
 - 2000-06 et 2003-07 sur les passifs
 - 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs
 - 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec la réglementation française en vigueur.

Titres de participation

Les titres de participation figurent au bilan pour leur prix d'acquisition. A compter de cet exercice, les droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes liés à l'acquisition sont inclus dans le coût d'acquisition de ces titres (PCG art. 321-I et 321-I5).

Les titres de participation sont dépréciés lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en utilisant la méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie en

fonction des hypothèses suivantes :

- Prévisions à court terme sur 3 ans propre à l'entreprise et à la zone géographique concernée puis hypothèses de croissance organique du chiffre d'affaires de 2%, sur une durée de 7 ans,

- Taux d'actualisation déterminé par zone géographique à savoir :

- Europe : 8,900 %,
- Grande Bretagne : 9,081%,
- NAFTA : 10,365 %,
- Brésil : 13,050 %.

- Valeurs terminales calculées à l'horizon des 10 ans sans prise en compte d'un taux de croissance perpétuelle.

Le cas échéant, ont été également prises en compte les synergies consécutives à l'intégration de l'entreprise acquise aux activités du Groupe, ainsi que la valeur stratégique de cette entreprise pour le Groupe.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation figurent au niveau du résultat financier, à l'exception des reprises sur cessions de titres qui sont reclassées le cas échéant en résultat exceptionnel.

NOTE I - DETAIL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (EN K€)

	Brut	Amortissements et provisions	Net 2005	Net 2005
Immobilisations incorporelles	363	332	31	54
Immobilisations corporelles	10 583	5 651	4 932	5 506
* Terrains	942	-	942	1 082
* Constructions	6 900	3 761	3 139	3 804
* Autres	2 741	1 890	851	620
Immobilisations financières	482 592	4 110	478 482	449 354
* Participations	424 727	2 552	422 175	375 674
* Titres immobilisés - actions de préférence	5 632		5 632	5 632
* Créances rattachées	50 570	329	50 241	67 710
* Autres	1 663	1 229	434	338
TOTAL	493 538	10 093	483 445	454 914

NOTE 2 - VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS BRUTES (EN K€)

	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	475		112	363
Immobilisations corporelles	11 685	766	1 868	10 583
* Terrains	1 082	-	140	942
* Constructions	7 722	249	1 071	6 900
* Autres	2 881	517	657	2 741
Immobilisations financières	463 739	66 605	47 752	482 592
* Titres de Participation	388 491	54 794	18 558	424 727
* Titres immobilisés - actions de préférence	5 632			5 632
* Créances rattachées	68 039	11 370	28 839	50 570
* Autres	1 577	441	354	1 664
TOTAL	475 899	67 371	49 732	493 538

Immobilisations financières brutes - Titres de participation

Ce poste enregistre les opérations suivantes (en k€) :

	Total
Valeur brute au 31 décembre 2005	388 491
Acquisitions et souscriptions aux augmentations de capital :	31 225
FST (Argentine)	3 387
Citytech (Argentine)	702
All by phone	750
Teleperformance France	10 000
SPCC (Brésil)	6 672
Plurimarketing (Portugal)	192
SET (Belgique)	670
Telemarket (Hollande)	397
SCMG (Suisse)	7 808
TP Canada	647

Echange de titres	12 009
TGI	23 569
Teleperformance Canada et Marusa	- 11 560
Cessions et réductions de prix de l'exercice	-6 998
Grandi Numeri (Italie)	104
Teleperformance Ouest	77
Plurimarketing (Portugal)	665
SET (Belgique)	67
Teleperformance Autriche	4
Teleperformance Allemagne	29
Hôtel Byblos	4 325
NSDI *	1 727
Valeur brute au 31 décembre 2006	424 727

* La participation de Teleperformance dans la société NSDI a été cédée pour la somme de 1 dollar U.S. à Monsieur J. K NOBLE. Ces titres étaient dépréciés en totalité à la clôture de l'exercice précédent.

Le tableau des filiales et participations est joint à la présente annexe.

Créances rattachées à des participations

Elles s'élèvent à 50,6 Millions d'euros et concernent les sociétés suivantes (en k€) :

	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006	Dont à plus d'un an
Fonomerk	329	-	-	329	329
Telehippines	1 450	-	84	1 367	1 367
Teleperformance Bresil	-	8 000	-	8 000	-
Mm Group Holding	22 326	3 236	-	25 562	25 562
TGI	35 293	-	22 586	12 706	6 353
Merkafon De Mexico	6 358	-	3 890	2 468	-
Teleperformance France	2 000	-	2 000	-	-
FST (Argentine)	264	-	186	78	-
Autres	19	143	102	60	-
Total	68 039	11 379	28 848	50 570	33 611

NOTE 3 - VARIATION DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (EN K€)

Variations	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Immobilisations incorporelles	421	23	112	332
Immobilisations corporelles	6 179	665	1 193	5 651
* Constructions	3 918	416	573	3 761
* Autres	2 261	249	620	1 890
Immobilisations financières	14 385	-	10 275	4 110
* Participations	12 817	-	10 265	2 552
* Titres immobilisés - actions de préférence	-	-	-	-
* Créances rattachées	329	-	-	329
* Autres	1 239	-	10	1 229
TOTAL	20 985	688	11 580	10 093

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont amorties suivant le mode linéaire en fonction de leur nature et d'après le plan correspondant à leur durée réelle d'utilisation dans l'entreprise :

Logiciels	3 ans linéaire
Constructions (*)	15 à 25 ans linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 ans linéaire
Autres immobilisations	5 à 10 ans linéaire

En ce qui concerne les logiciels, ces derniers font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 12 mois.

(*) selon la nature de l'immeuble et du type de composant

Immobilisations financières - Titres de participation. Dotations de l'exercice

Aucune dotation n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Reprises de l'exercice

Les reprises de provisions constatées au cours de l'exercice 2006 concernent les sociétés suivantes :

	Montant (en k€)
* N.S.D.I.	1 727
* Noble	8 538
TOTAL	10 265

NOTE 4 - ACTIF CIRCULANT : VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 306,6 Millions d'€. Elles sont constituées à hauteur de 166,6 Millions d'€ de Sicav monétaires et de fonds communs de placement dont les valeurs liquidatives au 31 décembre 2006 s'élèvent au même montant, et de certificats de dépôt pour 140 Millions d'€.

NOTE 5 - ECHEANCE DE L'ACTIF CIRCULANT AU 31 DECEMBRE 2006 (EN K€)

Montant brut	Total	Dont à un an au plus
* Clients et comptes rattachés (1) (2)	16 226	16 097
* Autres créances (3)	13 198	6 406
* Avances et acomptes versés	-	-
* Valeurs mobilières de placement	306 558	306 558
* Disponibilités	7 943	7 943
* Charges constatées d'avance	527	527
TOTAL	344 452	337 531
(1) dont factures à établir	353	353
(2) dont créances douteuses	1 447	-
(3) dont produits à recevoir	1 090	1 090

La variation des provisions pour dépréciation des créances s'analyse comme suit :

Variations	01/01/2006	Augmentation	Diminution	31/12/2006
Clients et comptes rattachés	1 219	104	32	1 291
Autres créances	485	-	58	427
Total	1 704	104	90	1 718

NOTE 6 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (EN K€)

	Totaux
Solde au 31 décembre 2005	323 225
* Augmentation de capital	257 112
* Dividende versé au titre de l'exercice 2005	-10 594
* Résultat de l'exercice	48 650
* Amortissements dérogatoires	-19
Solde au 31 décembre 2006	618 374

Le capital social au 31 décembre 2006 est composé de 47 205 673 actions de 2,50 €.

NOTE 7 - CHARGES A REPARTIR

Le montant des charges à répartir s'élève à 0,8 Million d'€ au 31 décembre 2006. Elles sont constituées des frais d'émission de l'Océane non encore amortis.

NOTE 8 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

La variation de ce poste s'analyse comme suit (en milliers d'€):

	01/01/2006	Augmentation	Diminution		31/12/2006
			A	B	
Risque de change	281	368	-	281	368
Risques et litiges prud'homaux	40	-	-	-	40
Impôt	153	-	-	153	-
Engagement de retraite	291	456	-	-	747
Risques filiales	206	-	-	-	206
TOTAL	971	824	-	434	1 361

A: Reprises utilisées

B: Reprises non utilisées

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et d'avantages postérieurs à l'emploi prévus en application de la convention collective, des dispositions légales et des décisions du Conseil de Surveillance figurent en provisions et ont été évalués selon la méthode des unités de crédit projetées avec les hypothèses actuarielles suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,5 %
- Taux de progression des salaires : 2,5 %.

Les écarts actuariels sont enregistrés dans le compte de résultat de la période.

Les créances et dettes en devises hors de la zone Euro sont également inscrites au bilan pour leurs contre-valeurs au cours de clôture. Des écarts de conversion actifs ou passifs sont constatés dans les comptes de bilan.

NOTE 9 - ECHEANCES DES DETTES (EN K€)

Certains emprunts sont soumis au respect de ratios financiers détaillés au paragraphe facteurs de risques du document de référence. La Société au 31 décembre 2006 respecte l'ensemble des ratios financiers.

	Montant brut	A un an ou plus	A plus d'un an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
* Emprunt obligataire convertible (1)	161 478	161 478	-	-
* Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	18 430	18 430	-	-
* Autres dettes financières	507	-	507	-
Sous total Dettes Financières	180 415	179 908	507	-
* Dettes d'exploitation (3)	4 923	4 923	-	-
* Dettes sur immobilisations (*)	5 055	5 055	-	-
* Autres dettes (4)	17 140	1 774	15 366	-
* Produits constatés d'avance	9	9	-	-
TOTAL	207 542	191 669	15 873	-
(1) dont intérêts courus	5 154	5 154	-	-
(2) dont concours bancaires	-	-	-	-
(3) dont factures non parvenues	415	415	-	-
(4) dont charges à payer	1 771	1 771	-	-

(*) Il s'agit des compléments de prix restant dus sur les acquisitions de titres de participation.

NOTE IO - RESULTAT D'EXPLOITATION (EN K€)

Ventilation du chiffre d'affaires	Montant
* Assistance technique	18 234
* Location gérance	6 226
* Activité commerciale	7 644
* Loyers et charges locatives	1 015
* Autres	1 482
TOTAL	34 601

Le résultat d'exploitation au 31 décembre 2006 fait ressortir un bénéfice de 11 412 k€. L'effectif moyen est de 33 personnes, dont 29 cadres et agents de maîtrise et 4 employés.

NOTE II - RÉSULTAT FINANCIER (EN K€)

	Montant
* Dividendes	18 198
* Provisions sur titres de participation (net)	8 537
* Autres provisions pour dépréciation (net)	68
* Provisions pour perte de change (net)	-87
* Différences de change	-30
* Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	2 458
* Charge nette d'intérêts sur placements financiers	-1 705
TOTAL	27 439

NOTE I2 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (EN K€)

Le résultat exceptionnel dégagé au cours de l'exercice 2006 fait ressortir un bénéfice de 14 828 k€.

	2006		2005	
	Produits	Charges	Net	Net
Opérations en capital	32 740	19 855	12 885	45
* Immobilisations corporelles et incorporelles	2 277	964	1 313	15
* Immobilisations financières	30 463	18 891	11 572	-11
* Autres opérations en capital				41
Opérations de gestion	196		196	-425
Reprises / Dotations sur amortissements et provisions	1 750	3	1 747	282
TOTAL	34 686	19 858	14 828	- 98

NOTE 13 - REPARTITION DU MONTANT GLOBAL DES IMPOTS SUR LES BENEFICES ET SITUATION FISCALE DIFFEREE OU LATENTE (EN K€)

	Résultat avant impôts	Impôts			Résultat après impôts
		(A) Théorique	(B) Retraitements	Dû	
Résultat courant	38 851	11 142	-6 639	4 503	34 348
* Court terme (34,43%)	30 314	10 437	-5 934	4 503	25 811
* Long terme (8,264%)	8 537	705	-705	0	8 537
Résultat exceptionnel	14 828	1 625	-1 099	526	14 302
* Court terme (34,43%)	1 526	526	-	526	1 000
* Long terme (8,264%)	13 302	1 099	-1 099	-	13 302
TOTAL	53 679	12 767	-7 738	5 029	48 650

Les économies d'impôts réalisées dans le cadre de l'intégration fiscale du fait de l'utilisation des déficits fiscaux provenant des filiales ne sont pas constatées en résultat dans la société mère et figurent en dettes pour un montant de 15 367 k€.

Accroissements et allègements futurs de la dette d'impôt

	Montant brut	Impôt
Nature des accroissements	Néant	Néant
Nature des allègements	-	-
* Provisions taxées déductibles ultérieurement	-	-
Organic	66	23
Participation construction	15	5
Retraite	456	157
Total	537	185
* Moins value nette à long terme	7 876	-

Les sociétés composant le périmètre d'intégration fiscale pour l'exercice 2006 sont les suivantes :

Teleperformance, SR MARKETING SERVICES, NEW WAY, SR SANTE, JRT PARTICIPATIONS, Teleperformance MIDI AQUITAINE et Teleperformance FRANCE.

La convention d'intégration retenue est celle qui a été préconisée par l'Administration Fiscale dans son instruction du 23 juillet 1993, la charge d'impôts supportée par les filiales étant égale à celle qu'elles auraient supportée en l'absence d'intégration.

NOTE 14 - RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES (EN K€)

Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments du bilan et du compte de résultat correspondant aux sociétés consolidées par intégration globale.

BILAN	Montant net
Actif	
* Titres de participation	422 172
* Créances rattachées à des participations	50 181
* Autres immobilisations financières	5 632
* Créances clients et comptes rattachés	12 874
* Autres créances	8 327
Passif	
* Provisions pour risques	190
* Dettes financières	340
* Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 681
* Autres dettes	15 385

COMPTE DE RESULTAT	Montant net
Produits	
* Chiffre d'affaires	26 312
* Produits de participations	17 996
* Autres produits financiers	6 275
* Reprises de provisions	8 537
Charges	
* Autres charges externes	9 449
* Charges financières	-
* Dotations aux provisions	-

NOTE 15 - NOTE CONCERNANT LES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations de toute nature allouées pour l'exercice 2006 aux membres du Directoire s'élève à 2 058 k€ contre 1 647 k€ en 2005, et aux membres du Conseil de Surveillance à 210 k€, soit le même montant qu'en 2005.

Le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de Surveillance s'élève pour le même exercice à 100 k€ contre 84,5 k€ en 2005.

NOTE 16 - ETAT DES POSITIONS DE LA SOCIETE FACE AU RISQUE DE TAUX D'INTERETS

Au 31 décembre 2006, l'exposition de la société au risque de taux se résume ainsi : (exprimé en milliers d'€)

	Montant brut	A un an ou plus	A plus d'un an et à 5 ans ou plus	A plus de 5 ans
Actifs financiers				
* Prêts et avances groupe	50 570	16 960	33 610	
Dont - taux fixe				
- taux variable	50 570	16 960	33 610	
Dettes financières				
* Emprunt OCEANE (1)	161 479	161 479		
* Emprunts auprès des établissements de crédit	18 429	18 429		
* Emprunts et dettes financières divers (dépôts reçus)	507		507	
Dont - taux fixe	161 479	161 479		
- taux variable	18 429	18 429		

(1) Les informations relatives à l'emprunt OCEANE figurent en note III-II de l'annexe aux comptes consolidés.

NOTE 17 - ETAT DES POSITIONS DE LA SOCIETE FACE AU RISQUE DE CHANGE

Au 31 décembre 2006, l'exposition de la société au risque de change se résume ainsi : (exprimé en milliers d'Euros)

	Montants nets en devises au 31 décembre 2006
Actifs financiers	
* Prêts et avances groupe	
Dollar américain	(*) (**) (***) 20 154
Livre sterling	(****) 17 132
Dettes financières	
* Emprunts auprès des établissements de crédit	
Dollar américain	(*) (***) 5 154
Livre sterling	(****) 1 762

(*) Des prêts en dollars US pour un montant global de 3,3 Millions de \$ consentis aux filiales américaines (Merkafon de Mexico pour 3,2 Millions de \$ et FST pour un montant de 0,1 Million de \$) sont couverts par des emprunts contractés auprès d'établissements financiers, libellés dans la même devise.

(**) Des prêts en dollar US consentis à la filiale américaine TGI (15 Millions de \$) ont fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'un swap.

(***) Un prêt en dollar US consenti à la société Telephilippines pour 1,8 Millions de \$, a fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'une avance en devise.

(****) Le prêt en livres sterling consenti à la filiale anglaise MM GROUP (17,1 Millions de £) a également fait l'objet d'une couverture de change sous la forme d'un swap à hauteur de 13,2 Millions de £ et d'une avance en devise pour 1,8 Million de £.

NOTE 18 - ETAT DES ECARTS DE CONVERSION SUR DETTES ET CREANCES LIBELLEES EN MONNAIES ETRANGERES (EN K€)

Postes concernés	Ecart actif			Ecart passif
	Total	Compensé par couverture de change	Provision pour risque	
	Ecart passif			Total
* Créances d'exploitation	237	-	237	41
* Créances rattachées	131	833	131	6
* Autres créances	-	-	-	
* Dettes d'exploitation	-	-	-	3
* Dettes financières	-	1	-	833
TOTAL	368	834	368	883

NOTE I9- NOTE CONCERNANT LES ENGAGEMENTS FINANCIERS (EN K€)

ENGAGEMENTS DONNES	Total	Dont filiales
CAUTIONS	-	-
GROUPE VIVACTIS (1)	877	-
WSA (2)	1 000	-
DESIGN BOARD (3)	750	-
Cautions auprès des établissements bancaires pour des emprunts contractés par des filiales		
BNP Paribas (Teleperformance Suisse)	91	91
BNP Paribas (Teleperformance Autriche)	330	330
HSBC (Iberphone)	3 000	3 000
Crédit du Nord (Noble Systems corp)	482	482
Crédit du Nord (Teleperformance Group Inc)	3 736	3 736
BNP Paribas (In & Out)	360	360
Sociétés de crédit-bail (In & Out)	990	990
TOTAL	11 616	8 989

(1) Le bénéficiaire est l'acquéreur des filiales du pôle santé dans le cadre de la garantie d'actif et de passif (garantie dégressive jusqu'au 30 juin 2007).

(2) Le bénéficiaire est SRMS dans le cadre de la garantie d'actif et de passif donnée par cette dernière aux acquéreurs des sociétés WSA et Kalee (garantie dégressive jusqu'au 31 décembre 2007).

(3) Le bénéficiaire est l'acquéreur de la société Design Board. Cette caution a été donnée conjointement et solidairement avec la société SRMS (garantie dégressive jusqu'au 31 décembre 2008).

GARANTIE DONNEE

Garantie de la bonne exécution par Merkafon de Mexico du contrat avec la société IBM depuis le 1^{er} mai 2006 (expirant le 31 décembre 2008) pour un montant maximum de 40 Millions de USD.

ENGAGEMENTS DERACHAT AUPRES DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES :

Lors de certaines acquisitions, la Société a consenti à des actionnaires minoritaires de certaines de ses filiales des engagements de rachat de leur participation.

Ces engagements calculés sur la base des contrats liant la Société à ces actionnaires sont évalués au 31 décembre 2006 à la somme de 20 308 k€. Ce montant est révisé annuellement en fonction des performances des filiales concernées et de l'évolution des taux de change.

ENGAGEMENTS REÇUS

Garantie reçue

Garantie reçue de TGI à hauteur de 50% sur la bonne exécution du contrat par Merkafon de Mexico auprès de la société IBM depuis le 1^{er} mai 2006 jusqu'au 31 décembre 2008.

Clause de retour à meilleure fortune :

La Société avait consenti en 2005 à sa filiale belge un abandon de créance de 1 560 000 €; cet abandon de créance était assorti d'une clause de retour à meilleure fortune liée à la situation nette de la société et au résultat de son activité. Ces conditions n'ayant pas été remplies, cette clause n'a à ce jour pas été mise en application.

Garanties de passif reçues dans le cadre d'acquisitions d'actions :

La Société a pris au cours de l'exercice et des exercices antérieurs des participations majoritaires dans diverses sociétés. Tous les contrats d'acquisition d'actions afférents à ces prises de participation stipulent un engagement de la part des vendeurs à indemniser la Société pour tout passif antérieur non révélé ou pour tout actif irrécouvrable lors de l'acquisition. La durée de chacun de ces engagements est selon le cas de 2 ou 3 ans à compter de la date du transfert des actions pour les passifs autres que les passifs de nature fiscale ou sociale, et pour ces derniers la date de prescription légale applicable. Ces engagements sont pour la plupart garantis par des sommes mises sous séquestre auprès d'un intermédiaire habilité, qui ne seront libérées qu'à l'expiration d'une durée de 2 à 4 ans en moyenne.

Droits individuels de formation :

Aucune demande d'heures de formation dans le cadre de la loi 2004-391 du 4 mars 2004, n'est intervenue au 31 décembre 2006. Le montant de l'engagement n'est pas significatif.

ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

Convention de non concurrence entre la société et Monsieur Christophe ALLARD autorisée par le conseil de surveillance du 16 mars 2006.

Les modalités de cette convention sont présentées dans la partie 3.4.3 *Rémunérations des organes de Direction et de Surveillance* du document de référence.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2006

En 000 Monnaies locales

	<i>Capital</i>	<i>Cours moyen</i>	<i>Cours fin de mois</i>	<i>Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats</i>
I - Renseignements détaillés				
Filiales dont la valeur brute est supérieure à 1% du capital de la société mère				
A - Filiales (détenues à plus de 50 % par la société)				
SR SANTE 6-8, rue Firmin Gillot 75015 Paris	3 750 EUR			1 911 EUR
SR MARKETING SERVICES 6-8, rue Firmin Gillot 75015 Paris	17 969 EUR			17 518 EUR
ALL BY PHONE Wendenstrasse 377 20537 Hambourg ALLEMAGNE	30 EUR			1 633 EUR
CENTRUM INWESTYCYJNE Ujannapol 3 03-236 Warszawa POLOGNE	50 PLN	0,256 816	0,261 028	5 328 PLN
INFOMOBILE 6, rue Hélène BOUCHER 78286 Guyancourt Cedex	116 EUR			301 EUR
LUXEMBOURG CALL CENTERS 4, bd Joseph II 1840 Luxembourg	500 EUR			45 079 EUR
MM GROUP HOLDINGS 17-54 Hartfield Road SW 19 3SE Londres ANGLETERRE	473 GBP	1,465 026	1,483 129	4 292 GBP
INVERPANAMERICA Av Cuauhtemoc 400 64000 Monterrey NL MEXIQUE	89 787 MXP	0,073 163	0,070 284	-52 MXP
Teleperformance BRASIL Rua Florencio de Abreu 623 01029 001 Sao Paulo BRESIL	32 054 BRC	0,366 387	0,355 568	4 618 BRC
NOBLE SYSTEM 4151 Ashford Dunwoody Road 30319-1462 Atlanta Georgia USA	127 USD	0,797 096	0,759 301	9 021 USD
TEHCITY SOLUTIONS FRANCE 4, bd Rocheplatte 45000 Orleans	318 EUR			12 078 EUR
IBERPHONE Avenida de Burgos 8A 28036 Madrid ESPAGNE	7 442 EUR			4 749 EUR
Teleperformance BELGIQUE 62, rue de la Fusée 1130 Bruxelles BELGIQUE	769 EUR			-661 EUR
SERVICE 800 Thisseos 330 176 75 Athènes GRECE	600 EUR			3 587 EUR
PLURIMARKETING Rua Alexandra Braga 25 B 1150 003 Lisbonne PORTUGAL	841 EUR			2 154 EUR
BITE St Eriksgatan 113 PO BOX 6777 11384 Stokholm SUEDE	277 SEK	0,108 082	0,110 615	25 500 SEK
Teleperformance FRANCE 6-8, rue Firmin Gillot 75015 Paris	8 200 EUR			6 801 EUR
Teleperformance MIDI AQUITAINE 224, rue Godard 33000 Bordeaux	2 510 EUR			6 524 EUR
TELEPHILIPPINES San Miguel Avenue 1600 PSIG City Metro Manila PHILIPPINES	43 500 PHP	0,015550	0,015 506	271 199 PHP
Teleperformance SINGAPOUR 210 Middle Road Unit 188994 Singapour	6 000 SGD	0,501607	0,495000	-224 SGD
Teleperformance AUSTRALIE 205 Pacific Highway New South Wales 2065 AUSTRALIE	3 150 AUD	0,600160	0,599125	3 000 AUD
FST Av Leandro N Alem 896 2 Piso 1001 Buenos Aires ARGENTINE	8 100 ARP	0,259267	0,245212	9 204 ARP
Teleperformance HOLLANDE Schouwburggring 75 5037 TK Tilburg PAYS BAS	29 EUR			3 286 EUR
SCMG Lautengartenstrasse 23 4052 Bale SUISSE	250 CHF	0,635747	0,622316	2 088 CHF
Teleperformance GROUP INC 1 601 Washington Avenue suite 400 Miami Beach FL 33139 USA	182 USD	0,797096	0,759301	167 046 USD
B - Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) NEANT				
II Renseignements globaux				
A - Filiales non reprises au paragraphe I				
a) Filiales françaises (ensemble)	-			-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-			-
B - Participations non reprises au paragraphe I				
a) Filiales françaises (ensemble)	-			-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-			-

3.7.2

Quote-part de capital détenue en %	Valeur comptable des titres détenus En milliers d'€		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés En milliers d'€	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires 2006	Résultat Social 2006	Dividendes Encaissés En milliers d'€
	Brute	Nette					
100	6 647	6 647			0 EUR	132 EUR	
100	22 906	22 906			0 EUR	1 349 EUR	
90	4 325	4 325			11 248 EUR	825 EUR	450
70	3 220	3 220			16 778 PLN	1 983 PLN	133
100	5 170	5 170			9 417 EUR	301 EUR	
100	2 696	2 696			0 EUR	15 555 EUR	
93	17 477	17 477	25 562		0 GBP	-1 525 GBP	
100	47 517	47 517			0 MXP	68 348 MXP	4 701
75	15 685	15 685	8 152		0 BRC	-8 529 BRC	
51	11 456	10 273		482	30 523 USD	3 460 USD	100
95	6 168	6 168			43 942 EUR	3 884 EUR	2 077
100	19 280	19 280		3 000	72 064 EUR	659 EUR	
97	2 151	2 151	2 188		4 093 EUR	41 EUR	
70	1 972	1 972	1 000		47 502 EUR	889 EUR	700
85	3 768	3 768			11 780 EUR	989 EUR	
85	2 086	20 86	66		135 085 SEK	16 261 SEK	897
100	43 002	43 002			146 160 EUR	- 3114 EUR	
95	4 515	4 515			55 610 EUR	4 469 EUR	2 981
60	1 412	1 412	1 367		1 504 836 PHP	102 007 PHP	
51	2 126	1 902			3 268 SGD	244 SGD	
100	1 807	1 807	495		7 678 AUD	-1 261 AUD	
93	7 114	7 114	79		51 963 ARP	8 849 ARP	751
98	6 911	6 911			14 599 EUR	1 503 EUR	839
68	7 808	7 808			0 CHF	-10 CHF	
100	176 417	176 41	12 706	3 736	0 USD	6 630 USD	2 237
-	2 674	2 181	140	-			1 989
-	3 466	3 332	2 548	1 771			129
-	363	55					11
-	219	8					

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILIERES
AU 31 DECEMBRE 2006

(En euros)

		Nombre de titres	Valeur d'inventaire
FRANCE	SR MARKETING SERVICES	1 123 119	22 906 286
	SR SANTE	250 000	6 646 739
	COMUNICATOR	2 185	949 706
	PGS	2 045	378 924
	TEHCITY	30 100	6 167 700
	INFOMOBILE	666 718	5 170 000
	MCA	9 000	90 000
	SYNERFIL	525	50 768
	Teleperformance MIDI AQUITAINE	119 250	4 514 674
	Teleperformance FRANCE	8 199 998	43 002 411
	Teleperformance RHONE-ALPES	2 199	122 194
	Teleperformance NORD	2 096	610 824
	L'INSTITUT DU CALL CENTER	1 997	30 445
	Titres de participation divers dont la valeur d'inventaire est inférieure à 15 000 euros		12 332
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	20 001	165 777 607
	TOTAL FRANCE		256 430 610
EUROPE			
Angleterre	MM GROUP HOLDINGS	12 514 796	17 476 680
Autriche	Teleperformance AUTRICHE	485	132 978
Bénélux	LUXEMBOURG CALL CENTERS	1 249	2 695 877
Bénélux	Teleperformance BELGIQUE	30 091	2 151 468
Allemagne	ALL BY PHONE	27 000	4 325 32 8
Allemagne	Teleperformance ALLEMAGNE	4 032	247 372
Espagne	IBERPHONE	240 000	19 280 483
Portugal	PLURIMARKETING	714 956	3 767 900
Grèce	SERVICE 800	140 000	1 972 107
Hollande	CALL AND SELL	573 300	6 910 679
Italie	IN AND OUT SPA	160 000	493 516
Suède	BITE	2 358	2 086 198
Suisse	Teleperformance SUISSE	101	126 203
Suisse	SCMG	170	7 808 101
République Tchèque	LION TELESERVICES	2 080	622 688
Pologne	CENTRUM INWESTYCYJNE	28	3 219 833
AMERIQUE			
Argentine	Teleperformance ARGENTINE	7 492 078	7 114 141
Brésil	Teleperformance BRESIL	9 944 846	15 685 210
USA	Teleperformance GROUP INC	182 000	176 416 716
USA	NOBLE SYSTEMS	64 726	10 273 395
USA	CITYTECH	111 000	724 153
Mexique	INVERPANAMERICA	89 787 327	47 516 517
Mexique	IMPULSORA	99 999	326 477
Mexique	SISTEMAS	57 099	217 652
Mexique	MERKAFON MANAGEMENT	100	16 323
ASIE-OCEANIE			
Corée du Sud	IMC	90 964	423 806
Singapour	Teleperformance SINGAPOUR	4 200 000	1 901 852
Australie	Teleperformance AUSTRALIE	3 001 002	1 807 266
Philippines	TELEPHILIPPINES	899 999	1 411 947
	TOTAL ETRANGER		337 152 866
TOTAL GENERAL			593 583 475

Rapport général des commissaires aux comptes Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Teleperformance S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

La note 2 « Règles et méthodes comptables » paragraphe « Titres de participation » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et a donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Mérignac et Maisons-Alfort, le 27 avril 2007

KPMG Audit

BDO MG SOFINTEX

Département de KPMG S.A.

Membre de BDO

Eric Junières
Associé

Jean Guez
Associé

Responsable du Document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du même document de référence.

La lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux ne contient pas d'observation. »

Fait à Paris, le 27 avril 2007

Christophe ALLARD
Président du Directoire



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 27 avril 2007, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Incorporation par référence

Conformément à l'article 28 du Règlement européen n° 809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations

1. Relatives à l'exercice 2005 :

- le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de référence déposé le 2 mai 2006 sous le numéro D.06-352 (respectivement : pages 64 à 86 et 87 à 118),
- les comptes sociaux de Teleperformance, leur analyse ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de référence déposé le 2 mai 2006 sous le numéro D.06-352 (respectivement pages 119 à 134),
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le Document de référence déposé le 2 mai 2006 sous le numéro D.06-352 en page 73 et 74.

2. Relatives à l'exercice 2004 :

- le rapport de gestion et les comptes consolidés ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de référence déposé le 26 avril 2005 sous le numéro D.05-0549 (respectivement : pages 66 à 72 et 36 à 53),
- les comptes sociaux de Teleperformance (anciennement SR. Teleperformance), leur analyse ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes sur ces derniers, figurant dans le Document de référence déposé le 26 avril 2005 sous le numéro D.05-0549 (respectivement pages 54 à 65),
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées figurant dans le Document de référence déposé le 26 avril 2005 sous le numéro D.05-0549 en page 72 et 73.

Les informations incluses dans ces deux Documents de référence autres que celles citées ci-dessus ont été, le cas échéant, remplacées et/ou mises à jour par des informations incluses dans le présent Document de référence.

Table de concordance

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par l'annexe I du Règlement Européen n°809/2004 pris en application de la directive dite "Prospectus". Les informations non applicables à Teleperformance sont indiquées "N/A"

Rubrique de l'annexe I du Règlement Européen n°809/2004	N° Pages correspondantes du Document de référence
1. PERSONNES RESPONSABLES	134
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	50
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	35
4. FACTEURS DE RISQUE	37-41
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1 Histoire et évolution	36
5.1.1 Raison sociale et nom commercial	42
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	42
5.1.3 Date de constitution et durée de vie	42
5.1.4 Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	42
5.1.5 Evénements importants dans l'exercice des activités	N/A
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	35
5.2.2 Principaux investissements en cours	103
5.2.3 Principaux investissements envisagés	37
6. APERCU DES ACTIVITES	
6.1 Principales activités	11-13 ; 16-21
6.2 Principaux marchés	14-15 ; 36
6.3 Evénements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou marchés	N/A
6.4 Dépendance à l'égard de certains contrats	39-40
6.5 Position concurrentielle	36
7. ORGANIGRAMME	
7.1 Place de l'émetteur dans le groupe	28-29 ; 36
7.2 Principales filiales	28-29 ; 98-100
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	
8.1 Immobilisations corporelles les plus significatives	41
8.2 Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	41
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1 Situation financière	70-73
9.2 Résultat d'exploitation	70 ; 72
9.2.1 Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	N/A
9.2.2 Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	70-71 ; 72 ; 38
9.2.3 Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	39-41

10. TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1 Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	70-71
10.2 Source, montant et description des flux de trésorerie	71
10.3 Conditions d'emprunt et structure de financement	71 ; 106-108 ; 126
10.4 Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	N/A
10.5 Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	37 ; 40-41
11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	37
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1 Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	8-9 ; 74
12.2 Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	74
13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1 Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	45-49
14.2 Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	47-48-49
15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES	
15.1 Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	51-52 ; 77-78
15.2 Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	52
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	45-46 ; 48
16.2 Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	N/A
16.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	55-58
16.4 Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	45
17. SALARIES	
17.1 Effectif à la clôture des trois derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	35 ; 61 ; 74-75 ; 109
17.2 Participations au capital et stock options	61-62 ; 63
17.3 Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	61 ; 76

18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
	18.1 Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	63-64
	18.2 Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	63-64
	18.3 Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	63-64
	18.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	63
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	115 ; 127
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
	20.1 Informations financières historiques	35 ; 86-115 ; 118-132
	20.2 Informations financières pro forma	N/A
	20.3 Etats financiers annuels consolidés	86-115
	20.4 Vérifications des informations financières historiques annuelles	
	20.4.1 Vérifications des informations financières historiques	116 ; 133
	20.4.2 Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	70-80
	20.4.3 Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	N/A
	20.5 Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2006
	20.6 Informations financières intermédiaires et autres	
	20.6.1 Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	N/A
	20.6.2 Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	N/A
	20.7 Politique de distribution des dividendes	69
	20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	41
	20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
	21.1 Capital social	44
	21.1.1 Capital souscrit et capital autorisé	44
	21.1.2 Actions non représentatives du capital	N/A
	21.1.3 Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	63 ; 65-67 ; 76
	21.1.4 Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	44
	21.1.5 Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré ou à toute augmentation de capital	N/A
	21.1.6 Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	N/A
	21.1.7 Historique du capital social de l'émetteur au cours des trois derniers exercices	43
	21.2 ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	42
	21.2.1 Objet social de l'émetteur	42

21.2.2	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	47-48 ; 49 ; 52-55
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	42
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	42
21.2.5	Convocation des Assemblées générales d'actionnaires et conditions d'admission	42
21.2.6	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	N/A
21.2.7	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	64 ; 76
21.2.8	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	N/A
22.	CONTRATS IMPORTANTS (AUTRES QUE LES CONTRATS CONCLUS DANS LE CADRE NORMAL DES AFFAIRES)	N/A
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	N/A
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	69
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	28-29 ; 37 ; 98-100 ; 130-132

contacts



AMÉRIQUE DU NORD ET CENTRALE

	TELEPERFORMANCE CANADA	Erifili Morfidis
Tel	(1) 416.922.3519	Suite 600 365 Bloor Street East PO BOX 46, Toronto Ontario, M4W 3L4 CANADA
Fax	(1) 416.922.7830	
@	emorfidis@teleperformance.ca	

	AMERICALL GROUP, INC.	George A. Kestler
Tel	(1) 630.955.9100	550 East Diehl Road Naperville, IL 60563 ÉTATS-UNIS
Fax	(1) 630.955.9955	
@	gakestler@americallgroup.com	

	TELEPERFORMANCE INTERACTIVE	Marc Cohen/Jeff Cohen
Tel	(1) 610.941.1000	One Plymouth Meeting Suite 610 Plymouth Meeting, PA 19462 ÉTATS-UNIS
Fax	(1) 610.941.9844	
@	mcohen@teleperformance.com jcohen@teleperformance.com	

	TELEPERFORMANCE USA	Dominic Dato Tim Casey Alan Truitt Business Development
Tel	(1) 801.257.5800	1991 South 4650 West Salt Lake City, UT 84104 ÉTATS-UNIS
Fax	(1) 801.257.6246	
@	ddato@teleperformance.com tcasey@teleperformance.com atruitt@teleperformance.com	

	TELEPERFORMANCE MEXICO	Jesús Rodriguez
Tel	(52-81) 8150.0000	Av. Cuauhtémoc 400 Sur Monterrey N.L. 64000 MEXIQUE
Fax	(52-81) 8150.0187	
@	jrodriguez@tpmex.com	

	TELEPERFORMANCE LATAM NEARSHORE SOLUTIONS	Juan Ignacio Sada
Tel	52 (81) 8368.2200	Av. Fundadores 933, 5to Piso Col. Valle Oriente, San Pedro Garza García, N.L., CP. 66269 MEXIQUE
Fax	52 (81) 8368.2201	
@	juan.sada@teleperformance.com	

AMÉRIQUE DU SUD

	TELEPERFORMANCE ARGENTINA	Norberto Varas
Tel	(54) 11.5555.3000	Reconquista 1088 4° Piso C1003AAQ Buenos Aires ARGENTINE
Fax	(54) 11.5555.3001	
@	varas@teleperformance.com	

	TELEPERFORMANCE BRAZIL	Paulo Cesar Salles Vasques
Tel	(55) 11.2163.3333	Wermer Siemfen III Lapa 05069010 Sao Paulo BRÉSIL
Fax	(55) 11.2163.3334	
@	pc.vasques@teleperformance.com.br	

	TELEPERFORMANCE CHILE	Pablo Quezada
Tel	(562) 580.1300	Teatinos 950, Piso II Santiago Centro Santiago CHILI
Fax	(562) 580.1309	
@	pquezada@tpchile.com	

	TELEPERFORMANCE EL SALVADOR	Gustavo Garcia Rendon von Bertrab
Tel	(503) 2250.5700	Edificio Plaza Olímpica Avenida Olímpica y Pasaje 3 2° Piso, San Salvador EL SALVADOR, C.A
Fax	(503) 2245.4101	
@	ggarcia@tpsylv.com	

ASIE / PACIFIQUE

	TELEPERFORMANCE AUSTRALIA	Gary Jackson
Tel	(61) 2.9955.7333	Level 1, 205 Pacific Highway St. Leonards New South Wales 2065 AUSTRALIE
Fax	(61) 2.9955.8615	
@	info@teleperformance.com.au	

	TELEPERFORMANCE CHINA	Joseph CH Wai
Tel	(86) 10.5993.6000	301 Satellite Tower, 63 Zhi Chun Road Haidan District, Pékin 100080 CHINE
Fax	(86) 10.5993.6001	
@	jwai@teleperformance.com	

	IMC - TELEPERFORMANCE KOREA	Niki Kim
TEL	(82) 2.3446.6655	8F, Kolon Digital Tower 222-7 Guro-dong, Guro-gu 152-777 Séoul CORÉE
FAX	(82) 2.3446.6605	
@	niki@imctp.co.kr	

	TELEPERFORMANCE INDIA	Sanjay Mehta
Tel	(91) 124.243.9955	387, Udyog Vihar, Phase III Gurgaon Haryana, 122016 INDE
Fax	(91) 124.243.9698	
@	sanjay.mehta@teleperformance.com	

	TELEPERFORMANCE INDONESIA	Jeffrey Nah
Tel	(62) 21.2550.8111	18 th floor, Menara Jamsostek Jl. Jend. Gatot Subroto, kav 38 12710, Jakarta INDONÉSIE
Fax	(62) 21.25.222.16	
@	jeffreynah@teleperformance.com.sg	

	TELEPERFORMANCE PHILIPPINES	Miguel O. Cojuangco David Rizzo
Tel	(63) 2.632.90.00	14 th Floor Octagon Center Building, San Miguel avenue Ortigas Center, 1605 Pasig City Metro Manila PHILIPPINES
Fax	(63) 2.632.99.99	
@	info@teleperformance.ph drizzo@teleperformance.com	

	TELEPERFORMANCE SINGAPORE	Jeffrey Nah
Tel	(65) 63.38.78.33	210 Middle Road-Unit # 09-03/04/05 - IOI Plaza 188994 SINGAPOUR
Fax	(65) 63.38.66.46	
@	jeffreynah@teleperformance.com.sg	

	TELEPERFORMANCE VIETNAM	Jeffrey Nah
@	jeffreynah@teleperformance.com.sg	No. 2 chua Boc street, 6th Floor Dong Da District Hanoi VIETNAM

EUROPE ET AUTRES

	TELEPERFORMANCE GERMANY	Alexander Kozak
Tel	(49) 40.80.90.70	Wendenstrasse 375-377 20537 Hambourg ALLEMAGNE
Fax	(49) 40.80.90.71.702	
@	alexander.kozak@teleperformance.de	
	TWENTY4HELP GERMANY	Klaus Gump
Tel	(49) 231.932.93.20	Heinrich-Hetz-Strasse 6, 44227 Dortmund, ALLEMAGNE
Fax	(49) 231.932.93.21	
@	info@de.twenty4help.com	
	TWENTY4HELP GERMANY (SALESPLUS)	Paul Weber
Tel	(49) 9131.774.0	Am Anger 2 91052 Erlangen, ALLEMAGNE
Fax	(49) 9131.774.444	
@	info@salesplus.de	
	TELEPERFORMANCE AUSTRIA	Michael Helml
Tel	(43) 1.54.555.54-0	Bräuhausgasse 7 - 9 A-1050 Vienne AUTRICHE
Fax	(43) 1.54.555.53	
@	office@teleperformance.at	
	TECHCITY SOLUTIONS BENELUX	Edouard Moret
Tel	(32) 2.702.20.20	62 rue de la Fusée Raketstraat 1130 Bruxelles BELGIQUE
Fax	(32) 2.702.21.21	
@	info@techcity.be	
	TECHMAR EUROPE	Guillaume Baude
Tel	(32) 2.200.50.00	Rue de la Borne Paalstraat 14 1080 Bruxelles BELGIQUE
Fax	(32) 2.200.55.00	
@	info@techmar-europe.com	
	TELEPERFORMANCE BELGIUM	Philippe Isaac
Tel	(32) 2.702.20.11	Rue de la Borne Paalstraat 14 1080 Bruxelles BELGIQUE
Fax	(32) 2.702.21.21	
@	info@teleperformance.be	
	TELEPERFORMANCE DENMARK	Lena Bielefeldt
Tel	(45) 33.36.94.94	Øster Allé 42 - Parken DK-2100 Copenhague DANEMARK
Fax	(45) 77.33.94.99	
@	info@teleperformance.dk	
	THE PERFORMANCE INSTITUTE	Jesper Skovlund
Tel	(45) 27.20.00.10	Øster Allé 42 - Parken DK-2100 Copenhague DANEMARK
Fax	(45) 77.31.99.04	
@	js@tpi.dk	
	TELEPERFORMANCE SPAIN	Isabel Sanchez Lozano
Tel	(34) 91.590.60.00	Avenida de Burgos 8A 28036 Madrid ESPAGNE
Fax	(34) 91.744.95.05	
@	ccentral@teleperformance.es	
	TWENTY4HELP SPAIN	Klaus Gump
Tel	(34) 91.837.87.00	Avenida. Valgrande, 6 28108 Alcobendas (Madrid) ESPAGNE
Fax	(34) 91.837.87.10	
@	info@es.twenty4help.com	
	TELEPERFORMANCE FINLAND	Riikka Temonen
Tel	(358) 3.411.411	Rautatiienkatu 21 FIN-33100 Tampere FINLANDE
Fax	(358) 3.411.41.399	
@	riikka.temonen@teleperformance.fi	
	CASH PERFORMANCE	Laurent Berrebi
Tel	(33) 1.40.45.45.40	6/8, rue Firmin-Gillot 75737 Paris Cedex 15 FRANCE
Fax	(33) 1.40.45.41.12	
@	contact@cashperformance.fr	
	COMUNICATOR	Hervé Paumard
Tel	(33) 2.43.51.51.51	7, allée des Gémeaux 72100 Le Mans FRANCE
Fax	(33) 2.43.51.51.52	
@	comunicator@comunicator.fr	
	I.D.C.C. INSTITUT DU CALL CENTER	Françoise Hamard
Tel	(33) 1.55.25.29.55	210, rue du Faubourg Saint-Antoine 75012 Paris FRANCE
Fax	(33) 1.55.25.29.59	
@	idcc@idcc.fr	
	INFOMOBILE	Sandrine Knellesen
Tel	(33) 1.30.60.11.12	"Le Crystal" 6, rue Hélène Boucher 78286 Guyancourt FRANCE
Fax	(33) 1.30.60.11.99	
@	contact@infomobile.fr	
	SYNERFIL	Caroline Ratte
Tel	(33) 1.58.45.32.00	6/8 rue Firmin-Gillot 75737 PARIS Cedex 15, FRANCE
Fax	(33) 1.58.45.32.32	
@	dcassel@synerfil.fr	
	TECHCITY SOLUTIONS FRANCE	Georges-Eric Lagrange
Tel	(33) 2.38.79.90.90	4, boulevard Rocheplatte 45000 Orléans FRANCE
Fax	(33) 2.38.79.90.99	
@	info@techcity.fr	
	TELEPERFORMANCE EST	Eric Genet
Tel	(33) 3.88.75.71.71	Bureaux Europe 20, place des Halles 67000 Strasbourg FRANCE
Fax	(33) 3.88.75.57.45	
@	tp-strasbourg@teleperformance.fr	
	TELEPERFORMANCE FRANCE	Jean-François Guillot G. Roussel - S. Knellesen
Tel	(33) 1.55.76.40.30	6/8, rue Firmin-Gillot 75737 Paris Cedex 15 FRANCE
Fax	(33) 1.55.76.40.82	
@	info@teleperformance.fr	
	MARTINIQUEISE CENTRE D'APPEL (MCA)	Sandrine Knellesen Hélène Campourcy
Tel	(0596) 42.62.68	Route de Palmiste 97232 Le Lamentin MARTINIQUE
Fax	(0596) 42.63.26	
@	s.knellesen@teleperformance.fr	
	TELEPERFORMANCE MIDI-AQUITAINE (TOULOUSE)	Stéphane Thounens Karine Valley
Tel	(33) 5.61.00.01.01	9024, rue de la Découverte, Voie n°2 Europarc 1, BP 49 31674 Labège Cedex FRANCE
Fax	(33) 5.61.00.01.03	
@	tp-toulouse@teleperformance.fr	

	TELEPERFORMANCE MIDI-AQUITAINE (BORDEAUX)	Stéphane Thounens Damien Boissinot 228-230, bld Godard 33300 Bordeaux FRANCE Tel (33) 5.56.51.23.23 Fax (33) 5.56.48.53.41 @ tp-bordeaux@teleperformance.fr		TELEPERFORMANCE LEBANON	Wadad Karam Exel Building, Jisr el Wati, Sin el Fil, PO BOX 11-73 Beyrouth LIBAN Tel (961) 1.511.422 Fax (961) 1.511.426 @ info@tleb.com
	TELEPERFORMANCE NORD	Thierry Mormenty Cité scientifique 19, rue Appert 59650 Villeneuve-d'Ascq FRANCE Tel (33) 3.28.80.08.00 Fax (33) 3.28.80.08.01 @ tp-lille@teleperformance.fr		TELEPERFORMANCE NORWAY	Jonas Törnquist Munkedamsveien 53 B 0250 Oslo NORVÈGE Tel (47) 35.02.20.00 Fax (47) 35.02.22.21 @ jonas.tornquist@teleperformance.no
	TELEPERFORMANCE OUEST	Stéphane Thounens Damien Boissinot Parc An Orient 216 route de Lorient 35039 Rennes FRANCE Tel (33) 2.99.59.59.59 Fax (33) 2.99.59.95.00 @ tp-rennes@teleperformance.fr		TELEPERFORMANCE NETHERLANDS	Norbert Van Liemt Orfeoschouw 70 - 76 2726 JH Zoetermeer PAYS-BAS Tel (31) 79.342.98.00 Fax (31) 79.341.26.30 @ norbert.vanliemt@teleperformance.nl
	TELEPERFORMANCE RHÔNE-ALPES	Catherine Hazane Tour Suisse 1 bd Marius Vivier Merle 69443 Lyon Cedex 03 FRANCE Tel (33) 4.72.36.21.21 Fax (33) 4.72.36.21.22 @ tp-lyon@teleperformance.fr		TWENTY4HELP NETHERLANDS	Klaus Gump Paul-Henri Spaaklaan 7-9 6229 EN Maastricht PAYS-BAS Tel (31) 43.850.80.00 Fax (31) 43.850.80.01 @ info@de.twenty4help.com
	TELEPERFORMANCE INTERACTIVE	Jean-François Guillot Olivier Carrot 6/8, rue Firmin-Gillot 75737 Paris Cedex 15 FRANCE Tel (33) 1.55.76.85.85 Fax (33) 1.55.76.40.38 @ contact@teleperformance-interactive.fr		CTM TELEPERFORMANCE POLAND	Maciej Wielkopolan Ul. Annapol 3 03-236 Varsovie POLOGNE Tel (48) 22.519.77.00 Fax (48) 22.519.77.01 @ m.wielkopolan@teleperformance.pl
	DIRECT RESPONSE SERVICE	Savvas Passalis Acharnon 385 GR 11143 Athènes GRÈCE Tel (30) 210.2013.500 Fax (30) 210.2289.111 @ spassalis@teleperformance.gr		TWENTY4HELP POLAND	Klaus Gump ul. Wolności 10 59-900 Zgorzelec POLOGNE Tel (48) 75.777.04.00 Fax (48) 75.777.04.09 @ info@de.twenty4help.com
	MANTEL	Constantinos Panagiotopoulos Ionias 166 GR 11144 Athènes GRÈCE Tel (30) 210.2010.490 Fax (30) 210.2010.063 @ cpanagiotopoulos@teleperformance.gr		TELEPERFORMANCE PORTUGAL	João Cardoso Rua Alexandra Braga, 25-B 1150-003 Lisbonne PORTUGAL Tel (351) 21.311.39.00 Fax (351) 21.311.39.99 @ joao.cardoso@teleperformance.pt
	TELEPERFORMANCE HELLAS	Yannis Tourcomanis Thisseos 330 GR 17675 Athènes GRÈCE Tel (30) 210.94.90.500 Fax (30) 210 9403 383 @ info@teleperformance.gr		LION TELEPERFORMANCE CZECH REPUBLIC	Ales Hybner Jaroslav Spilar Erno Košťála 870 530 12 Pardubice RÉPUBLIQUE TCHÈQUE Tel (420) 466.029.111 Fax (420) 466.029.112 @ ales_hybner@teleperformance.cz jaroslav_spilar@teleperformance.cz
	TECHCITY HELLAS	Daniel Romaidis Thisseos 330 GR 17675 Athènes GRÈCE Tel (30) 210.94.68.441 Fax (30) 210.94.80.561 @ d.romaidis@techcity-solutions.com		TELEPERFORMANCE ROMANIA	Yannis Karipsiadis 88 Sebastian Str. Sect. 5 763052 Bucarest ROUMANIE Tel (40) 21.40.10.800 Fax (40) 21.41.01.067 @ ykaripsiadis@teleperformance.ro
	PHOTEL KOMMUNIKACIOS ZRT.	Zsolt Lakatos Odett Horvath Hajgyari Sziget 410 1033 Budapest HONGRIE Tel (361) 453.5300 Fax (361) 453.5301 @ info@photel.hu		BPS CONTACT CENTRE SERVICES	Neil Perring Pinnacle House - 3 rd floor 17-54 Hartfield Road SW19 3SE, Londres ROYAUME-UNI Tel (44) 208.296.1000 Fax (44) 208.296.1010 @ info@bpscontact.co.uk
	TELEPERFORMANCE ITALIA	Lucio Apollonj Ghetti Paolo Vestri Via di Priscilla, 101 00199 Rome ITALIE Tel (39) 06.86.51.91 Fax (39) 06.86.51.94.44 @ info@teleperformance.it		MM TELEPERFORMANCE	Jeff Smith Unit 16 Coalfield Way, Ashby Park, Ashby de la Zouch, Leicestershire, LE65 1JT ROYAUME-UNI Tel (44) 1530.419.514 Fax (44) 1530.419.538 @ info@teleperformance.co.uk

	TWENTY4HELP UNITED KINGDOM	Klaus Gump
Tel	(44) 191.493.50.00	Tyne River House, The Watermark, Gateshead, NE11 9SZ ROYAUME-UNI
Fax	(44) 191.493.50.05	
@	info@de.twenty4help.com	
	TELEPERFORMANCE RUSSIA	Michel Mertens Bart Kuyper
Tel	(7) 495.787.4000	Dubininskaya street 53 building 5 115054 Moscou RUSSIE
Fax	(7) 495.787.4001	
@	m.mertens@teleperformance.ru b.kuyper@teleperformance.ru	
	TEHCITY SOLUTIONS NORDIC	Jonas Norén
Tel	(46) 8.586.07.710	St Eriksgatan 115 2 nd Floor 11385 Stockholm SUÈDE
Fax	(46) 86.587.90.001	
@	jonas.noren@techcity.se	
	TELEPERFORMANCE NORDIC	Thomas Rogalin
Tel	(46) 8.610.22.00	St Eriksgatan 115, 2 nd Floor PO BOX 6777 11385 Stockholm SUÈDE
Fax	(46) 8.587.90.001	
@	information@teleperformance.se	
	TWENTY4HELP SWEDEN	Klaus Gump
Tel	(46) 651.768.600	Norra Järnvägsgatan 45 82732 Ljusdal SUÈDE
Fax	(46) 651.768.610	
@	info@de.twenty4help.com	
	LION TELEPERFORMANCE SLOVAKIA	Antonin Pospisil Robert Simuth
Tel	(421) 41.5005.005	Bytcicka 72 010 01 Zilina SLOVAQUIE
Fax	(421) 41.5663.029	
@	a.pospisil@teleperformance.sk r.simuth@teleperformance.sk	
	TELEPERFORMANCE SWITZERLAND	Markus Buser Roger Meili
Tel	41 (0) 800.110.110	Lautengartenstrasse 23 4010 Basel SUISSE
Fax	41 (61) 225.15.10	
@	info@teleperformance.ch	
	TELEPERFORMANCE TUNISIE	Sandrine Knellesen Gwennaëlle Roussel
Tel	(216) 71.850.806	14 rue 8612 impasse 3 ZI Charguia 1 2035 Tunis TUNISIE
Fax	(216) 71.205.005	
@	info@teleperformance.fr	

PARTENAIRES TECHNOLOGIQUES

	SOFTWARE DEL PLATA	Pablo Pérez Fariña
Tel	(54) 11.5555.3000	Reconquista 1088 4° Piso C1003AAQ Buenos Aires ARGENTINE
Fax	(54) 11.5555.3001	
@	pablop@tparg.com	
	PGS PROGISOFTWARE	Thierry Le Floch
Tel	(33) 1.48.28.80.00	6, rue Firmin-Gillot 75737 Paris Cedex 15 FRANCE
Fax	(33) 1.48.28.99.62	
@	commercial@pgs.fr	
	TP TECHNOLOGIES	Carl Adkins
Tel	(44) 121.410.5454	Teleperformance House 1 Duchess Place, Hagley Road B16 8NH, Birmingham ROYAUME-UNI
Fax	(44) 121.410.5157	
@	info@tptechnologies.com	

SIÈGE SOCIAL EUROPE ET AUTRES

	TELEPERFORMANCE	Christophe Allard
Tel	(33) 1.55.76.40.80	6/8 rue Firmin Gillot 75737 Paris Cedex 15 FRANCE
Fax	(33) 1.55.76.86.86	
@	info@teleperformance.com	

SIÈGE SOCIAL AMÉRIQUES ET ASIE-PACIFIQUE

	TELEPERFORMANCE GROUP INC.	Daniel Julien
Tel	(1) 786.437.33.00	1601 Washington Avenue Suite 400 Miami Beach FL 33139 ÉTATS-UNIS
Fax	(1) 786.276.84.52	
@	info@tpgroupinc.com	